Rapport annuel
2006

Rallye

Rallye

Société anonyme au capital de
117 633 084 euros
054 500 574 RCS PARIS

Siège social :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
Téléphone : 01 44 71 13 73
Télécopie : 01 44 71 13 70
Internet : http://www.rallye.fr
E-mail : info@rallye.fr

Message du Président P. 03

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2006 et chiffres clés P. 04

Rapport de gestion du conseil d'administration P. 06

Faits marquants p. 06
Panorama des activités p. 11
Panorama financier p. 18
Capital et actionnariat p. 22
Données sociales et environnementales p. 26
Gouvernement d'entreprise p. 31

Rapport du Président du conseil d'administration P. 44

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président P. 52

Comptes consolidés P. 53

Bilan consolidé p. 54
Compte de résultat consolidé p. 56
Tableau de variation des capitaux propres p. 57
Tableau de flux de trésorerie consolidé p. 59
Annexe aux comptes consolidés p. 61
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 127

Comptes sociaux p. 129

Bilan de la société p. 130
Compte de résultat de la société p. 132
Tableau de flux de trésorerie de la société p. 133
Annexe aux comptes sociaux p. 134
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux p. 151

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p. 152

Résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 p. 156

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 p. 159

Résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 p. 163

Informations complémentaires p. 172

Renseignements de caractère général concernant la société p. 172
Renseignements de caractère général concernant le capital p. 175
Informations boursières p. 183
Évolutions récentes et perspectives p. 187
Gestion des risques p. 189
Responsable du document de référence et du contrôle des comptes p. 193

Table de concordance p. 195

Administration de la Société



CONSEIL D'ADMINISTRATION (1)

Jean-Charles NAOURI
Président

André CRESTEY
Vice-Président

Didier CARLIER
Représentant de la société Foncière Euris

Jean CHODRON de COURCEL

Jacques DERMAGNE

Jacques DUMAS

Pierre FÉRAUD

Jean-Marie GRISARD
Représentant de la société Finatis

Jean LÉVY

Christian PAILLOT

Catherine SOUBIE
Représentant de la société Groupe Euris

Gilbert TORELLI

Julien CHARLIER
Censeur

(1) Renouvellements proposés à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007.

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI
Président-Directeur Général

Didier CARLIER
Directeur Général Adjoint

Catherine SOUBIE
Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Représenté par Monsieur Henri-Pierre NAVAS

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Représenté par Madame Catherine CHASSAING

Message du Président



En 2006, Casino, la principale filiale de Rallye, a significativement renforcé ses fondamentaux sur les plans opérationnel, managérial et financier. L'accélération de la croissance organique des ventes à 3,8 % et la progression de 7,9 % du résultat opérationnel courant témoignent de l'amélioration de la compétitivité des opérations tant en France qu'à l'international. L'exécution rapide du plan de cession avec 1,9 milliard d'euros de cessions réalisées pour un objectif d'au moins 2 milliards d'ici fin 2007 a contribué à renforcer d'une part la structure financière avec une réduction de la dette financière nette de 1 milliard d'euros et, d'autre part le profil de croissance et de rentabilité du Groupe avec un recentrage sur les actifs les plus porteurs.

En France, les chantiers opérationnels engagés ont permis d'accélérer la croissance des ventes, d'améliorer la marge opérationnelle et jettent les bases d'une différenciation accrue des enseignes qui continuera à s'accentuer en 2007. A l'international, Casino a défini un nouveau profil de croissance rentable avec la cession de ses activités en Pologne, aux États-Unis et à Taïwan et le recentrage affirmé sur les zones d'implantation prioritaires, l'Amérique Latine et l'Asie du Sud-Est.
Le modèle ainsi défini par Casino sera pleinement déployé en 2007 afin d'atteindre les objectifs que le Groupe s'est fixé : une nouvelle croissance du résultat opérationnel courant et la poursuite du renforcement de la structure financière.

Groupe Go Sport a connu une année en demi teinte. Les performances commerciales sont positives avec une croissance de 6,7 % du chiffre d'affaires consolidé, supérieure au marché, mais restent insuffisantes, dans des conditions de marché difficiles, pour compenser les charges additionnelles et les éléments non récurrents. Le plan d'actions engagé pour 2007 devrait permettre d'améliorer les résultats opérationnels grâce notamment à la montée en puissance de la marque propre, la maîtrise des frais de fonctionnement et la fermeture des magasins non rentables.

Enfin, le portefeuille d'investissements a continué à créer de la valeur pour le Groupe. Il s'établit à 511 millions d'euros en croissance de 25 % sur l'année 2006, augmentation liée principalement à l'appréciation de valeur de ses actifs. Le portefeuille contribue ainsi de façon significative et croissante aux résultats de Rallye.

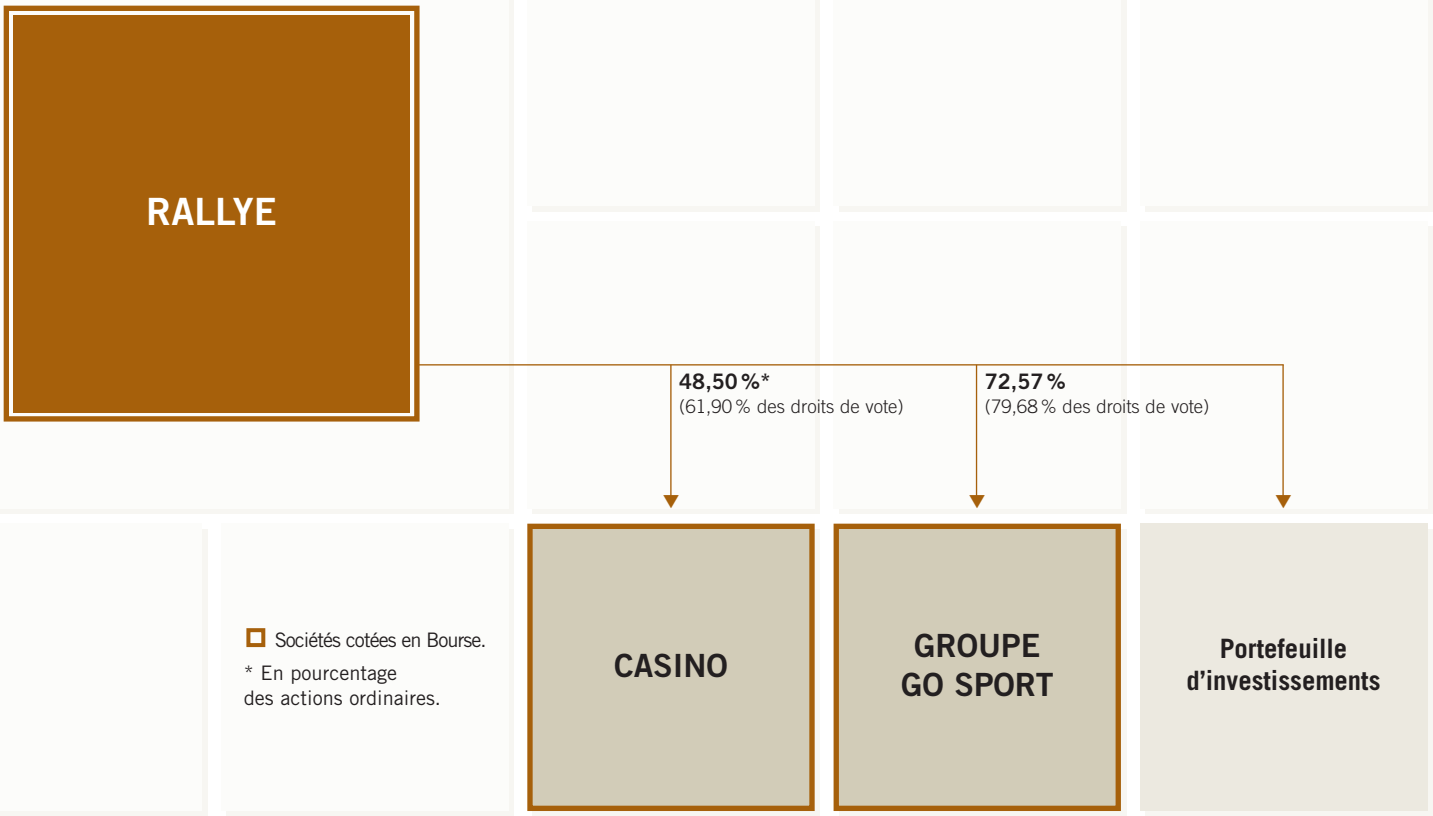
Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de Rallye ressortent en hausse de respectivement 10,2 % et 9,0 %. Rallye bénéficie toujours d'une excellente situation de liquidité avec 1,4 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées.
Ces performances conduisent le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale du 6 juin 2007 le versement d'un dividende de 1,74 € par action, en hausse de 3,6 % par rapport au dividende 2005, dont un acompte de 0,80 € a été mis en paiement le 18 octobre 2006.

Enfin, je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des collaborateurs de Rallye et de ses filiales, qui, par leur implication et leur travail participent à cette dynamique collective et permettent au Groupe d'aborder l'avenir avec confiance.

Jean-Charles NAOURI

Organigramme simplifié du Groupe

au 31 décembre 2006



PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Activités poursuivies[1] (en millions d'euros)	**2006**	**2005**	**2004**
Chiffre d'affaires HT	**23 281**	**21 120**	**19 541**
EBITDA[2]	1 583	1 437	1 507
Résultat opérationnel courant	**1 045**	**959**	**1 072**
Résultat net des activités poursuivies	**425**	**256**	**424**
dont part du Groupe	69	(6)	77
Résultat net des activités abandonnées	**174**	**31**	**26**
dont part du Groupe	78	10	8
Résultat net	**599**	**287**	**450**
dont part du Groupe	147	4	85
Capitaux propres – part du Groupe	1 472	1 361	1 118
Capitalisation boursière au 31 décembre	1 609	1 408	1 425
Effectifs moyens (nb)	136 931	130 170	108 176

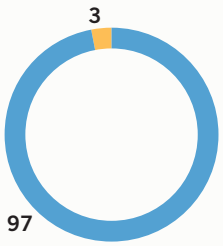
(1) En accord avec la norme IFRS 5, les activités polonaises et américaines de Casino ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes 2005 et 2004 ajustés en conséquence.

(2) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

Chiffres clés

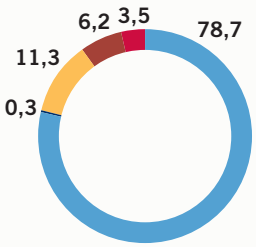
Chiffre d'affaires par activité
(en %)

- Grande distribution
- Distribution d'articles de sport



Chiffre d'affaires par zone géographique
(en %)

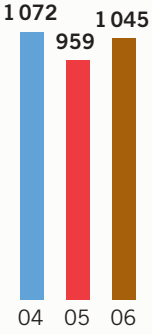
- France
- Autres pays européens
- Amérique du Sud
- Asie
- Océan Indien



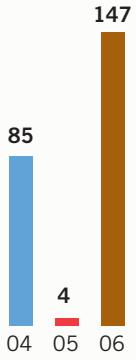
Capitaux propres, part du Groupe
(en millions d'euros)



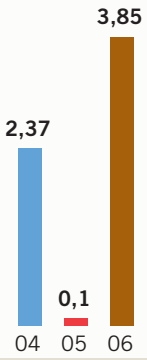
Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



Résultat net, part du Groupe
(en millions d'euros)

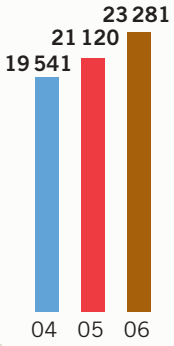


Résultat net, part du Groupe par action
(en euros par action)



04 ▸ 35 729 409 05 ▸ 36 583 988 06 ▸ 38 094 968
Nombre moyen pondéré d'actions

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



CASINO : AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES OPÉRATIONS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL ET RECENTRAGE SUR LES ACTIFS LES PLUS PORTEURS

Les performances 2006 reflètent l'amélioration de la compétitivité des enseignes, tant en France qu'à l'international. Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'élève à 22 505 millions d'euros, en progression de 10,4 %. Le résultat opérationnel courant s'améliore de 7,9 % à 1 043 millions d'euros, et le résultat net part du Groupe, incluant les activités abandonnées (Pologne et États-Unis), affiche une croissance de 74,4 % à 600 millions d'euros.

En France, les plans d'actions opérationnels et les choix commerciaux ont contribué à l'accélération de la croissance des ventes et ont permis au Groupe de construire les bases d'une différenciation accrue des enseignes. Ayant assuré un socle de rentabilité solide en 2006, ces plans d'actions devraient poursuivre leurs effets en 2007 et permettre au Groupe d'affirmer sa différenciation dans un environnement concurrentiel.

À l'international, le Groupe a significativement renforcé son profil de croissance rentable, notamment grâce au recentrage de ses activités sur les zones d'implantation prioritaires représentant les marchés les plus rentables et les plus créateurs de valeur (Amérique latine et Asie du Sud-Est) et à la cession de ses activités en Pologne, à Taïwan et aux États-Unis. Les activités poursuivies enregistrent une forte croissance des ventes et de la marge opérationnelle, traduisant les impacts favorables de la consolidation de CBD et Vindémia en année pleine et la solide croissance organique accompagnée d'une amélioration des marges en Amérique latine et en Asie.

L'acquisition de Carulla Vivero par Exito et l'exercice par Casino de son droit de première offre sur la participation de la famille Toro en janvier 2007 reflètent la volonté du Groupe de se renforcer sur cette zone porteuse.

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE CASINO

La structure financière de Casino a été significativement renforcée grâce notamment à l'exécution rapide du plan de cessions annoncé en mars 2006 qui comporte les cessions suivantes (réalisées ou signées) :

– 15 % de Mercialys ;
– 38 % de Feu Vert ;
– activités polonaises ;
– participation de 50 % dans Far Eastern Géant (Taïwan) ;
– participation de 56 % dans Smart & Final (États-Unis) ;
– débouclement de l'equity swap Cora.

Le total des cessions atteint ainsi 1,9 milliard d'euros réalisé à ce jour, dont 500 millions d'euros restent à encaisser en 2007, pour un objectif supérieur à 2 milliards d'euros.

La dette financière nette, réduite de plus de 1 milliard d'euros, s'élève à 4 390 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 5 444 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le ratio DFN/EBITDA s'établit ainsi à 2,6 fin 2006 (sur la base de l'EBITDA de l'ensemble consolidé) contre 3,5 à fin 2005.



Supermarché Casino, Lyon, France

Supermarché Casino,
Cannes, France



Géant,
Bourges, France



Go Sport,
Lille, France



Courir,
Paris-La Défense,
France



GROUPE GO SPORT : POURSUITE DES GAINS DE PART DE MARCHÉ MAIS RÉSULTATS EN RETRAIT

En 2006, la progression du chiffre d'affaires de Groupe Go Sport est supérieure à celle du marché et traduit la poursuite des gains de parts de marché des enseignes GO Sport et Courir.
Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'établit ainsi à 771 millions d'euros, en hausse de 6,7 %. La marge commerciale augmente de 7,8 % sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires et de l'amélioration du taux de marge commerciale de 0,3 point mais reste toutefois insuffisante pour absorber les charges additionnelles et les éléments non récurrents.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Renforcement de Rallye dans Casino au premier trimestre 2007

Au cours du premier trimestre 2007, Rallye a acquis 1 630 502 actions ordinaires Casino à un prix d'exercice de 57,79 euros suite à l'exercice automatique à leur échéance d'options d'achat Casino détenues depuis mai 2005.
Cette opération permet à Rallye de renforcer son contrôle dans Casino en passant de 48,50 % des actions ordinaires et 61,90 % des droits de vote au 31 décembre 2006 à respectivement 50,18 % et 63,12 % au 28 février 2007.
Par ailleurs, Rallye a acquis 2 000 000 d'options d'achat Casino entre le 15 et le 20 mars 2007, portant ainsi à 2 815 252 le nombre d'options d'achat Casino détenues.

Exercice du droit de première offre Casino sur Exito

Comme annoncé le 16 janvier 2007, Casino, qui détient aujourd'hui 38,6 % du capital d'Exito, exerce son droit de première offre sur la participation de la famille Toro, représentant 24,5 % du capital. Casino élargira son offre à d'autres actionnaires représentant au maximum 20 % de la participation cédée par la famille Toro via un processus d'enchères (ou « martillo ») fixé au 3 mai 2007.

Cession de la participation dans Smart & Final

Le 20 février 2007, le groupe Casino a annoncé la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo, au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de US$ 22 par action. Dans le cadre de cette opération, Casino qui détient une participation de 55 % de Smart & Final cédera à Apollo, Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions Smart & Final détenues en direct, au même prix de US$22 par action. La cession de Smart & Final est soumise à l'approbation des actionnaires de Smart & Final et à l'accord préalable des autorités compétentes en matière de concentration. La réalisation de cette opération devrait intervenir au cours du deuxième trimestre de l'année 2007.

Jean-Michel Duhamel est nommé Président de Baud SA

Le 5 mars 2007, Jean-Michel Duhamel, Président d'Asinco (filiale à 100 % de Casino) et de Franprix Holding (filiale à 95 % d'Asinco), a été nommé Président de Baud SA, la société qui gère les achats et le concept Franprix. Cette démarche préfigure la mise en place d'un plan d'actions visant à redynamiser l'enseigne, lequel s'appuiera sur les nombreux atouts de Franprix, concept de proximité porteur détenant une part de marché significative en région parisienne au travers de plus de 630 points de vente.

Casino assure désormais la direction et la gestion opérationnelle de Leader Price

Le 10 avril 2007, Jean-Michel Duhamel a été nommé gérant des deux principales filiales opérationnelles à 100 % de Leader Price Holding. Casino, actionnaire à 75 % de Leader Price Holding, assure ainsi le contrôle opérationnel de Leader Price. Cette décision est motivée par la volonté de Casino de redynamiser les ventes de Leader Price dont les performances commerciales sont médiocres depuis plusieurs mois. Leader Price, numéro deux du discount en France avec 25 % de parts de marché, bénéficie d'un concept fort et différenciant, qui en fait une enseigne porteuse pour le groupe Casino et pour ses partenaires franchisés.

Monoprix,
Paris,
France



Franprix,
Paris, France



Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales Casino et Groupe Go Sport :
– Principal actif de Rallye, dont il représente près de 97 % du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans les régions à fort potentiel, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.
– Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe Go Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.
Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué, d'une part, d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et, d'autre part, de programmes immobiliers directs avec quatre projets en développement.

CASINO

En 2006, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 22 505 millions d'euros, en progression de 10,4 %. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 043 millions d'euros, enregistrant une croissance de 7,9 %.
En application de la norme IFRS 5, les activités polonaises et américaines ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes des années antérieures, ajustés en conséquence.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2006	2005	Variation
France	**17 599**	**17 062**	**+ 3,1 %**
International	**4 906**	**3 328**	**+ 47,4 %**
Amérique latine	2 637	1 621	+ 62,7 %
Asie	1 445	1 282	+ 12,8 %
Océan Indien	823	423	+ 94,6 %
Pologne (activités poursuivies)	1	2	–
TOTAL GROUPE	**22 505**	**20 390**	**+ 10,4 %**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(En millions d'euros)	2006	2005	Variation
France	**852**	**850**	**+ 0,2 %**
International	**191**	**116**	**+ 64,5 %**
Amérique latine	87	49	+ 77,5 %
Asie	56	42	+ 33,3 %
Océan Indien	52	29	+ 79,3 %
Pologne (activités poursuivies)	(4)	(4)	–
TOTAL GROUPE	**1 043**	**966**	**+ 7,9 %**

France

La France représente 78 % du chiffre d'affaires et 82 % du résultat opérationnel courant du Groupe.
Les chantiers opérationnels engagés ont contribué à l'accélération de la croissance des ventes de 1,5 % en 2005 et de 3,1 % en 2006. Ils jettent les bases d'une différenciation accrue des enseignes du Groupe et ont permis une amélioration sensible de la marge opérationnelle au second semestre 2006. Le résultat opérationnel courant est ainsi stable à 852 millions d'euros.

L'accélération de la croissance est attribuable aux hypermarchés Géant Casino et à l'ensemble des formats de proximité (supermarchés, Monoprix, supérettes).
L'amélioration de la marge commerciale au second semestre est due notamment à un effet mix favorable grâce au renforcement de la marque de distributeur et des produits frais, la rentabilité du premier semestre ayant été affectée par les coûts de mise en œuvre des projets opérationnels prioritaires.



Petit Casino,
Feurs, France.

Les hypermarchés ont ainsi renoué avec une croissance positive après deux années consécutives de baisse, les formats de proximité maintenant une croissance soutenue et confirmant ainsi la solidité de leur modèle économique.
Franprix/Leader Price enregistrent une progression des ventes en dépit d'une évolution défavorable des performances à magasins comparables. Les autres activités (Casino Cafétérias, CDiscount, Banque Casino et Mercialys) confirment leur fort dynamisme et constituent un important relais de croissance et de création de valeur pour le Groupe.
L'année 2006 confirme une fois de plus la pertinence de la stratégie multiformat du groupe Casino permettant d'afficher un positionnement de plus en plus différencié.

Le chiffre d'affaires de Casino en France se décompose comme suit selon les formats :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2006	2005	Variation
Hypermarchés Géant	6 294	6 214	+1,3 %
Discount (1)	4 021	4 003	+0,4 %
Proximité (2)	6 326	6 041	+4,7 %
Autres activités	958	804	+19,1 %
TOTAL FRANCE	**17 599**	**17 062**	**+3,1 %**

(1) Franprix/Leader Price.
(2) Supermarchés, Monoprix et supérettes.

– Après deux années consécutives de baisse, les ventes des hypermarchés Géant ont été dynamisées par le plan d'actions volontariste défini en octobre 2005 axé sur un positionnement tarifaire compétitif, le renforcement de la MDD et la revalorisation des espaces frais et des univers non alimentaires. Les hypermarchés voient ainsi leur marge commerciale et leur marge opérationnelle progresser et leur part de marché se stabiliser sur l'ensemble de l'année. Le groupe souhaite axer sa stratégie sur la poursuite de l'optimisation de la politique tarifaire avec l'outil Dunnhumby, une offre plus ciblée et différenciée, notamment en non-alimentaire, une mise en valeur des produits frais et une excellence opérationnelle en magasins. La priorité est également donnée au développement et à la modernisation des galeries marchandes par un renforcement de l'attractivité commerciale des sites et la création de valeur foncière.
– Le chiffre d'affaires des supermarchés Casino a enregistré une croissance accélérée à 6,1 % en 2006, traduisant l'efficacité de la politique de reconquête commerciale engagée en 2004. Une expansion soutenue a été maintenue en 2006 avec plus de 30 000 m² ouverts, entraînant un gain de part de marché de 0,1 point sur l'ensemble de l'année. Un positionnement fortement différencié (développement des services, offre de produits frais…) ainsi que l'accélération de l'expansion permettront un maintien de la croissance.
– La rentabilité de Franprix/Leader Price a été affectée en 2006 par la performance décevante des ventes. La marge opérationnelle représente ainsi 7,4 % du chiffre d'affaires contre 8,2 % en 2005. Le modèle économique n'est cependant pas remis en cause, il repose sur une structure duale composée d'une activité grossiste



et d'une activité de détail, gérée par des franchisés disposant d'une bonne flexibilité dans la maîtrise des coûts d'exploitation. La mise en place de la nouvelle équipe de direction à partir de mars 2007 préfigure la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à redynamiser les enseignes Franprix et Leader Price.

– Monoprix maintient un excellent niveau de rentabilité et confirme l'attractivité de son concept unique et qualitatif de « citymarché », comme en témoignent la forte croissance des ventes à 4,5 % et la performance à magasins comparables à 3,4 %. En 2006, Monoprix a relancé le développement des ouvertures, à la fois de l'enseigne avec sept nouvelles ouvertures et des nouveaux concepts (Monop', Beauty Monop'et Daily Monop').

– Avec un chiffre d'affaires en hausse de 2,4 % et une rentabilité élevée malgré l'impact défavorable des coûts de déploiement du système informatique Gold, les supérettes démontrent une nouvelle fois l'efficacité de leur offre de proximité et poursuivent une expansion soutenue avec l'ouverture de 90 000 m² en 2006. Les supérettes bénéficient d'un maillage inégalé sur le territoire français, confirmant le leadership du Groupe sur un métier structurellement rentable. À fin 2006, le parc de magasins s'élève à 5 652 à travers les enseignes Petit Casino, Spar, Vival et Éco Service.

– Les autres activités du Groupe ont vu leur chiffre d'affaires croître de 19,1 % à 958 millions d'euros et leur résultat opérationnel courant de 30,6 % à 67 millions d'euros.

• Pour son premier exercice plein, Mercialys, une des principales foncières françaises, exclusivement présente sur le marché porteur de l'immobilier commercial, a réalisé une excellente performance en matière de croissance organique et poursuit un programme de développement soutenu ;

• Casino Cafétéria poursuit le développement d'activités complémentaires porteuses : restauration d'entreprise, restauration rapide et activités traiteur ;

• CDiscount, leader français du marché du e-commerce, maintient une forte croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 30 % ;

• Banque Casino, dont la croissance sur le marché du crédit à la consommation a quasiment doublé depuis 2002, accélère son développement avec la distribution de crédits à la consommation et de produits financiers.

International

En 2006, le recentrage du portefeuille à l'international permet un renforcement significatif du profil de croissance rentable confirmant le rôle de relais de croissance des activités internationales avec une accélération de la croissance organique des ventes (+ 10 % contre 8,2 % en 2005) et une amélioration du résultat opérationnel courant sur l'ensemble de l'année. L'international représente 22 % du chiffre d'affaires et 18 % du résultat opérationnel consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé 2006 des filiales internationales s'élève ainsi à 4 906 millions d'euros, en hausse de 47,4 %, et le résultat opérationnel courant progresse de 64,5 % à 191 millions d'euros.

Après la cession de la Pologne, de Taïwan (cession de sa participation de 50 % dans Far Eastern Géant) et des États-Unis (cession de sa participation de 56 % dans Smart & Final), les activités de Casino à l'international se concentrent sur deux zones prioritaires :

Exito,
Colombie



Pao de Açúcar,
Brésil



l'Amérique latine avec CBD au Brésil et Exito en Colombie, et l'Asie du Sud-Est avec Big C en Thaïlande et Vindémia notamment au Vietnam.
– La forte croissance des activités en Amérique latine reflète l'effet positif de la consolidation et du profil de rentabilité de CBD (consolidé par intégration proportionnelle, 34,2 %, depuis le 1er juillet 2005) mais aussi la forte croissance organique des ventes et des résultats enregistrée notamment en Argentine, en Uruguay et au Venezuela (+ 12,3 %).
– En Colombie, Exito, consolidée par mise en équivalence, enregistre une croissance organique de ses ventes de 20,7 % (13,6 % à magasins comparables) avec l'ouverture de neuf hypermarchés Exito et le transfert de neuf supermarchés Ley en hypermarchés Exito. Le résultat opérationnel courant progresse pour sa part de 40,6 %, traduisant l'efficacité opérationnelle d'Exito. Avec l'acquisition de Carulla Vivero, Exito renforce son statut de leader incontesté du marché colombien, fort de plus de 250 points de vente dans le pays et une position de numéro un sur l'ensemble des formats (hypermarchés, supermarchés et discount). L'exercice par Casino de son droit de première offre sur la participation de la famille Toro en janvier 2007 reflète la volonté du groupe de se renforcer sur cette zone porteuse.
– En Asie du Sud-Est, le groupe connaît une nouvelle forte amélioration de ses performances commerciales et opérationnelles. En Thaïlande, Big C enregistre une forte croissance de ses ventes et de ses résultats, en dépit d'un contexte politique et économique plus difficile, avec une croissance organique des ventes de 9,4 %, portée par une croissance à magasins comparables de 2,9 % et l'ouverture de quatre nouveaux hypermarchés (objectif de rythme d'ouverture équivalent sur 2007 avec développement des galeries commerciales), et une marge opérationnelle en amélioration de près de 30 bp à 5,2 %. Au Vietnam, le groupe poursuit son développement avec l'ouverture de deux nouveaux hypermarchés Big C en 2006 (10 ouvertures prévues en 2007 et renforcement de la cellule expansion). À Taïwan, les activités sont déconsolidées à compter du quatrième trimestre 2006.
– Dans l'Océan Indien, Vindémia, consolidée par intégration globale depuis le 1er octobre 2005, enregistre une croissance de ses ventes et un maintien d'un bon niveau de marge opérationnelle.
– Enfin, Laurus est sur la voie du redressement avec le recentrage sur l'enseigne Super de Boer et la prise en main par la nouvelle équipe de direction. Super de Boer a enregistré une amélioration continue de ses performances commerciales. Les pertes opérationnelles (hors éléments exceptionnels) ont été significativement réduites à 13 millions d'euros (contre 79 millions d'euros en 2005) et la dette financière nette, réduite à 78 millions d'euros (contre 359 millions d'euros en 2005).

Chiffres clés de Casino

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2006 se comparent comme suit avec ceux de 2005 et 2004 :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004	Variation 2006 - 2005
Chiffre d'affaires HT	**22 505**	**20 390**	**18 886**	**+ 10,4 %**
EBITDA	1 560	1 424	1 492	+ 9,6 %
Résultat opérationnel courant	1 043	966	1 078	+ 7,9 %
Marge opérationnelle courante	4,6 %	4,7 %	5,7 %	– 10bp
Résultat avant IS	828	517	862	+ 60,1 %
Résultat net				
– activités poursuivies, part du groupe	436	324	533	+ 34,7 %
– activités abandonnées, part du groupe	163	20	14	
Résultat net, part du groupe	**600**	**344**	**547**	**+ 74,4 %**
Dette financière nette	**4 390**	**5 444**	**5 591**	

Les cours de Bourse des actions ordinaires (AO) et des actions à dividende prioritaire (ADP) Casino ont évolué comme suit :

En euros	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
AO Casino	70,40	56,25	58,80
ADP Casino	55,00	49,00	53,80

Au 31 décembre 2006, la capitalisation boursière de Casino s'élevait à 7,7 milliards d'euros et Rallye détenait 48,50 % des actions ordinaires, 39,87 % des actions à dividende prioritaire et 61,90 % des droits de vote de Casino.

GROUPE GO SPORT

En 2006, Groupe Go Sport a ouvert 7 magasins en France (3 GO Sport et 4 Courir) et 1 GO Sport en Pologne et a procédé à la fermeture de 12 magasins à contribution négative (2 GO Sport, 6 Courir et 4 Moviesport). Le développement de la franchise s'est poursuivi avec l'ouverture de 11 nouveaux magasins : 3 GO Sport (dont 1 en Arabie Saoudite et 2 à Dubai) et 8 Courir en Arabie Saoudite.
Par ailleurs, l'enseigne GO Sport a poursuivi la modernisation de son réseau en mettant en place un nouveau kit signalétique dans ses 124 magasins et en supprimant le forum central, à l'ancien concept, dans 41 magasins. Le nouveau concept GO Sport a été déployé dans les 4 ouvertures de l'année : Anglet, La Madeleine, Perpignan et Manufaktura (Pologne) et dans les 7 remodelings complets : Calais, Cergy, Créteil, Euralille, Rosny, Rouen Saint Sever, Lódz (Pologne). Le nouveau concept Courir a été développé dans 22 magasins.
Au 31 décembre 2006, Groupe Go Sport compte désormais 374 points de vente : 160 GO Sport (6 franchises), 209 Courir (15 franchises) et 5 Moviesport.
Le chiffre d'affaires HT consolidé 2006 de Groupe Go Sport s'élève à 771,2 millions d'euros, en hausse de 6,7 % et de 5,4 % à parc comparable.
En France, les croissances de chiffres d'affaires des enseignes GO Sport et Courir ressortent respectivement à 5,9 % et 13,2 %, permettant à GO Sport de renforcer sa part de marché et à Courir de reprendre le leadership du marché de la basket. À l'international, le chiffre d'affaires progresse de 14,6 % en Pologne (11 % en zlotys) et de 3,4 % en Belgique.
La marge commerciale du groupe s'élève à 295,8 millions d'euros, soit 38,3 % du chiffre d'affaires HT, faisant apparaître une amélioration du taux de marge commerciale de 0,3 point.
L'augmentation de la marge commerciale est toutefois insuffisante pour compenser les charges additionnelles et les éléments non récurrents de 5 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant s'élève ainsi à – 11,9 millions d'euros en 2006 contre – 7,6 millions d'euros en 2005. Le résultat net est de – 12,2 millions d'euros, contre – 8,3 millions d'euros en 2005.

Chiffres clés de Groupe Go Sport

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2006 se comparent comme suit avec ceux de 2005 et 2004 :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	771	723	648
Résultat opérationnel courant	(12)	(8)	(10)
Résultat avant impôt	(16)	(10)	(12)
Résultat net	**(12)**	**(8)**	**(10)**
Marge brute d'autofinancement	9	11	10
Investissements bruts	**(31)**	**(21)**	**(15)**

Le cours du titre Groupe Go Sport, coté sur l'Eurolist, compartiment B, s'établissait au 31 décembre 2006 à 64,95 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 246,3 millions d'euros. Rallye détenait alors 72,57 % des actions et 79,68 % des droits de vote.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye s'élève à 511 millions d'euros au 31 décembre 2006 que l'on peut décomposer en deux parties : les investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché (1) de 408 millions d'euros, et les programmes immobiliers d'autre part enregistrés en coût historique (2) pour 103 millions d'euros.
Le portefeuille d'investissements est une activité créatrice de valeur qui contribue de façon croissante aux résultats de Rallye et qui respecte une stratégie patrimoniale consistant à augmenter sa valeur essentiellement par réinvestissement des profits.
Le Groupe bénéficie d'une expérience forte dans l'investissement avec neuf professionnels basés à Paris et New York. Ces professionnels s'appuient sur l'expertise historique du groupe Euris/Rallye en investissements financiers et dans le développement de programmes immobiliers commerciaux ainsi que sur des relations durables avec les plus grands fonds d'investissements (Carlyle, Terra Firma, LBO France, Riverstone, Newbridge Capital…) et des spécialistes de l'immobilier commercial comme Sonae. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des dossiers provenant du réseau de l'équipe (Firstmark, Eutelsat…).

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur – IAS 39) et provient généralement de valorisations externes (General Partners des fonds) ou de transactions en cours.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

La valeur comptable IFRS du portefeuille d'investissements de Rallye au 31 décembre 2006 s'élève à 511 millions d'euros contre 409 millions d'euros en 2005. L'augmentation de la valeur du portefeuille en 2006 s'explique par 32 millions d'euros d'investissements nets, dont 10 millions d'euros sur les programmes immobiliers, et par 70 millions d'euros d'appréciation de valeur des actifs uniquement sur les investissements financiers dans la mesure où les programmes immobiliers ne sont pas réévalués avant la cession des projets. Les 70 millions d'euros d'appréciation de valeur des investissements financiers en 2006 correspondent à un rendement annuel de 21,3 %, après 30,6 % en 2005 et 16,6 % en 2004. Ce rendement élevé au cours des dernières années traduit la stratégie d'investissement sélective du Groupe consistant à n'étudier que des dossiers produisant un taux de rendement interne (TRI) net minimum attendu de 20 %.

La diversification géographique et sectorielle du portefeuille mais également par type d'investissement, par partenaire et par taille, permet une forte mutualisation des risques renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. En effet, le portefeuille comprend près de 200 lignes, inférieures à 3 millions d'euros pour les trois quarts d'entre elles, et se caractérise par une rotation rapide des actifs. De plus, trois lignes seulement sont supérieures à 7 millions d'euros en cash investi net, la plus importante s'élevant à 11 millions d'euros.

Le portefeuille est par ailleurs géré de manière particulièrement prudente grâce notamment à la capacité du Groupe de syndiquer auprès d'investisseurs partenaires, à la faible exposition en capital développement et sur les marchés émergents ainsi qu'au recours systématique aux couvertures de change.

Les 408 millions d'euros d'investissements financiers bénéficient d'une répartition géographique équilibrée à hauteur de 39 % aux États-Unis, 49 % en Europe et 12 % en Asie. L'exposition en Asie a augmenté en 2006 puisque sur les 22 millions d'euros d'investissements nets, l'Asie en a concentré 25 millions d'euros, l'Europe 7 millions, les États-Unis ayant connu un désinvestissement net de 10 millions d'euros.

Les LBO représentent un peu plus de la moitié du portefeuille (52 %), les fonds et co-investissements immobiliers 30 %, le capital développement 6 %, le solde s'élevant à 12 %.

Les principales cessions ayant eu lieu en 2006 sont les suivantes :

• Rallye avait investi 6 millions d'euros en 2003 dans Materis, l'ancienne branche « matériaux » de spécialités de Lafarge, aux côtés de LBO France. Cédé en mai 2006, cet investissement a permis de dégager un TRI de 53 % et un multiple de 2,5 fois les capitaux investis.

• Réalisé en 2003 également, le co-investissement dans Casema aux côtés de Carlyle lors de la reprise de l'activité néerlandaise de TV par câble de France Telecom pour un montant de 3 millions d'euros a généré un TRI de 69 % et un multiple de 4,6.

• Parmi les autres opérations importantes en 2006, on peut aussi citer la cession de la participation du fonds Draper Fisher dans Baïdu, le « Google » Chinois, pour 4 millions de dollars américains qui a dégagé un multiple de 20, et le complément de prix de 4 millions d'euros sur Firstmark France (boucle locale radio), cédé en 2002 à Suez, suite à l'introduction en Bourse de Neuf Cegetel.

• Enfin, Rallye avait pris une participation en 2004 et 2005 dans la société Redbirds France, contrôlée par Eurazeo et détenant des titres Eutelsat. Ces titres ont été cédés à la Caisse des Dépôts et Consignation en décembre 2006, la remontée de cash et l'essentiel de la plus-value comptable seront enregistrés en 2007. Cet investissement de 11 millions d'euros a généré un TRI supérieur à 100 % et un multiple de 2,7.

Le portefeuille d'investissements de 511 millions d'euros comprend également 103 millions d'euros investis sur quatre programmes immobiliers en développement. Deux projets d'immobilier commercial en Allemagne aux côtés de Sonae Sierra, Foncière Euris et Paris Orléans sont en cours : le centre commercial Alexanderplatz à Berlin dont la commercialisation est quasiment achevée et qui devrait ouvrir le 12 septembre 2007 et le nouveau programme de galerie commerciale à Weiterstadt dans la banlieue de Francfort, avec un démarrage des travaux en novembre 2006 pour une ouverture prévue en septembre 2008. Aux États-Unis, le programme d'immobilier résidentiel à Boston est en cours de commercialisation et le Groupe a créé une joint-venture avec Carlyle pour l'exploitation d'un immeuble telecom à Los Angeles.

COMPTES CONSOLIDÉS

En accord avec la norme IFRS 5, les activités polonaises et américaines de Casino ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes 2005 et 2004 ajustés en conséquence.

Principales variations de périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2006, les variations de pourcentage de détention du Groupe dans certaines sociétés n'ont entraîné aucun changement de méthode de consolidation.

Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 23,3 milliards d'euros contre 21,1 milliards d'euros en 2005, en progression de 10,2 %. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités. La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des 3 derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	22 505	96,7	20 390	96,5	18 887	96,6
Distribution d'articles de sport	771	3,3	723	3,5	648	3,4
Autres activités	6	–	6	–	6	–
Total	**23 282**	**100,0**	**21 119**	**100,0**	**19 541**	**100,0**

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	18 313	78,66	17 734	83,97	17 425	89,17
Autres pays européens	64	0,27	58	0,27	49	0,25
Amérique du Sud	2 637	11,33	1 621	7,67	635	3,25
Asie	1 445	6,20	1 282	6,08	1 164	5,96
Océan Indien	823	3,54	424	2,01	268	1,37
Total	**23 282**	**100,0**	**21 119**	**100,0**	**19 541**	**100,0**

Le résultat opérationnel courant progresse de 9 % à 1 045 millions d'euros, reflétant principalement l'amélioration de la compétitivité des enseignes du groupe Casino en France et à l'international ainsi que la contribution croissante du portefeuille d'investissements aux résultats de la holding. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.
Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à – 31 millions d'euros principalement sous l'impact des pertes de valeur de certains actifs chez Casino.
Le coût de l'endettement financier net s'établit à – 340 millions d'euros et les autres produits et charges financiers à 25 millions d'euros.
Le résultat avant impôt atteint ainsi 699 millions d'euros contre 366 millions d'euros en 2005.
La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 6 millions d'euros en 2006 contre 15 millions d'euros en 2005.
Le résultat net, part du Groupe, s'établit à 147 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2005, ce dernier intégrant une charge nette de 88 millions d'euros relative au dénouement de l'option Cora.

Le groupe Rallye comptait en 2006 un effectif moyen de 136 931 personnes. Les effectifs moyens du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des trois derniers exercices :

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Grande distribution(1)	130 811	95,53	124 776	95,46	102 431	94,69
Distribution d'articles de sport	6 035	4,41	5 849	4,47	5 655	5,23
Autres activités	85	0,06	85	0,07	90	0,08
Total	**136 931**	**100,0**	**130 170**	**100,0**	**108 176**	**100,0**

(1) Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

Structure financière

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 1 472 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 361 millions d'euros au 31 décembre 2005, du fait notamment :
– du résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2006, qui s'élève à 147 millions d'euros ;
- du produit de cession des actions autodétenues qui s'élève à 76 millions d'euros ;
– de l'augmentation de capital résultant du solde du dividende 2005 payé en actions et de l'exercice de bons de souscription pour un montant total de 13 millions d'euros ;
– de variations nettes de juste valeur pour un montant de 16 millions d'euros ;
– d'autres mouvements pour 3 millions d'euros ;
et en sens inverse :
– de la constatation d'écarts de conversion négatifs pour 94 millions d'euros liés à l'évolution défavorable par rapport à l'euro des parités des monnaies de certaines filiales opérationnelles ;
– de la distribution de dividende pour un montant de 50 millions d'euros dont 31 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2006 versé en octobre 2006.
Au 31 décembre 2006, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 4,65, contre 4,04 en 2005 et 4,8 en 2004.

L'évolution du ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Endettement financier net	6 889	7 835	7 955
Capitaux propres consolidés	5 193	4 831	3 180
Ratio	**133 %**	**162 %**	**250 %**

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, définie comme Rallye et ses filiales détenues à 100 % ayant une activité de holding et qui détiennent une partie des titres Casino, Groupe Go Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :
– la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
– et la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.
En 2006, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye qui s'élèvent à 110 millions d'euros couvrent près de 1,6 fois les frais financiers nets du périmètre holding. Le ratio de couverture 2006 de 158 % se compare à respectivement 145 % et 132 % pour les années 2005 et 2004.
Au 31 décembre 2006, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élèvent à 4 355 millions d'euros, composés des titres Casino pour 3 637 millions d'euros, des titres Groupe Go Sport pour 179 millions d'euros, du portefeuille d'investissements pour 511 millions d'euros et d'autres actifs pour 29 millions d'euros. La dette du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 367 millions d'euros au 31 décembre 2006. Au 31 décembre, la dette du périmètre holding de Rallye est donc couverte 1,84 fois par les actifs réévalués. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,57 et 1,63 au 31 décembre 2005 et 2004.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 21,3 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2005.
L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2006 était de 36 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 131,8 millions d'euros contre 72,8 millions d'euros au 31 décembre 2005. Il a enregistré principalement sur l'exercice :

• les revenus et dividendes reçus des filiales et participations en provenance :

– de la société Casino : 22,3 millions d'euros ;

– de la société Omnium de Commerce et de Participations : 97,0 millions d'euros ;

– de la société Parande : 26,3 millions d'euros ;

• les produits et charges de la gestion de trésorerie du Groupe qui font apparaître un solde positif de 2,8 millions d'euros ;

et en sens inverse :

– les dotations de provisions, nettes des reprises, pour un montant de – 16,6 millions d'euros, résultant principalement des dotations aux provisions pour risques au titre des primes de remboursement des emprunts obligataires et d'une dotation aux provisions pour dépréciations des titres de la société Miramont Finance et Distribution ;

– le résultat financier tient compte également d'une reprise concernant la prime de remboursement de l'emprunt obligataire échu en juin 2006 pour 48,7 millions d'euros correspondant à la prime versée à cette même date.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 113,6 millions d'euros, contre 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 512,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 435,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 du fait notamment :

– de l'augmentation de capital résultant de la part du solde du dividende 2005 payé en actions ayant entraîné la création de 403 255 actions nouvelles pour 13,2 millions d'euros ;

– du résultat de l'exercice 2006 pour 113,6 millions d'euros ;

et, en sens inverse :

– de la distribution du dividende pour un montant de 49,6 millions d'euros dont 31,2 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2006.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Rallye proposera à l'assemblée générale des actionnaires le 6 juin 2007 le versement d'un dividende unitaire net de 1,74 euro au titre de l'exercice 2006 à comparer à un dividende unitaire net de 1,68 euro au titre des exercices 2005 et 2004. Un acompte sur le dividende 2006 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 18 octobre 2006, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 0,94 euro.

Le dividende de Rallye devrait évoluer en fonction des résultats de la société et du dividende versé par Casino. La société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2007 au versement d'un acompte sur dividende.

ÉVOLUTION DES NORMES COMPTABLES

Le Groupe a appliqué l'amendement à l'IAS 19 au 1er janvier 2006 et comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. Antérieurement, le Groupe appliquait la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant des régimes.

Le changement de méthode comptable a été traité rétrospectivement conformément aux dispositions transitoires de l'amendement, et les données comparatives ont été retraitées.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 113 619 477,29 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

(En euros)		
Bénéfice de l'exercice		113 619 477,29
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10 % du capital social	(–)	121 032,30
Report à nouveau	(+)	51 503 932,77
Bénéfice distribuable	**(=)**	**165 002 377,76**
Dividende	(–)	68 227 188,72
Solde affecté au report à nouveau	**(=)**	**96 775 189,04**

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,74 euro.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 18 octobre 2006 ; le solde, soit 0,94 euro par action, sera mis en paiement à compter du 13 juin 2007.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte « Report à nouveau ». Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(En euros)	2005	2004	2003
Dividende net	1,68	1,68	1,60
Avoir fiscal	–	0,60 (2)	0,80 (1)

(1) Au taux de 50 %.

(2) Au titre de l'acompte de 1,20 euro versé le 14 octobre 2004.

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 150 du présent rapport.

Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 9 859,23 euros.

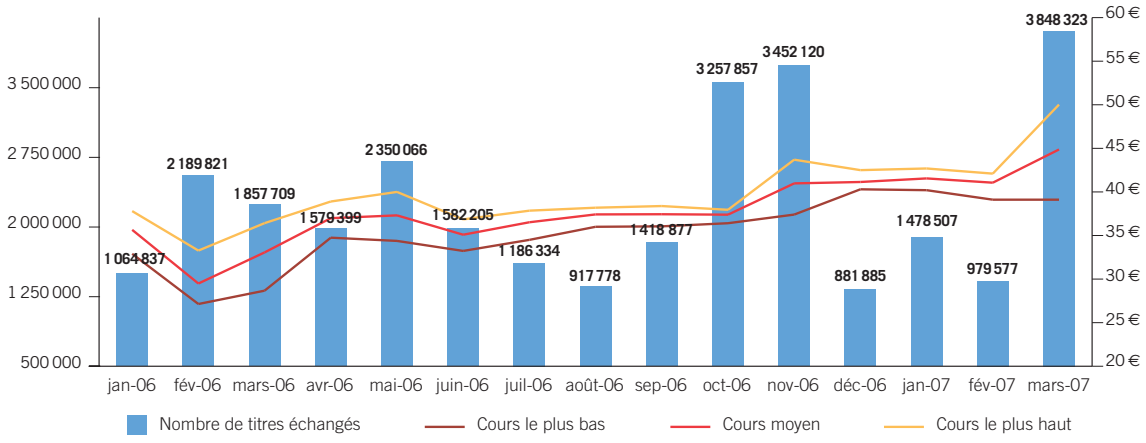
INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Rallye est cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A).
Code ISIN : FR0000060618

Cours le plus haut (22/11/2006)	43,70 €
Cours le plus bas (15/02/2006)	27,14 €
Cours au 31/12/2006	41,03 €
Nombre de titres échangés en 2006	21 738 888
Montant des capitaux échangés en 2006	794 M€

Au 31 décembre 2006, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 1,6 milliard d'euros.

Action rallye - Évolution mensuelle des cours de bourse en 2006 et début 2007



CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2006 à 117 633 084 euros divisé en 39 211 028 actions de nominal de 3 euros. Il s'établissait au 31 décembre 2005 à 116 422 761 euros divisé en 38 807 587 actions.
L'évolution correspond d'une part à l'exercice de bons de souscription d'actions C ayant donné lieu à la création de 186 actions, d'autre part au paiement du solde du dividende 2005 en actions ayant donné lieu à la création de 403 255 actions.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2006, la société Foncière Euris détenait directement et indirectement 54,42 % du capital et 70,14 % des droits de vote, dont 5,79 % du capital et 7,52 % des droits de vote détenus par sa filiale, la société Matignon Corbeil Centre.
Le 23 juin 2006, la société Foncière Euris a cédé 3 090 713 actions à HSBC Financial Products SNC dans le cadre d'une pension livrée dont l'échéance est fixée au 23 juin 2009. Ces actions pouvant lui être restituées à tout moment sur sa demande représentent 7,88 % du capital et 5,12 % des droits de vote.
Les sociétés Soparin et L'Habitation Moderne de Boulogne, contrôlées par la société Rallye, ont cédé au cours de l'exercice l'intégralité des actions Rallye qu'elles détenaient, soit respectivement 1 117 394 et 223 935 actions.
La société Rallye détenait, au 31 décembre 2006, 203 578 actions représentant 0,52 % du capital, dont 37 000 actions au titre du contrat de liquidité AFEI (Association française des entreprises d'investissement) conclu avec Rothschild et Cie Banque en date du 21 juin 2005.
Au 31 décembre 2006, la société Foncière Euris contrôlait ainsi 62,82 % du capital et 75,27 % des droits de vote en intégrant les actions objet de la pension livrée.
Par ailleurs, Rallye détient des options d'achat d'actions Rallye achetées en couverture de l'exercice de 490 196 OCEANE, du plan d'options d'achat d'actions Rallye d'avril 2002 et des plans d'options de souscription d'actions Rallye de juin 2003 et 2004 pour une valeur totale de 7 millions d'euros, permettant d'acquérir 1 347 980 actions Rallye.
La société Foncière Euris a franchi, indirectement, à la baisse le seuil des deux tiers du capital de la société Rallye en date du 6 octobre 2006.
À la connaissance de la société, au 31 décembre 2006, HSBC Financial Products SNC détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote avec 3 342 050 titres représentant 8,52 % du capital et 5,53 % des droits de vote suite à l'acquisition de 3 090 713 titres dans le cadre de la mise en œuvre par Foncière Euris d'une pension livrée.
La société BNP PARIBAS AM a franchi à la hausse le seuil des 1 % du capital de la société Rallye en date du 19 juin 2006.
La société Edmond de Rothschild AM a franchi à la baisse le seuil des 1 % du capital de la société Rallye en date du 15 septembre 2006.
La société Boussard & Gavaudan AM a franchi à la hausse le seuil des 1 % des droits de vote de la société Rallye en date du 9 novembre 2006.
Au cours de l'année 2006, la société UBS a franchi successivement à la hausse et à la baisse le seuil des 1 % du capital de la société Rallye :
– à la hausse en date du 16 novembre 2006 ;
– à la baisse en date du 28 novembre 2006 ;
– à la hausse en date du 5 décembre 2006 ;
– à la baisse en date du 6 décembre 2006 ;
– à la hausse en date du 7 décembre 2006 ;
– à la baisse en date du 14 décembre 2006.

En application des dispositions de l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, visant les transactions sur les titres de la société Rallye effectuées par les mandataires sociaux ou les personnes liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Achat/ vente	Prix moyen pondéré	Montant
Monsieur Jacques Dumas (1)	actions	30/03/2006	vente	35,04 €	97 305,00 €
	actions	31/03/2006	vente	35,10 €	35 100,00 €
	actions	03/04/2006	vente	35,20 €	70 400,00 €
	actions	04/04/2006	vente	35,52 €	31 969,00 €
	actions	05/04/2006	vente	35,73 €	15 185,25 €
Foncière Euris (1)	actions	23/06/2006	vente	32,03 €	99 000 000,00 €
Monsieur Jean-Marie Grisard (1)	actions	21/11/2006	vente	43,00 €	230 781,00 €

Matignon Corbeil Centre (2)	actions	23/03/2006	vente	35,90 €	359 000,00 €
	actions	24/03/2006	vente	35,61 €	206 965,32 €
	actions	05/04/2006	vente	35,73 €	857 760,00 €
	actions	05/04/2006	vente	35,74 €	5 413 095,00 €
	actions	12/04/2006	vente	36,56 €	2 467 800,00 €
	actions	13/04/2006	vente	36,60 €	2 078 514,00 €
Soparin (2)	actions	03/05/2006	vente	38,50 €	1 008 700,00 €
	actions	04/05/2006	vente	38,50 €	9 625 000,00 €
	actions	16/05/2006	vente	38,30 €	2 681 000,00 €
	actions	22/05/2006	vente	37,00 €	18 500 000,00 €
	actions	30/10/2006	vente	37,66 €	4 712 358,14 €

(1) Administrateur.

(2) Liée à la société Foncière Euris, administrateur.

Les déclarations des transactions des titres précitées ont été mises en ligne sur les sites de l'AMF.
A la connaissance de la société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2006 de transaction sur les titres de la société.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

En février 2002, la société Rallye a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires 34 507 263 bons de souscription Rallye A « BSA A ».
En octobre 2003, dans le cadre d'une offre publique d'échange, 30 815 920 BSA A ont été échangés contre 24 652 736 BSA C. Les BSA A non échangés sont venus à échéance le 30 novembre 2003.
Les caractéristiques des BSA C sont les suivantes :
• 14 BSA C donnent le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de :
– 58 euros entre le 1er janvier 2004 et le 31 mai 2006,
– à compter du 1er juin 2006 et jusqu'au 30 novembre 2006 : 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros.

Au 30 novembre 2006, 2 604 BSA C ont été exercés, donnant lieu à la création de 186 actions nouvelles Rallye, le solde des 24 650 062 BSA C n'a pas été exercé et est venu à échéance.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes – OCEANE

La société Rallye a émis, le 16 janvier 2003, 6 011 362 OCEANE de valeur nominale unitaire de 44 euros. Ces obligations sont convertibles ou échangeables, à tout moment jusqu'au 19 décembre 2007, en actions Rallye à raison de 1,02 action pour une obligation.
Par ailleurs, afin de couvrir l'exercice de 490 196 OCEANE, la société a procédé en février 2005 à l'acquisition, auprès d'établissements bancaires, de 500 000 options d'achat sur l'action Rallye.

Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2001, du 4 juin 2003 et du 9 juin 2004 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires du Groupe.
Au 31 décembre 2006, il existait 1 295 334 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 1 295 334 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	**11/04/2002**	**04/06/2003**	**09/06/2004**	**08/06/2005**	**07/06/2006**
Nature du plan	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'options	189 650	327 930	302 050	221 584	254 120
Nombre d'actions	189 650	327 930	302 050	221 584	254 120
Prix d'exercice (1)	49,71 €	29,51 €	41,38 €	40,16 €	36,84 €

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de bourse sans décote.

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2006, de 456 667 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 456 667 actions.

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, l'acquisition définitive étant fondée sur un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette périmètre holding par les actifs réévalués.

Au 31 décembre 2006, il existait 77 384 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006
Nombre d'actions	36 526	40 858
Date d'acquisition définitive	08/06/2008	07/06/2009

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2006, de 20 979 actions gratuites.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2006, la société détenait 166 578 actions en propre acquises au cours des exercices précédents, au titre des plans d'options et de la régularisation des cours de Bourse et représentant 0,42 % du capital pour une valeur globale d'acquisition de 6,5 millions d'euros et une valeur nominale de 0,5 million d'euros.
Par ailleurs, en date du 21 juin 2005, la société Rallye a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Rothschild et Cie Banque, conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI, afin d'assurer l'animation du marché. À ce titre, 370 000 titres ont été initialement affectés à ce contrat et au 31 décembre 2006, le solde du compte s'élève à 37 000 titres.

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, l'affectation des 166 578 actions détenues directement est la suivante :
– 36 526 actions affectées à la couverture de plans d'actions gratuites ;
– 130 052 actions seront cédées par voie de blocs.
La présente assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.
Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :
– de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
– de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
– d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
– de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
– de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
– de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.
Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros.
Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par

incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 3 921 102 pour un montant maximal de 294 millions d'euros.
L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier.
L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.
Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2007 et au plus tard le 6 décembre 2008.

TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de ses activités holding, la société a procédé à diverses opérations avec ses filiales : recapitalisation et acquisitions de titres de participation.

Données sociales et environnementales

(Articles 148-2 et 148-3 du décret 2002-221 du 20 février 2002.)

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 36 au 31 décembre 2006, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives.
Sont présentées ci-après les principales informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels des filiales concernées et plus particulièrement dans le rapport spécifique sur le développement durable 2006 établi par Casino.

Périmètre concerné

Pour Casino, les données sociales présentées concernent l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino Guichard-Perrachon, Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino), Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Accos, Casino Vacances, Nazairdis, Kamili), Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), Tout pour la Maison (TPLM), Casino Entreprise (et ses filiales Imagica, Komogo), EMC Distribution, Comacas et Casino Services.
Pour Groupe Go Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées : Groupe Go Sport, GO Sport France, GO Sport International, GO Sport Polska, GO Sport Belgique et Courir France.
Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité et d'agir en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

■ PROMOUVOIR DES RELATIONS SOCIALES DE QUALITÉ

Préserver l'emploi et développer les compétences des collaborateurs

Après trois années d'environnement économique et commercial difficile pour la grande distribution qui a entraîné une diminution des effectifs dans ce secteur traditionnellement créateur d'emploi, Casino a pu stabiliser ses effectifs en 2006 en relançant les recrutements. La pérennité et la qualité des emplois restant au cœur des préoccupations du groupe, les contrats à durée indéterminée représentent 92 % des emplois en France. Dans le cadre de sa politique de fidélisation du personnel, Casino met en place des programmes de participation et d'intéressement permettant d'associer les collaborateurs à son développement et contribuant à assurer leur fidélisation. Le plan d'actionnariat salarial Emily lancé en octobre 2005 a ainsi rencontré un vif succès.
Le développement dans la durée des compétences des collaborateurs pour les aider à construire des parcours professionnels riches et variés est depuis l'origine du groupe un engagement social fort pour Casino. La diversité des métiers et les passerelles entre les enseignes permettent de proposer aux salariés un large éventail d'orientations possibles favorisant l'acquisition d'expériences complémentaires pour des cursus professionnels optimisés.
En 2006, plus de 1500 collaborateurs ont pu commencer à exercer leur droit individuel à la formation (DIF) selon les modalités définies par l'accord-Groupe signé en 2005. Un outil de suivi des bilans professionnels est venu enrichir le processus de gestion des carrières permettant la traçabilité des souhaits de formation et d'orientation professionnelle des collaborateurs. Enfin, un nouveau parcours professionnel baptisé ADEO (Action de développement et d'efficacité opérationnelle) est désormais proposé aux cadres dirigeants. Il vise à renforcer les compétences managériales du personnel d'encadrement.
Chez Groupe Go Sport, l'augmentation du budget consacré à la formation s'est poursuivie en 2006 (1,6 million d'euros contre 1,3 en 2005). Les formations métiers ont permis à plus de 700 collaborateurs de rencontrer les principaux fournisseurs et de puiser des informations techniques et des arguments de vente.

Assurer la santé et la sécurité au travail

Soucieux d'améliorer ses performances en matière de sécurité au travail, Casino a mis en place depuis 2004 un comité de pilotage réunissant les responsables formation sécurité de chaque branche afin de favoriser le partage des bonnes pratiques et d'assurer que tous les collaborateurs concernés suivent le parcours des formations obligatoires de prévention sécurité. L'organisation a été renforcée en 2006 par la création d'un poste de chargé de mission groupe dédié aux questions de santé et de sécurité au travail et par une grande étude transversale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ainsi, différents chantiers visant à améliorer les performances en matière de sécurité au travail ont été lancés et seront déployés courant 2007.

Par ailleurs, Casino a décidé fin 2006 de s'attaquer à la prévention des risques liés aux addictions sur le lieu de travail et mettra au point en 2007 des actions de communication adaptées. Enfin, Casino poursuit sa démarche d'accompagnement psychologique des collaborateurs victimes de violences ou d'agressions sur le lieu de travail.
Groupe Go Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Ainsi, chez Groupe Go Sport, un groupe de travail permanent composé de cadres et d'employés analyse les risques professionnels et les actions à entreprendre pour les prévenir et, chez Courir, une commission de sécurité interne créée en 2005 a mis en œuvre les premiers plans d'actions au cours de l'exercice permettant de sensibiliser les équipes sur le sujet.

S'engager en faveur de la diversité

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances constitue un axe fort de la politique sociale de Casino. En signant un nouvel accord en 2006, Casino renouvelle son engagement historique en faveur de la diversité.

En 2006, un comité Diversité Groupe a été mis en place afin d'assurer la mise en cohérence de pratiques de management avec les valeurs de l'entreprise par l'élaboration de dispositifs d'accompagnement adaptés ; par ailleurs, avec l'accord de ses partenaires sociaux, Casino a décidé de lancer une démarche d'autotesting au sein de ses filiales françaises (méthode consistant à identifier les pratiques de discrimination à l'embauche par l'envoi de deux fausses candidatures ne différant que par un critère).
L'engagement de Casino en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées est également fort et a franchi en 2006 une étape supplémentaire avec la signature du nouvel accord Handipacte.
De son côté, Groupe Go Sport poursuit sa politique volontariste en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés en renouvelant sa convention avec l'AGEFIPH [1] ; la société attache en effet une importance particulière à la sensibilisation au handicap par le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés ou devenus handicapés.

(1) Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées.

Données quantitatives sociales

Indicateurs sociaux 2006	Unité	Holding Rallye	Casino [1]	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre	nb	36	68 536	6 038
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	50 %	63 %	52 %
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	7 %	37 %	38 %
Nombre de CDI [2]	nb	36	62 199	5 107
Nombre de CDD [2]	nb	–	6 987	931
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	4	5,5	19,7
Nombre de recrutements en CDI	nb	5	12 058	2 756
Nombre de recrutements en CDD	nb	–	41 883	4 523
Nombre de licenciements économiques	nb	–	87	2
Création nette d'emplois [3]	nb	1	255	835
Masse salariale (salaires, traitements et charges sociales)	Millions d'euros	8	1 808	119
Montant versé au comité d'entreprise	Millions d'euros	–	14,4	0,8
Montant des donations (solidarité, sport, culture)	Millions d'euros	–	5,3	0,6

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France et Monoprix à 100 %.
(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino. Effectif au 31/12/2006 pour Groupe Go Sport et Rallye.
(3) Embauches CDI – départs CDI.

AGIR EN COMMERÇANT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Garantir la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs

Casino a toujours placé la sécurité et la qualité des produits ainsi que l'intérêt des consommateurs au cœur de ses préoccupations. Son comité de prévention des risques alimentaires se réunit tous les deux mois afin d'évaluer les risques émergents assurant une meilleure anticipation et une gestion plus efficace des risques. Dès 1997, privilégiant le principe de précaution, Casino a choisi d'exclure les OGM et dérivés d'OGM de tous ses produits à marque propre. La traçabilité des produits a été renforcée en 2006 et l'adhésion de plus de 90 % des fabricants au système « Trace One » renforce la réactivité et l'efficacité du dispositif de gestion de retrait et de rappels de produits de la vente. Par ailleurs, face à la montée en puissance des problématiques liées au surpoids et à l'obésité qui constitue aujourd'hui un réel enjeu de santé publique, Casino a réalisé un travail important en 2006 afin d'optimiser la qualité nutritionnelle de ses produits, d'informer au mieux les consommateurs sur leur valeur nutritionnelle et de promouvoir des modes d'alimentations équilibrés. Groupe Go Sport maintient également une attention rigoureuse à la qualité et la sécurité de ses produits. À titre d'exemple, le service des achats veille à la validation de tests et au respect de normes strictes. Groupe Go Sport s'engage également dans la lutte contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires en développant l'activité physique et sportive en France.

Veiller aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits

Casino conserve une vigilance permanente en matière de vérification de conformité des produits à la Charte d'éthique de sa centrale d'achats EMC Distribution. Dans la réalisation de leurs audits, les auditeurs sociaux s'attachent aux principes internationalement reconnus tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Convention Unicef relative aux droits de l'enfant, les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), la réglementation sociale applicable dans les pays concernés et les critères d'exigence définis dans la charte d'éthique. Ainsi, afin d'assurer le respect de la Charte sur les sites de production, Casino a conduit 60 audits sociaux, dont 39 audits en Chine et 14 au Bangladesh, deux pays qui occupent une place privilégiée dans les flux d'imports directs du groupe. Enfin, Casino a renforcé en 2006 sa collaboration avec Amnesty International dans le domaine de l'éthique sociale et a ainsi participé sur sa sollicitation au 1er Forum international économique et social pour une mondialisation responsable qui s'est tenu à Lyon le 26 octobre 2006. Casino s'est également engagé à devenir membre fondateur de la structure francophone de la BLIHR (Business Leaders Initiative on Human Rights) et poursuit la réflexion engagée par les Nations unies sur le projet de « Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises ».

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe Go Sport a intégré dans ses conditions générales d'achat son « Code de conduite dans le secteur du sport » qui s'adresse à ses fournisseurs et leurs sous-traitants. Ce code exige le respect des droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail, le respect de l'environnement selon la norme ISO 14001, l'apposition sur l'ensemble des produits du symbole de recyclage adéquat ainsi que du point vert et le suivi du respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail par les filiales.

Par ailleurs, Groupe Go Sport est membre d'une commission dédiée « l'éthique » créée au sein de la FPS (1) qui a pour vocation de mettre en place un code de conduite social et environnemental (Collectif de l'éthique sur l'étiquette).

(1) Fédération professionnelle des entreprises du sport.

Partager les performances avec les fournisseurs

Souhaitant promouvoir des échanges de qualité avec ses fournisseurs, Casino accompagne le développement des PME qui représentent l'essentiel des fournisseurs référencés. Les PME fabriquent 75 % des produits à marque Casino et contribuent donc à l'objectif de différentiation de l'offre en magasin. Casino améliore en permanence le partenariat avec ses fournisseurs avec notamment un poste dédié de coordinateur PME, l'organisation de journées d'immersion pour les acheteurs de la centrale EMC Distribution et un accompagnement pour les entreprises souhaitant se développer à l'international. Par ailleurs, Casino soutient activement le développement du commerce équitable passant par des partenariats privilégiés avec des producteurs locaux leur permettant l'essor de leur activité avec une assurance de débouchés.

Agir en entreprise solidaire

En 2006, Casino a poursuivi son engagement humanitaire et de mécénat, fruit d'une longue tradition exercée à l'échelon local, national et international. Au niveau local, de nombreuses actions de solidarité sont menées tous les ans au profit des populations défavorisées. Au niveau national, Casino soutient les actions de plusieurs associations humanitaires (SAMU social, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur…). Sur le plan international, le programme de soutien à l'enfance défavorisée s'exerce au travers de l'association Les Écoles du Soleil, qui bénéficie d'une dotation annuelle répartie entre les fondations des filiales de Casino et une association partenaire en France.

Au même titre, Groupe Go Sport continue son travail d'entreprise citoyenne au service du sport. Le Groupe s'engage dans le développement de l'activité physique et sportive en France pour lutter contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Groupe Go Sport soutient l'étude Fleurbaix Laventie Ville Santé : deux villes du Nord de la France qui, depuis plus de dix ans, développent une recherche pour améliorer le mode de vie des Français et leur rapport avec l'alimentation et l'activité physique. Cette étude est parrainée par le ministère de la Santé. En participant à l'étude Fleurbaix Laventie Ville Santé, Groupe Go Sport participe à une démarche où chacun devient responsable de son capital santé.

SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Favoriser le recyclage des déchets

La gestion des déchets des établissements du groupe Casino est assurée par des prestataires privés agréés privilégiant le recyclage ou la valorisation énergétique des déchets à travers des conventions nationales et des contrats types. Ce cadre contractuel permet aux magasins de s'assurer que leurs prestataires respectent la réglementation et les exigences environnementales du groupe. Chez Casino, la plupart des établissements pratiquent le tri sélectif des cartons et plastiques qui sont envoyés vers des filières de recyclage. En 2006, Casino a adhéré à l'éco-organisme Récylum, créé pour assurer la collecte et le traitement des tubes fluorescents et lampes à décharge, et a également soutenu la mise en place d'une nouvelle filière dédiée au traitement des prospectus en participant à la création de l'éco-organisme EcoFolio. Par ailleurs, au-delà de ses propres déchets, Casino contribue à soutenir les filières de gestion des déchets des ménages en sensibilisant ses clients à l'importance du tri sélectif.

Groupe Go Sport externalise également la gestion de ses déchets qui sont composés principalement de cartons. Des sociétés extérieures procèdent au tri sélectif pour le recyclage. Groupe Go Sport participe à l'effort national de collecte de piles en mettant à la disposition de la clientèle des containers pour le dépôt de piles usagées dans chaque magasin. Par ailleurs, dans le cadre du « relamping », une procédure de traçabilité concernant la destruction des tubes fluorescents a été mise en place dans le cadre du remplacement des équipements d'éclairage.

Améliorer la performance environnementale des produits

Casino souhaite sensibiliser ses clients aux bienfaits de l'agriculture durable avec ses produits « Terre et Saveur » dont les méthodes de production sont exigeantes à la fois en termes de respect de l'environnement (protection des sols, préservation des ressources en eau, tri des déchets), de respect du bien-être animal et de santé (diminution des risques sanitaires pour l'exploitant, surveillance sanitaire renforcée). Afin de contrôler le respect de ces bonnes pratiques, des audits réguliers du lieu de production jusqu'au site de transformation et/ou de conditionnement sont effectués. Aussi, les produits Casino Bio sont certifiés AB, signe officiel de qualité indiqué sur l'emballage qui apporte la garantie que le produit a été contrôlé et est conforme au cahier des charges strict et réglementé de l'agriculture biologique. Conscient des responsabilités que confère la distribution de mobilier utilisant des essences de bois exotiques, Casino encourage l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement.

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques

Conscient des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux liés au réchauffement climatique, et bien que, comparées à des entreprises industrielles, les activités de Casino émettent des quantités de gaz à effet de serre relativement modestes, le groupe a engagé un plan d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses établissements français de 10 % entre 2004 et 2009. L'évaluation de ses principales sources d'émission selon la méthodologie du Bilan Carbone® développée par l'ADEME a permis de définir trois axes d'intervention prioritaires : la réduction de consommation d'énergie avec des audits réguliers permettant d'identifier les dérives (divers équipements sont utilisés pour améliorer en permanence l'efficacité énergétique des installations :

éclairages basse consommation, réflecteurs, délesteurs de puissance…) ; l'optimisation des installations frigorifiques (remplacement des fluides présentant un fort pouvoir de réchauffement climatique par des fluides de nouvelle génération à moindre impact et renforcement de l'étanchéité des circuits de froid, permettant de limiter les pertes de fluides et les émissions associées) ; enfin, la réduction des impacts liés au transport des marchandises (programme d'optimisation logistique visant à réduire les distances parcourues pour les livraisons en améliorant le coefficient de remplissage des camions grâce au système de tracking équipant désormais 92 % de la flotte de camions de Casino, contre 63 % en 2005.

De son côté, Groupe Go Sport s'engage également dans la lutte contre les changements climatiques en portant la plus grande attention à sa consommation d'énergie et aux fluides utilisés. La modernisation progressive du parc de magasins a été l'occasion d'introduire de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement, avec notamment l'utilisation dans les matériels de climatisation d'un gaz frigorigène de substitution, appelé R407C, qui minimise les effets négatifs sur la couche d'ozone.

Données quantitatives environnementales

Les principales données présentées ici concernent les activités en France de Casino et Monoprix (intégré à 100 %).

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2006	2005
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation (1)	Tonne	43 917	54 137
Tonnage de piles et batteries collectées auprès des clients	Tonne	330	304
Consommations énergétiques par source			
Électricité	MWh	1 573 330	1 517 162
Gaz naturel	MWh	164 801	152 119
Fuel	MWh	28 330	31 393
Consommation d'eau	m^2	2 724 829	2 323 699
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises (2)	Tonne éq. CO_2	177 444	185 552
Nombre d'audits qualité des sites de production des fournisseurs	Nb	908	1 589
Nombre d'audits qualité en magasin	Nb	2 120	2 123
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs	Nb	106	99

(1) Concerne les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol (trajets entrepôts-magasins).

Enfin, Casino fait partie des neuf entreprises françaises à avoir intégré en 2006 le registre d'investissement européen Ethibel Pioneer ®. Le Forum Ethibel est un bureau d'étude indépendant spécialisé dans la notation extrafinancière des entreprises, membre du groupe Vigeo. Le registre et l'indice Ethibel Pioneer ® sélectionnent les entreprises présentant les meilleures performances environnementales, sociales et sociétales de leur secteur.

Rapport de gestion
Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'assemblée générale du 6 juin 2007, le conseil d'administration continuera à comprendre 12 administrateurs dont les mandats sont tous renouvelés lors de ladite assemblée :
– M. Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général ;
– M. André CRESTEY, Vice-Président ;
– M. Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris ;
– M. Jean CHODRON de COURCEL ;
– M. Jacques DERMAGNE ;
– M. Jacques DUMAS ;
– M. Pierre FÉRAUD ;
– M. Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis ;
– M. Jean LÉVY ;
– M. Christian PAILLOT ;
– Mme Catherine SOUBIE, représentant de la société Groupe Euris ;
– M. Gilbert TORELLI ;
– M. Julien CHARLIER, censeur.

Les administrateurs dont la durée des fonctions est d'une année sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Cependant, tout administrateur personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.
Les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.
Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a examiné la composition du conseil d'administration et en particulier la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le « rapport Bouton ». Le Comité a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 19 avril 2007.
Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité. Quatre administrateurs ont la qualité de membre indépendant au sens des critères issus du « rapport Bouton » : Messieurs Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI.
Les autres membres du conseil d'administration de la société Rallye sont soit des dirigeants de la société ou de ses maisons mères, soit des personnalités qualifiées représentant le monde de l'entreprise.
Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.
Le conseil d'administration a constaté la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Censeur

Les statuts de la société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée de un an, ils assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.
M. Julien CHARLIER exerce la fonction de censeur depuis le 4 juin 2003.
Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 80 ans.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du conseil d'administration figurent dans le rapport du Président sur l'organisation du conseil et les procédures de contrôle interne pages 44 à 52 du présent document de référence.
Les mandats de tous les administrateurs ayant exercé leur fonction durant l'exercice 2006 ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006 pour une durée de un an.

M. Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.
Date de première nomination en qualité de Président-Directeur Général : 2 avril 1998.
Date de naissance : 8 mars 1949, 58 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

A – Biographie

Ancien élève de l'École normale supérieure (Sciences), de l'université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Jean-Charles NAOURI, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la direction du Trésor.

Il est nommé directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Président-Directeur Général de Casino Guichard-Perrachon SA et Président de Groupe Euris SAS ;
– Président du conseil d'administration des sociétés Euris SA et Finatis SA ;
– Représentant de la société Casino Guichard-Perrachon SA, Président de Distribution Casino France SAS ;
– Membre du conseil de surveillance de la société CBD ;
– Vice-Président de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris :
– Associé commanditaire de Rothschild & Cie Banque ;
– Administrateur des sociétés HSBC SA et F. Marc de Lacharrière (Fimalac) SA ;
– Membre du conseil de surveillance des sociétés Laurus et Natixis ;
– Censeur de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance CNCE ;
– Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
– Membre du conseil consultatif de la Banque de France ;
– Président de l'association Promotion des talents ;
– Président d'honneur de l'Institut d'expertise et de prospective de l'École normale supérieure.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Directeur Général des sociétés Euris SA et Finatis SA ;
– Président du conseil d'administration des sociétés Sully SA ;
– Vice-Président du Directoire de la société Francarep SA ;
– Membre du conseil de surveillance des sociétés Casino Guichard-Perrachon SA et Groupe Marc de Lacharrière (SCA) ;
– Administrateur des sociétés Continuation Investment NV et Crédit Commercial de France ;
– Associé gérant de Rothschild et Cie Banque ;
– Représentant de la sociétés Euris SA, Président des sociétés Matignon Diderot SAS, Matignon Rousseau SAS et Matignon Voltaire SAS ;
– Représentant de la société Matignon Voltaire SAS, Président de Matignon-Condorcet SAS ;
– Représentant de la société Financière N SA, président des sociétés Artois-Loire SAS, Artois-Provence SAS et Artois-Savoie SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 328

M. André CRESTEY

Vice-Président et administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992.
Date de première nomination en qualité de Vice-Président du conseil d'administration : 2 avril 1998.
Date de naissance : 22 février 1939, 68 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

A – Biographie
M. André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur Général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du directoire puis de Président-Directeur Général (1993) et de Vice-Président Directeur Général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-Président du conseil d'administration.

B – Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Vice-Président de la société Rallye SA ;
– Administrateur des sociétés Foncière Euris SA, Miramont Finance et Distribution SA et Groupe Go Sport SA ;
– Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino Guichard-Perrachon SA.

Hors groupe Euris :
– Administrateur de la FCD.

C – Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors groupe Euris :
– Président de la société Perifem.

Nombre d'actions Rallye détenues : 36 113

M. Jean CHODRON de COURCEL

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 9 juin 2004.
Date de naissance : 14 mai 1955, 52 ans.

A – Biographie
M. Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'Administration et de cabinets ministériels,

M. Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la direction générale du groupe Schneider, puis, en 1997 la direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur Adjoint, au cabinet du Premier ministre, M. Alain JUPPÉ. Il a été Directeur Général Délégué du groupe Penauille Polyservices SA.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
Néant.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Directeur Général Délégué de Penauille Polyservices SA ;
– Administrateur des sociétés Penauille Polyservices SA ;
– Chairman et Chief Executive de Globeground North America LLC (GGNA LLC) et de Servisair PLC ;
– Censeur de la société Rallye SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 305

M. Jacques DERMAGNE

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 5 juin 2002.
Date de naissance : 28 novembre 1937, 69 ans.
Adresse professionnelle :
9, place d'Iéna – 75016 Paris.

A – Biographie
Après des études juridiques et littéraires, M. Jacques DERMAGNE a intégré en 1968 le Conseil national du commerce dont il devient Président en 1981. Il exerce les fonctions de Vice-Président exécutif du CNPF de 1980 à 1999, puis il est élu Président du Conseil économique et social, réélu en 2004. En juin 2003, il est nommé Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
– Président du Conseil économique et social de la République ;
– Administrateur des sociétés Unibail SA, Cetelem SA et Devanlay SA ;
– Membre du Conseil de surveillance de la société DMC SA ;
– Censeur de la société France Convention SA.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Président de Comité français des expositions et conventions ;
– Vice-Président et membre du conseil de surveillance de la société France Convention SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 500

M. Jacques DUMAS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 19 juillet 1990.
Date de naissance : 15 mai 1952, 55 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

A – Biographie
Maîtrise de droit et ancien élève de l'Institut d'études politiques de Lyon, M. Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que juriste puis Directeur Administratif au sein de la Compagnie française de l'Afrique-Occidentale (CFAO) (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire Général Adjoint du groupe Rallye (1987), puis de Directeur des Affaires Juridiques de Groupe Euris (1994). Il occupe actuellement les fonctions de Directeur Général Adjoint de Groupe Euris et de conseiller du Président de la société Casino Guichard-Perrachon.

B – Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Directeur Général Adjoint de la société Groupe Euris SAS ;
– Conseiller du Président de la société Casino Guichard-Perrachon SA, membre du comité exécutif du groupe Casino ;
– Président-Directeur Général de la société La Bruyère SA ;
– Président des sociétés Alpétrol SAS et Kerrous SAS ;
– Administrateur des sociétés CDiscount SA, Monoprix SA et Mercialys SA ;
– Membre du conseil de surveillance de Franprix Holding SA ;
– Vice-Président du conseil de surveillance de Geimex SA ;
– Représentant permanent de la société Distribution Casino France SAS au conseil d'administration de la société Baud SA ;
– Administrateur de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris :
– Gérant de la société SCI Cognacq-Parmentier.

C – Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :
– Directeur des affaires juridiques de la société Euris SA ;
– Président du conseil d'administration de la société Soparin SA ;

– Président des sociétés Les Buissières SAS, Cobivia SAS et Genty Immobilier et Participations SAS ;
– Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution (MFD), Carpinienne de Participations SA et Groupe Go Sport SA ;
– Représentant de Kerrous SAS, Président de la société Syjiga SAS ;
– Représentant permanent de la société Groupe Euris au conseil d'administration des sociétés Casino Guichard-Perrachon SA et Foncière Euris SA ;
– Représentant permanent de L'Habitation Moderne de Boulogne au conseil d'administration des sociétés Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA ;
– Représentant permanent de Parcade au conseil d'administration de la société Casino Guichard-Perrachon ;
– Représentant permanent de The Athlete's Foot Group au conseil d'administration de la société AFME SA ;
– Représentant permanent de la société Rallye au conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA ;
– Gérant des sociétés SCI Les Sables, SCI Les Îles Cordées et SCI des Perrières.

Nombre d'actions Rallye détenues : 150

M. Pierre FÉRAUD

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 16 juin 1995.
Date de naissance : 28 septembre 1940, 66 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

A – Biographie

Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le groupe Euris en 1991 et est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Directeur de la société Parande SAS ;
– Président-Directeur Général de la société Foncière Euris SA ;
– Président du conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA ;
– Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
– Administrateur de la société Mercialys SA ;
– Représentant permanent des sociétés Groupe Euris SAS au conseil d'administration de Finatis SA, Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Casino Guichard-Perrachon SA, Matignon Diderot SAS au conseil d'administration de la société Euris SA ;
– Représentant de la société Foncière Euris SA, Président des sociétés Marigny Concorde SAS, Marigny Belfort SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS ;
– Gérant des sociétés Centrum NS S.A.R.L, SNC Marigny Garonne, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH (ex- Granat 62 VV GmbH), Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles des Bords de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire, SCI Apsys Robert de Flers ;
– Représentant de la société Foncière Euris SA, gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers, SCI Pont de Grenelle, SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
– Représentant de la société Marigny-Élysées SAS, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2, SNC Centre commercial du Grand Argenteuil ;
– Représentant de la société Marigny-Foncière SAS, co-gérant de la société SNC CCPC (Centre commercial Porte de Châtillon) ;
– Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, gérant de la société Centrum K S.A.R.L, Centrum J S.A.R.L.

Hors groupe Euris :
– Membre et Vice-Président du conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA ;
– Représentant permanent de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Apsys International SA.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :
– Président du conseil d'administration de la société Marigny Belfort SA ;
– Président des sociétés Matignon Marne La Vallée SAS et Marigny Expansion SAS ;
– Directeur Général des sociétés Carpinienne de Participations SA et Marigny Belfort SA ;
– Représentant permanent des sociétés Artois-Loire au conseil d'administration d'Euris, Artois-Savoie au conseil d'administration d'Euris et Foncière Euris au conseil de surveillance de Casino Guichard-Perrachon ;
– Représentant de la société Foncière Euris SA, président des sociétés Centre commercial de l'Île-Saint-

Denis SAS, Marigny Belfort SAS, Matignon Meylan SAS, Marigny Percier SAS, Matignon Moselle SAS, Marigny Participations SAS, Marigny Valbréon SAS, Marigny Tours SAS et Les Moulins à Vent SAS ;
– Gérant des sociétés SCI Matignon Lannes et SNC Matignon Commerce ;
– Représentant de la société Foncière Euris SA, gérant des sociétés SCI des Boucles de Seine, SCI Île-Saint-Denis Développement, SCI Mas de La Serras, SCI Touquet Plage et SCI Hôtel d'Arc 1800 ;
– Représentant de la SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la société SCI Alta Saint Georges ;
– Représentant de la SNC Marigny Garonne, cogérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SCI Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
– Représentant de la société Marigny-Foncière, cogérant des société SCI Palais des Marchands ;
– Représentant de la société Marigny Valbréon, cogérant de la Société d'Aménagement Valbréon (SNC) ;
– Représentant de la société Matignon Commerce SAS, cogérant des sociétés SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Avenue Paul Langevin, SNC Bordeaux Sainte Eulalie, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Matignon, SCI Reims Buirette, SNC 166 à 176, rue de Paris, SNC Alta Matignon.

Hors groupe Euris :
– Représentant permanent des sociétés Foncière Cézanne Matignon SA au conseil d'administration de la Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord SA, Foncière Euris SA au conseil d'administration de Marignan Consultants SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 337

M. Jean LÉVY

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 23 juin 1994.
Date de naissance : 9 novembre 1932, 74 ans.
Adresse professionnelle : 8, rue de Berri – 75008 Paris.

A – Biographie
Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économie), graduate de l'université de Yale (économie internationale), M. Jean LÉVY a effectué la plus grand partie de sa carrière au sein du groupe l'Oréal de 1960 à 1987 où il fut Vice-Président en charge des produits publics, puis chez Sanofi dont il fut membre du Comité de direction de 1987 à 1992. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'AFCOHT (Association française du commerce hors taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du commerce extérieur de la France.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
– Administrateurs des sociétés Interparfums Inc., Interparfums France, Price-Minister SA, Axcess SA et Opthtalmic ;
– Administrateur des sociétés Mont-Blanc SAS et Vivactis SAS.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Président du conseil d'administration des sociétés Histoire d'Or SA et Financière d'Or SA ;
– Président de l'Institut du Libre Service ;
– Administrateur de la société Zannier SA ;
– Administrateur d'Escada Beauté Groupe (Allemagne).

Nombre d'actions Rallye détenues : 106

M. Christian PAILLOT

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 15 avril 2004.
Date de naissance : 9 septembre 1947, 59 ans.

A – Biographie
M. Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. Il est actuellement Vice-Président de la Fédération française d'équitation.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
– Administrateur de la société FG Marine SA ;
– Gérant des sociétés Écurie du Haras de Plaisance SARL, SCI Parim.

C – Mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Président-Directeur Général de la société Konica France SA ;
– Président de la société Konica France SAS ;
– Président-Directeur Général de la société Konica Photos Services SA ;
– Censeur de la société Rallye SA ;
– Conseiller du Président de la société Konica Minolta France.

Nombre d'actions Rallye détenues : 300

M. Gilbert TORELLI

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000.
Date de naissance : 21 août 1936, 70 ans.

A – Biographie
M. Gilbert TORELLI a effectué sa carrière dans le groupe Moulinex, en charge des ventes, marketing, distribution en France et à l'international. Il en fut Directeur Général de 1990 à 1993 et Président du conseil de surveillance de 1994 à 1998.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
Néant.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
– Administrateur des sociétés Le Portefeuille Diversifié SA, Victoire SA, Moulinex SA ;
– Président du conseil d'administration de la société Finamex SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250

Société FINATIS SA

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 2 juin 1998.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
– Administrateur des sociétés Euris SA et Casino Guichard-Perrachon SA.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus)
– Membre du conseil de surveillance de la société Casino Guichard-Perrachon SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 253

Représentant permanent :
M. Jean-Marie GRISARD
Date de naissance : 1er mai 1943, 64 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

A – Biographie
Diplômé de l'École des hautes études Commerciales, M. Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé en 1982 Directeur Financier de la société Francarep (devenue Paris Orléans). Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire Général.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Secrétaire Général de la société Groupe Euris SAS ;
– Président des sociétés Matignon Diderot SAS, Matignon Rousseau SAS et Matimmob 1 SAS ;
– Directeur Général des sociétés Euris SA et Finatis SA ;
– Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA, Carpinienne de Participations SA, Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
– Représentant permanent des sociétés Euris SA au conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon SA, Groupe Euris SAS au conseil d'administration de Euris SA ;
– Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris :
– Gérant de la société Frégatinvest SARL ;
– Membre du comité directeur de l'association Promotion des talents.

C – Fonctions et mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Secrétaire Général de la société Euris ;
– Président des sociétés Matignon Condorcet SAS, Matignon Voltaire SAS et Eurdev SAS ;
– Administrateur des sociétés Groupe Euris SA et Green Street Investments International Ltd ;
– Représentant permanent des sociétés Euris SA au conseil de surveillance de Casino Guichard-Perrachon SA, Foncière Euris au conseil d'administration de Marigny Belfort SA, Cobivia SA au conseil d'administration de Matimmob 1 SAS.

Société FONCIÈRE EURIS SA

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
– Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Marigny Concorde SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny-Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Bail SAS, et Marigny Belfort (SAS) ;

– Administrateur des sociétés Casino Guichard-Perrachon SA et Apsys International SA ;
– Gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SCI Pont de Grenelle ;
– Cogérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Fonctions et mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Président des sociétés Marigny-Belfort SAS, Centre Commercial de l'Île-Saint-Denis SAS, Matignon Moselle SAS et Marigny Percier SAS ;
– Administrateur des sociétés Marigny Belfort SA et Marignan Consultants SA ;
– Membre du conseil de surveillance de la société Casino Guichard-Perrachon SA ;
– Gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras et SCI Touquet Plage.

Nombre d'actions Rallye détenues : 19 068 820

Représentant permanent : M. Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952, 55 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

A – Biographie :
M. Didier CARLIER est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen, société qu'il a quittée en 1983 en qualité de manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire Général d'équipements mécaniques spécialisés et de Directeur Administratif et Financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur Administratif et Financier et a été nommé Directeur Général Adjoint en 2002.

B – Autres mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA ;
– Président-Directeur Général de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
– Président-Directeur Général des sociétés Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA ;
– Président des sociétés Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, Syjiga SAS, MFD Finances SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS ;
– Chairman et Chief Executive de la société MFD Inc ;
– Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
– Représentant de Parande SAS, président des sociétés Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS ;
– Représentant permanent des sociétés Groupe Euris au conseil d'administration de la société Casino Guichard-Perrachon SA, Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA, Soparin SAS au conseil d'administration de la société La Bruyère SA et Rallye SA au conseil d'administration de la société Union + Sicav ;
– Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors groupe Euris :
– Gérant de la société SC Dicaro.

C – Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :
– Directeur administratif et financier de la société Rallye SA ;
– Président du conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
– Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
– Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc ;
– Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées ;
– Représentant de Parande SAS, président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS et Parande Développement SAS ;
– Représentant permanent des sociétés Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société AFME SA, Rallye SA au conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA, Groupe Go Sport SA au conseil d'administration de la société Go Sport Espagne SA ;
– Administrateur de la société Clearfringe Ltd.

Hors groupe Euris :
– Administrateur de la société Compagnie holding de gestion SA (CHG).

Société GROUPE EURIS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 8 juin 2005.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007
Administrateur des sociétés Euris SA, Finatis SA, Foncière Euris SA, Casino Guichard Perrachon SA.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus)
– Président des sociétés Artois-Loire SAS, Artois-Provence SAS, Artois-Savoie SAS ;
– Membre du conseil de surveillance de la société Casino Guichard Perrachon SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 304

Représentant permanent : Mme Catherine SOUBIE

Date de naissance : 20 octobre 1965, 41 ans.
Adresse professionnelle :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

A – Biographie
Mme Catherine Soubie est diplômée de l'École supérieure de commerce de Paris. Elle a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux affaires financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de Managing Director. Elle est depuis 2005 Directeur Général Adjoint de la société Rallye.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Euris :
– Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA ;
– Administrateur de la société Mercialys SA ;
– Représentant permanent des sociétés Finatis SA au conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon SA, Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de Groupe Go Sport SA et Casino Guichard-Perrachon SA au conseil d'administration de Banque du Groupe Casino SA.

Hors groupe Euris :
– Gérant de la société Eurl Bozart.

C – Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Hors groupe Euris :
– Executive Director puis Managing Director de la société Morgan Stanley.

CENSEUR

M. Julien CHARLIER

Date de naissance : 10 novembre 1927, 79 ans.

A – Biographie
Diplômé de l'université de Chicago (MBA), M. Julien CHARLIER fut, de 1954 à 1969, Directeur Général de la Général Medical (en Belgique), puis de 1969 à 1975 Vice-Président et Directeur Général de la division Medical Systems à la General Electric Company. En 1975, il intègre le groupe Cokerill en tant que Président-Directeur Général puis de 1982 à 1994 exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la société Dollfus Mieg et Cie. Il a été notamment administrateur des sociétés Euris, Saint-Laurent Couture et de la société des Bains de Mer à Monaco.

B – Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 et se poursuivant à ce jour
– Censeur de la société Euris SA ;
– Gérant des sociétés Sofin et Soges.

C – Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
– Président de la Société Générale d'Hôtellerie à Monaco ;
– Administrateur de la société des Bains de Mer à Monaco.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration. En application des nouvelles dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers résultant de la transposition de la directive européenne « Prospectus », il est précisé qu'à la connaissance de la société aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration a décidé l'exercice unifié des fonctions de présidence du conseil d'administration et de la direction générale et a ainsi confié le mandat de Président-Directeur Général à M. Jean-Charles NAOURI.
Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007, sera appelé à se

prononcer sur le renouvellement des fonctions du Président-Directeur Général.
Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.
Mme Catherine SOUBIE et M. Didier CARLIER sont Directeurs Généraux Adjoints, salariés.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux par la société Rallye, par les sociétés contrôlées ainsi que par la société Foncière Euris, société qui contrôle la société Rallye, sont les suivantes :

Rémunérations des dirigeants

Le mode et le montant de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et rémunérations. Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société ainsi que le nombre d'actions gratuites qui leur sont éventuellement allouées.

Rémunération du Président Directeur Général

M. Jean-Charles NAOURI n'a perçu de la société en 2006 aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, soit la somme de 10 000 euros.
M. Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou de la société Foncière Euris qui la contrôle.
Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé par la société Casino Guichard-Perrachon, société contrôlée, à M. Jean-Charles NAOURI en 2006 s'élève à 974 500 euros, dont 274 500 euros de part variable au titre de 2005.
M. Jean-Charles NAOURI a également perçu en 2006 des sociétés contrôlées des jetons de présence d'un montant total de 21 415 euros. Il n'a reçu en 2006 aucune rémunération ni jetons de présence de la société Foncière Euris.

Rémunération des Directeurs Généraux Adjoints

Mme Catherine SOUBIE

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Mme Catherine SOUBIE, en 2006, s'élève à 600 000 euros dont 300 000 euros de part variable au titre de 2005. La part variable au titre de 2006 versée par la société en 2007 a été fixée à la somme de 330 000 euros.
Le montant total des rémunérations perçu en 2005 par Mme Catherine SOUBIE, entrée en fonction en mars, s'était élevé à 225 181 euros.
Mme Catherine SOUBIE a également perçu en 2006 de la société des jetons de présence d'un montant total de 10 000 euros. Elle n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées ni de la société Foncière Euris qui contrôle Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 15 305 euros.

M. Didier CARLIER

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à M. Didier CARLIER, en 2006, s'élève à 356 000 euros dont 90 000 euros de part variable au titre de 2005. La part variable au titre de 2006 versée en 2007 a été fixée à la somme de 397 500 euros.
Le montant total des rémunérations perçu par M. Didier CARLIER, en 2005, s'était élevé à 330 000 euros.
M. Didier CARLIER a également perçu en 2006 de la société des jetons de présence d'un montant total de 10 000 euros, égal au montant de 2005. Il n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées ni de la société Foncière Euris qui contrôle Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 13 000 euros.

Rémunérations des autres mandataires sociaux

• L'assemblée générale du 8 juin 2005 a fixé à 290 000 euros le montant global maximal des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommanda-

tions du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du Président.

• Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en juin 2006, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 270 800 euros, contre 261 333 euros au titre du mandat précédent.

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, par la société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société Foncière Euris qui la contrôle, se présente comme suit :

Nom	Jetons de présence et rémunérations versés en 2006 (en euros)					Jetons de présence versés en 2005 (en euros)			
	Par la société Rallye				Par les sociétés contrôlées ou la société contrôlante	Par la Société Rallye			
	Administrateur		Comités	Autres		Administrateur		Comités	Autres
	Part fixe	Part variable				Part fixe	Part variable		
Jean CHODRON de COURCEL	4 000	16 000				4 000	10 667		
Jacques DERMAGNE	4 000	16 000	20 000			4 000	13 333	20 000	
Jean LÉVY	4 000	12 800	10 000			4 000	16 000	10 000	
Christian PAILLOT	4 000	12 800	10 000			4 000	16 000	10 000	
Gilbert TORELLI	4 000	16 000	10 000			4 000	13 333	10 000	
André CRESTEY	4 000	6 000	20 000	20 000 (6)	110 009,70 (1)	4 000	6 000	20 000	20 000 (6)
Jacques DUMAS	4 000	6 000	10 000		278 032,70 (2)	4 000	6 000		
Pierre FÉRAUD	4 000	6 000			443 151,70 (3)	4 000	6 000		
Jean-Marie GRISARD	4 000	6 000			25 736,70 (4)	4 000	6 000		
Société Groupe Euris				280 000 (5)	420 000 (5)				280 000 (5)
Julien CHARLIER, censeur	4 000	3 200				4 000	8 000		

(1) Dont 9 264,70 euros par Foncière Euris et 100 745 euros par les sociétés Casino Guichard-Perrachon, Groupe Go Sport et Miramont Finance et Distribution, sociétés contrôlées.

(2) Dont 9 264,70 euros par Foncière Euris et 268 768 euros par les sociétés Casino Guichard-Perrachon, Mercialys et Groupe Go Sport, sociétés contrôlées.

(3) Dont 9 264,70 euros par Foncière Euris et 433 887 euros par les sociétés Casino Guichard-Perrachon, Mercialys et Parande, sociétés contrôlées.

(4) Dont 14 264,70 euros par Foncière Euris et 11 472 euros par la société Casino Guichard-Perrachon, société contrôlée.

(5) Honoraires de conseil et d'assistance versés par les sociétés Rallye, Casino, Guichard-Perrachon et Foncière Euris.

(6) Jetons de présence au titre de son mandat de vice-président.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions consenties, en 2006, aux mandataires sociaux par la société et les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Date d'attribution	Date d'échéance
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye				
Monsieur Didier CARLIER	17 500	36,84	07/06/2006	06/12/2011
Monsieur Jacques DUMAS	5 250	36,84	07/06/2006	06/12/2011
Monsieur Jean-Marie GRISARD	17 500	36,84	07/06/2006	06/12/2011
Monsieur Pierre FÉRAUD	12 500	36,84	07/06/2006	06/12/2011
Madame Catherine SOUBIE	31 500	36,84	07/06/2006	06/12/2011
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Groupe Go Sport, société contrôlée				
Monsieur Didier CARLIER	3 000	69,71	24/03/2006	23/09/2011
Monsieur Jacques DUMAS	3 000	69,71	24/03/2006	23/09/2011
Madame Catherine SOUBIE	3 000	69,71	24/03/2006	23/09/2011
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Casino Guichard-Perrachon, société contrôlée				
Monsieur Jacques DUMAS	8 000	58,16	13/04/2006	12/10/2011

Les actions gratuites attribuées sous conditions en 2006 aux mandataires sociaux par la société et les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement en euros	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye (1)					
Monsieur Didier CARLIER	2 188	36,84	07/06/2006	07/06/2009	07/06/2011
Monsieur Jacques DUMAS	656	36,84	07/06/2006	07/06/2009	07/06/2011
Monsieur Jean-Marie GRISARD	2 188	36,84	07/06/2006	07/06/2009	07/06/2011
Monsieur Pierre FÉRAUD	1 563	36,84	07/06/2006	07/06/2009	07/06/2011
Madame Catherine SOUBIE	3 938	36,84	07/06/2006	07/06/2009	07/06/2011
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée (2)					
Monsieur Jacques DUMAS	1 600	56,18	13/04/2006	13/04/2009	13/04/2011

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette périmètre holding par les actifs réévalués.

(2) Le critère de performance retenu est celui de la croissance organique du chiffre d'affaires en France.

Les options de souscription et d'achat d'actions exercées par les mandataires sociaux en 2006 sont les suivantes :

	Nombre d'options	Nature des options	Prix d'exercice en euros	Date d'attribution	Date d'échéance
Options d'achat et/ou de souscription d'actions exercées durant l'exercice – société Groupe Go Sport, société contrôlée					
Monsieur Didier CARLIER	4 234	Souscription	45,27	29/03/2002	29/09/2007
Monsieur André CRESTEY	2 900	Souscription	45,27	29/03/2002	29/09/2007
Monsieur Jacques DUMAS	6 100	Souscription	45,27	29/03/2002	29/09/2007

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Groupe Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003 (voir page 154).
MM. Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Pierre FÉRAUD, Jean-Marie GRISARD et Mme Catherine SOUBIE, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupe Rallye ou Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.
En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.
Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.
Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la société et le Président-Directeur-Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 152.
Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux Commissaires aux comptes titulaires et de deux Commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG
Associé signataire : Mme Catherine CHASSAING (depuis l'exercice 2004).
Date du premier mandat : 29 juin 1993.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

ERNST & YOUNG et Autres
Associé signataire : M. Henri-Pierre NAVAS (depuis l'exercice 2004).
Date du premier mandat : 1er juin 1999.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Patrick-Hubert PETIT
Suppléant de KPMG.
Date du premier mandat : 6 juin 2001.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Philippe PEUCH-LESTRADE
Suppléant de ERNST & YOUNG et Autres.
Date du premier mandat : 9 juin 2004.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la société.

RENOUVELLEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat de Commissaire aux comptes du cabinet KPMG venant à expiration lors de l'assemblée générale du 6 juin 2007, le Comité d'audit, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le conseil d'administration, a examiné les modalités et conditions de son renouvellement.
Le Comité d'audit, sur la base de la présentation faite par la direction générale, a pris acte de l'intérêt de renouveler le mandat du cabinet KPMG, sans recourir à un appel d'offres comme précédemment lors du renouvellement du cabinet Ernst et Young en 2005.
Ce renouvellement permettra de maintenir la chaîne d'audit au sein du Groupe – KPMG étant également Commissaire aux comptes de Groupe Go Sport – d'assurer la continuité du collège des Commissaires aux comptes et de continuer à bénéficier de la compétence et de l'expertise du cabinet KPMG et de sa connaissance du Groupe et du secteur d'activité.
Le Comité d'audit, après avoir pris connaissance de la présentation par le cabinet KPMG de son programme d'intervention, de ses méthodes de travail, de son équipe dédiée et de sa proposition financière, a formulé un avis favorable à sa candidature que le conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale annuelle devant être réunie en 2007.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2006 ET 2005

(En euros)	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	210 529	150 696	5	4	208 000	149 500	26	21
Filiales intégrées globalement	3 082 974	2 788 559	70	69	246 560	216 314	31	31
Missions accessoires								
Émetteur		44 610	–	1		111 073	–	16
Filiales intégrées globalement	1 036 620	935 102	23	23	75 000	194 580	9	27
Sous-total	**4 330 123**	**3 918 967**	**98**	**97**	**529 560**	**671 467**	**66**	**95**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	44 072	40 039	1	1	63 059	17 000	8	3
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit) (1)	62 850	61 639	1	2	211 133	16 060	26	2
Sous-total	**106 922**	**101 678**	**2**	**3**	**274 192**	**33 060**	**34**	**5**
TOTAL	**4 437 045**	**4 020 645**	**100**	**100**	**803 752**	**704 527**	**100**	**100**

(1) Les autres prestations réalisées au cours de l'exercice 2006 par le cabinet KPMG sont relatives à des procédures convenues dans le cadre de deux missions concernant d'une part la cession d'une filiale et d'autre part la revue d'accords entre une filiale et un de ses partenaires.

Rapport du Président du conseil d'administration

Le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.
Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce issues de la loi du 30 décembre 2006, il intègre également les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.
Ce rapport, joint au rapport de gestion sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2006, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

■ PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration a, lors de sa réunion du 7 juin 2006, renouvelé le mandat du Président-Directeur Général et a ainsi maintenu l'exercice unifié de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale.
Les règles d'organisation applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société sont précisées par un règlement intérieur lequel intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » auxquels la société adhère et dont il organise la mise en œuvre.
Le règlement intérieur décrit ainsi le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.
Le règlement intérieur précise les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers – (AMF) ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société. Il rappelle également l'inscription des administrateurs sur la liste des initiés permanents établie par la société dans le cadre des nouvelles dispositions visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés et à harmoniser en Europe les législations en vigueur.
Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.
Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.
Il précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit la possibilité de la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence ou de télécommunication.
Chaque administrateur s'engage à détenir un nombre d'actions de la société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence. Afin de favoriser la participation au sein du conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du Président-Directeur Général

• Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.
Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il examine les documents de gestion prévisionnels de la société, il fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

• Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci ; il convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
• Le Directeur Général, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
Toutefois, en application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité doit être autorisée au préalable par le conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise et suivant les recommandations du rapport Bouton, le conseil d'administration veille au maintien de l'indépendance de ses administrateurs. Il a ainsi procédé à l'examen annuel de la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport.
Le Comité des nominations et des rémunérations a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 19 avril 2007.
Le conseil d'administration comporte quatre membres indépendants sur douze : MM. Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI.
La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication.

Information des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
Les membres du conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du conseil des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration.
En outre, la direction générale communique au conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales.
Le conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2006, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 93 %.

Arrêté des comptes – activité de la société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et ceux du premier semestre 2006 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2006.
Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et des effectifs du Groupe ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.
Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation, notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la société et ses filiales.
Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende.
Le conseil d'administration a eu communication d'une présentation spécifique des activités GO Sport et Courir et du réseau de distribution Casino en France.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a par ailleurs examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs. À cet égard, il a eu communication des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration a pris connaissance de la nouvelle évaluation sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration mise en œuvre par le Comité des nominations et des rémunérations.
Le conseil d'administration a mis à jour le règlement intérieur du conseil d'administration afin de tenir compte des nouvelles dispositions concernant notamment la procédure de déclaration des transactions des mandataires sociaux et l'inscription des administrateurs sur la liste des « initiés permanents ».

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération forfaitaire et variable des Directeurs Généraux Adjoints.
Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et salariés de la société et des sociétés liées.
Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

Comités techniques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.
Le conseil d'administration désigne les membres composant les comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

Le Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont un indépendant et une personnalité qualifiée :
MM. André CRESTEY, Président, Jean LÉVY et Christian PAILLOT, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.
Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du Comité ont été fixées par le conseil d'administration et figurent dans le règlement intérieur ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en avril 2004.

Activité en 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.
Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et des conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la société.
Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.
Il a été informé des travaux mis en œuvre dans le cadre de la préparation du rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société.
En outre, le Comité d'audit a été associé à la procédure de renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant. Dans ce cadre, il a présenté au conseil d'administration ses conclusions et ses recommandations.
Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux sont indépendants : MM. Jacques DERMAGNE, Président, Jacques DUMAS et Gilbert TORELLI, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.
Le Président-Directeur Général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions

de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.
Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions, notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie qui sont en particulier celles, issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois, la totalité des membres étant présente à chaque réunion.
Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement du mandat des administrateurs et du censeur ainsi que sur la composition des comités techniques.
Le Comité a examiné également la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport Bouton.
Dans le cadre des obligations d'abstention visant les informations privilégiées et des nouvelles dispositions relatives à l'établissement de « listes d'initiés », le Comité des nominations et des rémunérations a pris connaissance de la première liste élaborée par la société comprenant, outre les membres du conseil d'administration, les dirigeants de la société ainsi que les collaborateurs et les tiers visés par ces dispositions dans le cadre de leurs fonctions ou de leurs relations avec la société.
Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe et variable des Directeurs Généraux Adjoints.
Le Comité a examiné la proposition de la direction générale d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et salariés de la société et des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités techniques.
Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit la réalisation à intervalle régulier d'un débat et d'une évaluation formalisée sur le fonctionnement du conseil d'administration confiée au Comité des nominations et des rémunérations, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.
Le conseil d'administration a confié au Comité la réalisation d'une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration.
Cette évaluation s'est faite par voie de réponse à un questionnaire fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés et adressé à chaque administrateur.
Le questionnaire a été élaboré en fonction des pratiques connues en la matière et adapté aux spécificités du Groupe.
Le Comité des nominations et des rémunérations a procédé à une analyse détaillée et commentée des appréciations et observations des membres du conseil.
Les conclusions du Comité des nominations et des rémunérations ont été présentées au conseil d'administration en avril 2006.
Il en ressort en particulier que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration sont satisfaisants et conformes à la réglementation, à l'éthique et aux principes de gouvernement d'entreprise.
Les administrateurs avaient formulé le souhait d'une information renforcée sur Groupe Go Sport.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le mode et le montant de la rémunération des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.
Ainsi, le conseil d'administration arrête les rémunérations des deux Directeurs Généraux Adjoints, également administrateurs ; le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération de la Société.
La rémunération des deux directeurs généraux adjoints comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.
Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 mars 2007, a fixé les rémunérations variables des Directeurs Généraux Adjoints pour 2006 en fonction d'une appréciation générale concernant notamment la

mise en place et la gestion des dossiers financiers de la société au cours de l'année concernée.
Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques, comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée ;
- le vice-président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros ;
- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

La description ci-après des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société Rallye s'inspire d'une part des lignes directrices de l'AFEP et du MEDEF [1] et du rapport de l'Autorité des marchés financiers du 22 janvier 2007 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et, d'autre part, du référentiel international COSO [2].
Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont constituées des règles, directives et manières de procéder en place au sein de la société visant à donner une assurance raisonnable que ses activités ainsi que les comportements de ses membres se conforment aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux normes internes applicables. Ces procédures s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de gestion des risques ; elles permettent à la communication tant interne qu'externe de refléter avec sincérité la situation et l'activité de l'organisation.
Ainsi, l'objectif de Rallye en matière de contrôle interne consiste à identifier, à prévenir et à maîtriser les risques engendrés par son organisation, notamment les risques d'erreurs et de fraudes, de vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière.
Dans ce cadre, les principaux risques identifiés concernent l'information en provenance des filiales dont la qualité dépend de la maîtrise par ces dernières des risques liés à l'information comptable et financière ainsi que des risques opérationnels, l'élaboration des comptes sociaux et consolidés, lesquels doivent refléter de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe, les systèmes d'informations, les engagements hors bilan, ainsi que la situation des actifs et de la trésorerie.
L'environnement de contrôle de la société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Un ensemble de dispositifs de contrôle interne a été mis en place permettant de donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé tant au sein de la société Rallye qu'au sein de ses filiales opérationnelles dont elle consolide les comptes, étant précisé que ces dernières disposent à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne.
Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règle-

(1) Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulé « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

(2) Comittee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

ment intérieur du conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.
Chaque membre de la société est impliqué à son niveau dans le dispositif de contrôle interne : mise en place, évaluation et optimisation.

La direction générale et la direction administrative et financière
La direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la société : contrôle de gestion, comptabilité et trésorerie, juridique.

Le conseil d'administration et le Comité d'audit
De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la direction générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

Les Commissaires aux comptes et les consultants externes
La direction financière de la société Rallye est en contact permanent avec un collège de deux Commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leur mission, mettent en œuvre leurs diligences sur les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire.
Les Commissaires aux comptes sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.
Par ailleurs, dans le cadre de ses projets d'investissements ou de financements, la société fait régulièrement appel à des conseils extérieurs dans les différents domaines économiques et financiers, dans le domaine de l'organisation ainsi qu'en matière juridique.

Description des procédures de contrôle interne

Au sein de la société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée.
De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles
Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission d'évaluer le contrôle interne et l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.
Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.
Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.
La communication financière de la société et de ses filiales s'appuie de plus en plus sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.
La société Rallye a également mis en place, il y a six ans, une direction de l'audit juridique qui apporte son assistance à la société mais aussi à ses filiales en procédant à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe.
Le service juridique de la société, en relation avec la direction de l'audit juridique, communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

- **Procédures de suivi des risques opérationnels :**

La trésorerie, les financements et les dépenses
Au sein de la direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.
Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.
Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions y attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la direction générale.

La mise en place de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du conseil d'administration de la société suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés…), ces derniers faisant l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.
Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, une procédure d'autorisation formalisée a été mise en place. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de « bon à payer » avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

Politique de couverture, suivi des risques de marché
La politique de couverture et le suivi des risques de marché sont traités page 189 du présent rapport annuel. À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement la politique de couverture et le dispositif de contrôle correspondant.

La paie et les rémunérations
L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la direction administrative et financière.
L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.
Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la direction générale.

La sécurité des systèmes d'information
Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :
– un système d'habilitation et de protection d'accès au réseau ;
– des protections physiques des locaux (contrôle d'accès, détection incendie) ;
– des sauvegardes des données quotidiennes sur des supports déportés en dehors du site de sauvegarde.

• **Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :**

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés
La direction administrative et financière du Groupe est responsable notamment de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.
Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel Agresso pour les comptes sociaux et logiciel Équilibre pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et ses comités spécialisés.
Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.
La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.
Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.
Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés et des comptes sociaux, les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2006, suite à leurs travaux, les Commissaires aux comptes n'ont fait état d'aucune faiblesse significative ou de déficience majeure de contrôle interne.

En dernier lieu, les comptes sont soumis à la revue de la direction générale préalablement à leur examen par le Comité d'audit en préparation de la délibération du conseil d'administration qui les arrête.
Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exception-

nelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.
Les actifs de la société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

Le contrôle de gestion
Ce service est rattaché au directeur financier.
Le contrôle de gestion a pour missions :
– le suivi des indicateurs clés de l'activité de la société et de ses filiales ;
– le suivi des plans d'action, le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts ;
– l'établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la direction générale ;
– la participation aux arrêtés comptables ;
– l'élaboration du budget et du plan à trois ans.

La communication financière
La communication financière du Groupe permet la coordination des informations diffusées à la communauté financière afin de lui donner une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe.
Le message financier est en pratique élaboré par la direction financière et sa diffusion s'effectue à travers divers moyens édictés par la loi et par les règlements de l'AMF :
– publication au *Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)* : chiffres d'affaires trimestriels, comptes sociaux et consolidés détaillés ;
– présentation annuelle des résultats du Groupe lors d'une réunion sous l'égide de la Société française des analystes financiers (SFAF), et mise en ligne sur le site Internet de la société d'une présentation sur les résultats semestriels ;
– communiqués de presse lors des clôtures des comptes semestriels et annuels et lors d'événements ou d'opérations jugés significatifs et pouvant avoir un impact sur le cours du titre ;
– site Internet : www.rallye.fr

Par ailleurs, la société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection ainsi qu'une vérification par les Commissaires aux comptes des informations portant sur la situation financière et les comptes jusqu'à sa distribution physique et diffusion électronique sur le site Internet de l'AMF et celui de la société.
À compter du 20 janvier 2007, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique Information réglementée (http://www.rallye.fr/bin/documentation.asp) et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel (Business Wire).
Dans cette rubrique, sont publiés et archivés pendant cinq ans les documents relevant de l'information réglementée publiés à compter de 2007 et qui sont les suivants :
– rapports financiers annuels ;
– rapports financiers semestriels ;
– informations financières trimestrielles ;
– rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
– communiqués relatifs aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
– informations mensuelles relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social de la société ;
– descriptifs des programmes de rachat d'actions propres ;
– communiqués publiés par les émetteurs au titre de l'obligation d'information permanente ;
– communiqués précisant les modalités de mise à disposition de prospectus ;
– communiqués précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires aux assemblées générales ;
– communiqués mensuels regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions.

Rapport des Commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Rallye, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :
– prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
– prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2007
Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Catherine CHASSAING

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS

Éléments
financiers
et juridiques
2006

Rallye

Bilan consolidé du groupe Rallye

ACTIF				
(En millions d'euros)	**Notes**	**2006**	**2005 (1)**	**2004 (1)**
Goodwill	2	6 588	6 816	5 477
Immobilisations incorporelles	3	295	327	277
Immobilisations corporelles	4	5 027	5 661	4 727
Immeubles de placement	5	874	792	591
Participations dans les entreprises associées	6	438	551	1 275
Actifs financiers non courants	8	838	752	959
Actifs financiers de couverture non courants	16	88	100	131
Actifs d'impôts différés	9	146	170	144
Autres actifs non courants			19	15
Total de l'actif non courant		**14 294**	**15 188**	**13 596**
Stocks	10	2 031	2 244	1 897
Clients et comptes rattachés	11	1 490	1 227	1 014
Autres créances	12	1 025	1 050	816
Créance d'impôt exigible		46	22	49
Autres actifs financiers courants	16	310	259	183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 056	2 887	2 837
Actifs détenus en vue de la vente	19	715	119	3
Total de l'actif courant		**7 673**	**7 808**	**6 799**
TOTAL DE L'ACTIF		**21 967**	**22 996**	**20 395**

(1) Voir Règles et méthodes comptables notes c et d.

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2006	2005 (1)	2004 (1)
Capital		118	116	112
Réserves et résultat part du Groupe		1 354	1 245	1 006
Capitaux propres part du Groupe		**1 472**	**1 361**	**1 118**
Intérêts minoritaires		3 721	3 470	2 062
Capitaux propres	**14**	**5 193**	**4 831**	**3 180**
Provisions à long terme	15	246	279	123
Passifs financiers non courants	16	6 983	8 284	9 017
Autres dettes non courantes	17	40	56	13
Passifs d'impôts différés	9	338	271	474
Total passif non courant		**7 607**	**8 890**	**9 627**
Provisions à court terme	15	169	183	189
Fournisseurs		3 813	3 926	3 312
Passifs financiers courants	16	2 360	2 795	2 089
Dette d'impôt exigible		46	66	13
Autres dettes courantes	18	2 429	2 247	1 985
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	19	350	58	
Total passif courant		**9 167**	**9 275**	**7 588**
TOTAL DU PASSIF		**21 967**	**22 996**	**20 395**

(1) Voir Règles et méthodes comptables notes c et d.

Compte de résultat consolidé du groupe Rallye

(En millions d'euros)	Notes	2006	2005 (1)	2004 (1)
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Chiffres d'affaires hors taxes des activités poursuivies	20	23 281	21 120	19 541
Autres produits de l'activité		314	275	238
Produits des activités ordinaires		**23 595**	**21 395**	**19 779**
Prix de revient des ventes	21	(17 240)	(15 793)	(14 460)
Marge commerciale		**6 355**	**5 602**	**5 319**
Frais de personnel	22	(2 384)	(2 108)	(1 984)
Autres charges externes	23	(2 285)	(1 965)	(1 764)
Amortissements et provisions		(641)	(570)	(499)
Résultat opérationnel courant		**1 045**	**959**	**1 072**
Autres produits et charges opérationnels	24	(31)	(263)	50
Résultat opérationnel		**1 014**	**696**	**1 122**
Coût de l'endettement financier net	25	(340)	(355)	(315)
Autres produits et charges financiers	26	25	25	(65)
Résultat avant impôt		**699**	**366**	**742**
Charge d'impôt	27	(280)	(125)	(348)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	28	6	15	30
Résultat net des activités poursuivies		**425**	**256**	**424**
dont part du Groupe		69	(6)	77
dont intérêts minoritaires		356	262	347
ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
Résultat net des activités abandonnées	**19**	**174**	**31**	**26**
dont part du Groupe		78	10	8
dont intérêts minoritaires		96	21	18
Résultat net		**599**	**287**	**450**
dont part du Groupe		**147**	**4**	**85**
dont intérêts minoritaires		452	283	365
(1) voir Règles et méthodes comptables notes c. et d.				
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en euros)				
Avant dilution	29	3,85	0,10	2,37
Après dilution	29	3,84	0,10	2,36
Résultat net par action des activités poursuivies, part du Groupe (en euros)				
Avant dilution	29	1,81	(0,17)	2,17
Après dilution	29	1,81	(0,17)	2,16
Résultat net par action des activités abandonnées, part du Groupe (en euros)				
Avant dilution	29	2,03	0,26	0,20
Après dilution	29	2,03	0,26	0,20

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2004	**112**	**1 131**	**(181)**		**(5)**	**1 057**	**1 704**	**2 761**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				54		54	15	69
Résultat consolidé 2004					85	85	365	450
Total des produits et charges comptabilisés				**54**	**85**	**139**	**380**	**519**
Opérations sur capital								
Opérations sur titres autodétenus			1	(1)				
Dividendes distribués					(67)	(67)	(102)	(169)
Variation de détention							147	147
Divers mouvements		1			(12)	(11)	(67)	(78)
Au 31 décembre 2004 (1)	**112**	**1 132**	**(180)**	**53**	**1**	**1 118**	**2 062**	**3 180**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				207		207	225	432
Résultat consolidé 2005					4	4	283	287
Total des produits et charges comptabilisés				**207**	**4**	**211**	**508**	**719**
Opérations sur capital	4	45				49	68	117
Opérations sur titres autodétenus			68	(15)		53		53
Dividendes distribués					(61)	(61)	(119)	(180)
Émission TSSDI							590	590
Mouvements de périmètre							465	465
Divers mouvements		2			(11)	(9)	(104)	(113)
Au 31 décembre 2005 (1)	**116**	**1 179**	**(112)**	**245**	**(67)**	**1 361**	**3 470**	**4 831**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(77)		(77)	(111)	(188)
Résultat consolidé 2006					147	147	452	599
Total des produits et charges comptabilisés				**(77)**	**147**	**70**	**341**	**411**
Opérations sur capital	2	11				13	4	17
Opérations sur titres auto-détenus			104	(28)		76	73	149
Dividendes distribués					(50)	(50)	(163)	(213)
Mouvements de périmètre							58	58
Divers mouvements		2				2	(62)	(60)
Au 31 décembre 2006	**118**	**1 192**	**(8)**	**140**	**30**	**1 472**	**3 721**	**5 193**

(1) Les capitaux propres des périodes antérieures ont été corrigés suite à l'adoption de l'amendement à l'IAS 19 (voir Règles et méthodes comptables notes c et d).

État consolidé des produits et des charges comptabilisés

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Écarts de conversion	(206)	431	58
Écarts actuariels	1	(3)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	17	4	15
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	**(188)**	**432**	**69**
Résultat de l'exercice	599	287	450
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	**411**	**719**	**519**
dont part Groupe	70	211	139
dont intérêts minoritaires	341	508	380

Tableau des flux de trésorerie

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 19.

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat net, part du Groupe	147	4	85
Intérêts minoritaires	452	283	365
Résultat de l'ensemble consolidé	**599**	**287**	**450**
Dotations aux amortissements	583	551	496
Dotations / reprises de provisions	169	73	30
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (1)	(34)	292	(5)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	15	14	13
Autres charges et produits calculés	53	78	50
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	**786**	**1 008**	**584**
Résultat sur cessions d'actifs	(380)	(130)	(24)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(7)	(16)	(32)
Dividendes reçus des entreprises associées	12	21	15
Capacité d'autofinancement (CAF)	**1 010**	**1 170**	**993**
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	338	309	396
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	295	135	361
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	**1 643**	**1 614**	**1 750**
Impôts versés	(289)	(243)	(386)
Variation du besoin en fond de roulement liée à l'activité (2)	(192)	55	(5)
Flux de trésorerie nette générés par l'activité (A)	**1 162**	**1 426**	**1 359**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 034)	(889)	(728)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	219	179	104
Acquisition d'actifs financiers	(41)	(133)	(156)
Cession d'actifs financiers	53	82	20
Variation des prêts et avances consentis	(135)	(48)	34
Incidence des variations de périmètre (3)	958	(720)	(442)
Flux de trésorerie nette liés aux opérations d'investissement (B)	**20**	**(1 529)**	**(1 168)**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(36)	(12)	(68)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(163)	(65)	(102)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(45)		
Émission TSSDI		590	
Réductions /augmentations de capital en numéraire	4	237	17
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	5		
Achats et ventes d'actions propres	149	176	128
Acquisitions et cessions de placements financiers	(71)		
Émissions d'emprunts	610	681	1 959
Remboursements d'emprunts	(2 094)	(1 158)	(1 000)
Intérêts financiers nets versés	(394)	(359)	(384)
Flux de trésorerie nette liés aux opérations de financement (C)	**(2 035)**	**90**	**550**
Incidence des variations de cours des devises (D)	(6)	11	(8)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	**(859)**	**(2)**	**733**
Trésorerie nette d'ouverture (E)	2 444	2 446	1 713
Trésorerie nette de clôture	1 585		
Trésorerie nette de clôture des activités détenues en vue de la vente (F)	(14)		
Trésorerie nette de clôture des activités poursuivies (G)	1 571	2 444	2 446
Variation de trésorerie et équivalent de trésorerie (G – E – F)	**(859)**	**(2)**	**733**

(1) En 2005, cette rubrique comprend l'effet du dénouement de l'equity Cora pour 302 millions d'euros (voir note 8).

Tableau des flux de trésorerie

(2) Variation du BFR liée à l'activité

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Stocks	(21)	(98)	(127)
Fournisseurs	56	294	(39)
Créances clients et comptes rattachés	(186)	(66)	63
Créances liées aux activités de crédit	(68)	64	(34)
Financement des activités de crédit	73	(31)	(11)
Autres	(46)	(108)	143
Variation du BFR liée à l'activité	**(192)**	**55**	**(5)**

(3) Incidence des variations de périmètre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Mercialys	236		
Géant Polska	714		
Feu Vert	89		
Autres		95	
Prix de cession	**1 039**	**95**	
Exito	(22)		
Banque du Groupe Casino	(14)		
Disco / Lanin	(15)		
CBD		(528)	
Vindémia		(198)	
Geimex		(60)	
BC Distribution		(67)	
Franprix / Leader Price			(263)
Sous-groupe Franprix / Leader Price	(65)		
Sous-groupe Monoprix	(30)		
Laurus			(110)
SFEHS			(21)
Autres	(41)	(68)	(48)
Prix d'acquisition	**(187)**	**(921)**	**(442)**
Leader Price (sortie de concours bancaires)	97		
CBD (entrée de trésorerie suite à l'intégration proportionnelle)		81	
Autres	9	25	
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	**106**	**106**	
Incidence des variations de périmètre	**958**	**(720)**	**(442)**

Annexe aux comptes consolidés

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Informations générales

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur Euronext Paris, compartiment A.
La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».
En date du 19 avril 2007, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe Rallye pour l'exercice 2006. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 6 juin 2007.

b. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, arrêtés aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financières IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.
Les effets chiffrés de la transition aux IFRS sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2004 sont décrits dans la note « Transition aux IFRS » des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.
Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'adoption est rendue obligatoire à tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 ne s'appliquent pas aux comptes du groupe Rallye, à l'exception des amendements à IAS 19 et 21, et de l'interprétation IFRIC 4. Il s'agit des :
– amendements à IAS 39 sur l'option juste valeur et la couverture des flux de trésorerie au titre des transactions intragroupe futures ;
– norme IFRS 6 relative à l'exploration et à l'évaluation des ressources minérales ;
– interprétation IFRIC 5 relative aux droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites ;
– interprétation IFRIC 6 relative aux passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques.
L'adoption de l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » (révision limitée de la norme concernant les écarts actuariels, les régimes groupe et les informations à fournir) a eu une incidence sur les capitaux propres du Groupe. Se reporter à la note d. « Changement de méthodes comptables », pour plus de détails.
L'adoption de l'amendement à IAS 21 sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères, et l'interprétation IFRIC 4 sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location, n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.
Le Groupe n'a appliqué aucun amendement et aucune norme ou interprétation par anticipation, en particulier les textes suivants, déjà publiés et adoptés par l'Union européenne mais d'application obligatoire à une date ultérieure.
Le Groupe n'attend aucune incidence significative sur ses états financiers de l'application de ces textes dans le futur :
– amendement à la norme IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital ;
– norme IFRS 7, relative aux informations à fournir sur les instruments financiers ;
– interprétation IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » ;
– interprétation IFRIC 8 sur le champ d'application d'IFRS 2 ;
– interprétation IFRIC 9 relative à l'évaluation des dérivés incorporés.
Par ailleurs, la norme IFRS 8 relative aux segments opérationnels et les interprétations IFRIC 10 (dépréciation d'actifs dans les comptes intermédiaires), IFRIC 11 (options accordées au sein d'un groupe et actions propres acquises en couverture de plan d'options) et IFRIC 12 (contrats de concession) n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne.
Pour l'établissement de son bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS » qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.
Le groupe Rallye a retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :
– les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs ;
– les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004 ;
– le montant cumulé des écarts de conversion au 1er janvier 2004 est remis à zéro en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres d'ouverture restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte, dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées, des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ;

– la méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des terrains des sociétés du périmètre dit « centralisé » (périmètre historique en France), de Monoprix, ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix & Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1er janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres. De son côté, le groupe Laurus a procédé à la réévaluation, maintenue dans les comptes du Groupe, de certains de ses actifs ;
– les cessions de créances Dailly non décomptabilisantes en IFRS ont été consolidées dès le 1er janvier 2004.
Les comptes, libellés en euros, sont établis au coût historique à l'exception des dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur, et des actifs ou groupe d'actifs détenus en vue d'être cédés qui sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Il convient de noter que les instruments financiers qui font l'objet d'une couverture de risque de taux sont également évalués à leur juste valeur.

c. Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Au cours de l'exercice, le sous-groupe Casino a identifié des activités cédées ou en cours de cession satisfaisant aux critères de classifications en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » tels que définis par la norme IFRS 5. Conformément à cette norme, les comptes de résultats antérieurement publiés ont été retraités. Les effets de ces retraitements sont présentés en note 19.

d. Changement de méthodes comptables

Le groupe Rallye a appliqué l'amendement à IAS 19 au 1er janvier 2006. Le Groupe comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. Antérieurement, le Groupe appliquait la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant des régimes.
Le changement de méthode comptable a été traité rétrospectivement conformément aux dispositions transitoires de l'amendement, et les données comparatives ont été retraitées. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les états financiers consolidés est la suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Bilan			
Accroissement des « provisions et autres passifs non courants »	12	15	7
Accroissement des impôts différés actifs	5	6	3
Diminution des capitaux propres	**7**	**8**	**4**
dont capitaux propres part du Groupe	2	1	1
Profits et pertes comptabilisés			
Résultat après impôt enregistré directement en capitaux propres	1	(4)	(4)

Les notes annexes ont également été modifiées de sorte à fournir une information sur les évolutions des actifs et passifs du régime à prestations définies, ainsi que les hypothèses sous-tendant les composantes du coût des prestations définies.

e. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.
Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent en particulier sur :

– les coopérations commerciales ;
– la dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
– les provisions (note 15) ;
– les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
– les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ;
– les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 6) ;
– la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés (note 14) ;
– les impôts différés ;
– la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 5) ;
– les actifs et passifs financiers (note 16).

f. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Certaines positions comptables sont liées à des problématiques en cours d'analyse par l'IFRIC ou l'IASB. En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :
– acquisitions d'intérêts minoritaires (note 2) ;
– engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (note 16).

g. Méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités ad hoc sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.
Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.
À l'exception de quelques filiales peu significatives et de C'Discount, dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

h. Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.
Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.
Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.
Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition est comptabilisée en tant que goodwill.

i. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes des sociétés Banque du Groupe Casino et Store Consumer Finance sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les normes générales IFRS.
Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

j. Conversion des comptes exprimés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :
– les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
– les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
– les flux sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions.
Les écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés résultent donc :
– de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les capitaux propres d'ouverture ;
– de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sur le résultat de la période et sur les flux de variation des capitaux propres.

k. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :
– un caractère identifiable et séparable ;
– l'existence d'avantages économiques futurs ;
– le contrôle de ces avantages.
Les immobilisations acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.
Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils ont perdu de la valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible.
Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après.
Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis (goodwills négatifs) sont enregistrées directement en résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux qui sont acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.
Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.
Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Marques acquises	–
Droits au bail	–

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.
Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée ; ils ne sont donc pas amortis.

l. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.
Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.
Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	–
Constructions (gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisations séparées que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

m. Location-financement

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.
Les biens ainsi financés dans le cadre de contrat de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location.
Les biens dont le Groupe a la disposition par contrat de location-financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif. Ces montants financés correspondent à la juste valeur des biens loués ou à la valeur actuelle des paiements minimaux à venir au titre de la location.
Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :
– par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
– par une charge financière relative à l'emprunt.
Les biens en contrat de location-financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure, sauf s'il existe une option d'achat dont l'exercice est probable.

n. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux.
Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.
Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.
Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.
La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

o. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.
Selon le traitement de référence d'IAS 23, les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont reconnus.

p. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.
En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciations annuelles systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Outre les sources d'information suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs…), les indices des pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :
– pour les actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
– pour les actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
– pour les actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.
La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes diminué des coûts de sortie.
La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps et les risques spécifiques des actifs.
La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.
L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles qui sont générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
Le groupe Rallye a défini ses principales filiales comme unités génératrices de trésorerie.
Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits et charges opérationnels ».
Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

q. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :
– les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
– les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
– les prêts et créances ;
– les actifs disponibles à la vente.
A l'exception des actifs évalués à leur juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.
Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Les

créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.
Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, en particulier les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, la perte ou le profit enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :
– les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou ;
– les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.
Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité. Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :
– si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
– si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabilise un passif associé.
Les actifs financiers non courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

r. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti).
Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

s. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.
Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :
– placement à court terme ;
– placement très liquide ;
– placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
– risque négligeable de changement de valeur.

t. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.
Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse

de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.
Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

u. Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.
Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur relèvent également de ce mode de comptabilisation.
L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La valeur de la part capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange.
Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'ils sont éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et constatée en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres.
S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé.

v. Provisions

Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.
En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée, pour l'essentiel, selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de char-

ges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues. L'incidence de la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006 (dite « réforme de la loi Fillon ») est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et est, de ce fait, comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.
En application des règles locales, la filiale nord-américaine fait face aux engagements sociaux qu'elle assume vis-à-vis de ses salariés par la constitution d'un fonds financier.
Il n'existe pas d'engagements comparables significatifs dans les autres filiales internationales contrôlées par le Groupe.
Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :
– taux de rotation du personnel ;
– taux d'augmentation des salaires ;
– taux d'actualisation ;
– taux de mortalité ;
– taux de rendement des actifs.
Conformément à l'adoption de l'amendement à IAS 19, la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en totalité en capitaux propres.
Lors de la première application, conformément à l'option offerte par IFRS 1, les écarts actuariels ont été ramenés à zéro en contrepartie des capitaux propres.
Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.
Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels électroménagers, audio, vidéo vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.
Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.
Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.
Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

w. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant un taux d'intérêt effectif. Dans le cas d'une comptabilité de couverture (voir paragraphe x.), l'emprunt est en plus estimé à sa juste valeur.

x. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options…) figurent au bilan à leur juste valeur, et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.
Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :
– en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple) ; la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert, et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
– en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

y. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « Passifs financiers ».
Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs. Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante à été retenue :
– la dette a été évaluée à la juste valeur des titres objets de l'engagement ;
– et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée.
La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par la Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.
Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.
Ce goodwill est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

z. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

aa. Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.
Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

ab. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.
Les autres produits de l'activité comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages et les redevances liées à l'activité de franchise.

ac. Marge commerciale

Le « Prix de revient des ventes » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.
Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée par le Groupe (frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt). Ces frais, initialement inclus dans les rubriques de charges – frais de personnel, autres charges et dotations aux amortissements et aux provisions – sont reclassés en prix de revient des ventes.
Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.
Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des dépréciations.

ad. Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

ae. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

af. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

ag. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.
Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

ah. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.
Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.
Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable, s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.
Les passifs d'impôt différé comptabilisés sont :
– les différences temporaires imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
– et les différences temporaires taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.
Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

ai. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
Comme précisé dans la note t., le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les coentreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

aj. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.
Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (Treasury stock method) qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

ak. Information sectorielle

En application d'IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second, par secteur géographique. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.
Le secteur d'activité correspond aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les autres activités.
Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières (à l'exclusion des « Participations dans les entreprises associées » qui font l'objet d'une information séparée), les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.
Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.
Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels.

al. Événements postérieurs à la clôture

Renforcement de Rallye dans Casino au 1er trimestre 2007

Au cours du 1er trimestre 2007, Rallye a acquis 1 630 502 actions ordinaires Casino à un prix d'exercice de 57,79 € suite à l'exercice automatique à échéance d'options d'achat Casino détenues depuis mai 2005.
Cette opération permet à Rallye de renforcer son contrôle dans Casino en passant de 48,50 % des actions ordinaires et 61,90 % des droits de vote au 31 décembre 2006 à respectivement 50,18 % et 63,12 % au 28 février 2007.
Par ailleurs, Rallye a acquis 2 000 000 d'options d'achat Casino entre le 15 et le 20 mars 2007, portant ainsi à 2 815 252 le nombre d'options d'achat Casino détenues.

Exercice du droit de première offre Casino sur Exito

Comme annoncé le 16 janvier 2007, Casino, qui détient aujourd'hui 38,6 % du capital d'Exito, a exercé son droit de première offre sur la participation de la famille Toro, représentant 24,5 % du capital. Casino élargira son offre à d'autres actionnaires représentant au maximum 20 % de la participation cédée par la famille Toro via un processus d'enchères (ou « martillo ») fixé au 3 mai 2007.

Cession de la participation dans Smart & Final

Le 20 février 2007, le groupe Casino a annoncé la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo, au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de 22 dollars américains par action. Dans le cadre de cette opération, Casino, qui détient une participation de 55 % de Smart & Final, cédera à Apollo, Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions Smart & Final détenues en directe, au même prix de 22 dollars américains par action. La cession de Smart & Final est soumise à l'approbation des actionnaires de Smart & Final et à l'accord préalable des autorités compétentes en matière de concentration. La réalisation de cette opération devrait intervenir au cours du deuxième trimestre de l'année 2007.
Les critères de classement en « Actifs détenus en vue de la vente » étant réunis début novembre 2006 et les activités de Smart & Final constituant le secteur d'activité Amérique du Nord, les actifs sont présentés en « Actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente », et les résultats sont montrés en « Résultat des activités abandonnées ».

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.
Les comptes au 31 décembre 2005 et 2004 tiennent compte de quelques modifications mineures apportées depuis la publication dans le rapport annuel 2005 (cf. « Règles et méthodes comptables » note c et d).

NOTE 1 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2006, le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante :

1.1 ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date	Méthode de consolidation (1)
Costa Verde	Grande distribution	France	Acquisition	01/01/2006	IG
IGC Promotion	Immobilière	France	Création	01/01/2006	IG
Casino Développement	Immobilière	France	Création	30/01/2006	IG
Vulaines Distribution	Grande distribution	France	Acquisition	20/02/2006	IG
Alwenna Restauration Traiteur	Restauration	France	Acquisition	01/04/2006	IG
Point Confort SA	Immobilière	France	Acquisition	31/05/2006	IG
Odyssée Restauration Traiteur	Restauration	France	Acquisition	01/06/2006	IG
Rivoli Participations	Holding	France	1re consolidation	01/07/2006	ME
Plouescadis	Holding	France	Création	01/07/2006	IG
Corin Asset Management	Immobilière	France	Création	01/09/2006	IP
Polca Holding SA	Holding	Belgique	Création	01/09/2006	IG
Sudaco	Holding	Brésil	Création	13/09/2006	IG
Sun Resort	Immobilière	Pologne	Création	01/10/2006	IG
M&S	Immobilière	Pologne	Création	01/10/2006	IG
Gutenbergstrasse	Holding	Allemagne	Création	05/10/2006	ME
HBF Konigswall	Holding	Allemagne	Création	05/10/2006	ME
Casino Ré	Assurance	Luxembourg	Création	12/10/2006	IG
Wilkes	Holding	Brésil	Création	15/11/2006	IP
Pumpido	Holding	Brésil	Création	20/11/2006	IG
Par Bel 2	Holding	France	Création	27/11/2006	IG
Par Bel 1	Holding	France	Création	27/11/2006	IG
Dunnhumby	Marketing	France	Création	28/11/2006	IP
AM Finances II	Holding	France	Acquisition	30/11/2006	IG

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Annexe aux comptes consolidés

1.2 SORTIES DE PÉRIMÈTRE

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date
Komogo	Nouvelles activités	France	Dissolution	28/02/2006
Hodey	Grande distribution	France	Absorption	31/05/2006
Paglop	Holding	France	Dissolution	31/05/2006
Plésia	Holding	France	Dissolution	31/05/2006
Smilodon	Holding	France	Dissolution	31/05/2006
Exim	Holding	France	Absorption	07/07/2006
Parfonds	Holding	France	Absorption	17/07/2006
Feu Vert	Distribution accessoires automobile	France	Cession	24/08/2006
Masmanidis	Holding	Brésil	Absorption	28/09/2006
Clearfringe Ltd	Holding	Grande-Bretagne	Dissolution	17/10/2006
SFEHS	Grande distribution	France	Absorption	30/11/2006
Leader Price Polska	Grande distribution	Pologne	Cession	30/11/2006
Les Béguines	Immobilière	France	Dissolution	30/11/2006
VIERI	Holding	Brésil	Absorption	07/12/2006
Opéra SCI	Immobilière	France	Dissolution	22/12/2006

1.3 VARIATIONS DE POURCENTAGE DE DÉTENTION SANS MODIFICATION DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nom de la société	Activité	Variation du % de détention	Date	Méthode de consolidation (1)
Banque du Groupe Casino	Banque	Augmentation (9 %)	02/01/2006	IP
Exito	Grande distribution	Augmentation (3,03 %)	25/01/2006	ME
Casiband	Immobilière	Augmentation (90 %)	16/02/2006	IG
Sous-groupe Mercialys	Immobilière	Diminution (15 %)	13/03/2006	IG
Disco	Grande distribution	Augmentation (7,99 %)	27/09/2006	IP
Figeac (groupe Asinco)	Grande distribution	Augmentation (24 %)	16/11/2006	IG
Cogefisd (groupe Asinco)	Grande distribution	Augmentation (24 %)	16/11/2006	IG

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Une liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

NOTE 2 – GOODWILL

2.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Grande distribution	**6 593**	**(27)**	**6 566**	**6 800**	**(6)**	**6 794**	**5 457**	**(2)**	**5 455**
France	5 163	(26)	5 137	5 146	(2)	5 144	5 104	(1)	5 103
États-Unis				43		43	37		37
Pologne	2		2	44		44	42		42
Amérique du Sud	1 178		1 178	1 254		1 254	123		123
Argentine	46		46	52		52	46		46
Brésil	1 037		1 037	1 107		1 107			
Uruguay	81		81	81		81	63		63
Venezuela	14		14	14		14	14		14
Asie	74	(1)	73	118	(4)	114	106	(1)	105
Thaïlande	74	(1)	73	72		72	65	(1)	64
Taïwan				46	(4)	42	41		41
Océan Indien	176		176	195		195	45		45
Articles de sport	**22**		**22**	**22**		**22**	**22**		**22**
France	22		22	22		22	22		22
Total	**6 615**	**(27)**	**6 588**	**6 822**	**(6)**	**6 816**	**5 479**	**(2)**	**5 477**

2.2 VARIATIONS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Au 1er janvier, valeur nette cumulée	**6 816**	**5 477**	**5 216**
Goodwill constaté au cours de l'exercice	116	718	171
Pertes de valeur de l'exercice (1)	(47)	(4)	(1)
Sorties de périmètre	(55)		(8)
Effet des variations de change	(44)	51	(11)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	(75)	(59)	141
Reclassement et autres mouvements	(65)	633	(31)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(58)		
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	**6 588**	**6 816**	**5 477**

(1) Dont 21 millions d'euros relatifs à des actifs détenus en vue de la vente.

Aucun regroupement d'entreprises significatif n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2006. Les prises de participations complémentaires comptabilisées en 2005 de manière provisoire (CBD, Vindémia et Geimex) n'ont pas donné lieu à ajustement au cours du délai de un an imposé par la norme IFRS 3.

Annexe aux comptes consolidés

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a augmenté son pourcentage de détention dans Banque du Groupe Casino et dans Disco. Ces acquisitions successives, avant prise de contrôle, ont été traitées comme des acquisitions séparées en utilisant la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de chaque acquisition, afin de déterminer le montant de goodwill associé. Ainsi la participation dans Banque du Groupe Casino est passée de 51 % à 60 % le 2 janvier 2006. Le nouveau goodwill dégagé s'élève à 19 millions d'euros.
L'augmentation du taux de détention dans Disco s'est effectuée en trois temps, les 6 avril, 14 août et 27 septembre 2006 pour respectivement 5 %, 0,49 % et 2,5 %. La quote-part de détention est ainsi passée de 50 % à 58 %. Le nouveau goodwill dégagé s'élève à 7 millions d'euros.
Les accords relatifs à Disco et à Banque du Groupe Casino ne s'en trouvant pas modifiés, la méthode de consolidation par l'intégration proportionnelle des co-entreprises est maintenue.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	25	(17)	8	29	(20)	9	32	(19)	13
Droits au bail	123	(5)	118	95	(3)	92	71	(2)	69
Logiciels	199	(95)	104	196	(77)	119	147	(53)	94
Autres immobilisations incorporelles	85	(20)	65	139	(32)	107	132	(31)	101
Immobilisations incorporelles	**432**	**(137)**	**295**	**459**	**(132)**	**327**	**382**	**(105)**	**277**

(1) Les pertes de valeur représentent 3 millions d'euros en 2006, 8 millions d'euros en 2005 et 3 millions d'euros en 2004.

3.2 VARIATIONS

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier, valeur nette cumulée	**14**	**52**	**52**	**134**	**252**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise					
Autres acquisitions	6	18	63	15	102
Actifs générés en interne			5		5
Sorties de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(37)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)		(19)	(14)	(37)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)			(3)	(1)	(4)
Pertes de valeur (activités poursuivies)				(2)	(2)
Pertes de valeur (activités abandonnées)					
Effet de variations de change			(1)	10	9
Reclassements et autres mouvements	(2)		(1)	(4)	(7)
Au 31 décembre 2004, valeur nette cumulée	**13**	**69**	**94**	**101**	**277**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise		1		1	2
Autres acquisitions	5	22	17	43	87
Actifs générés en interne			3		3
Sorties de l'exercice				(1)	(1)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(2)		(23)	(7)	(32)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	(1)		(3)	(2)	(6)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(1)				(1)
Pertes de valeur (activités abandonnées)				(2)	(2)
Effet de variations de change			3	5	8
Reclassements et autres mouvements	(5)		28	(31)	(8)
Classement en actifs détenus en vue de la vente					
Au 31 décembre 2005, valeur nette cumulée	**9**	**92**	**119**	**107**	**327**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise				1	1
Autres acquisitions	7	25	14	22	68
Actifs générés en interne			1	27	28
Sorties de l'exercice	(3)			(38)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)		(27)	(8)	(40)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)			(5)		(5)
Pertes de valeur (activités poursuivies)		(2)		5	3
Pertes de valeur (activités abandonnées)					
Effet de variations de change			(3)		(3)
Reclassements et autres mouvements		4	31	(40)	(5)
Classement en actifs détenus en vue de la vente		(1)	(26)	(11)	(38)
Au 31 décembre 2006, valeur nette cumulée	**8**	**118**	**104**	**65**	**295**

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net	Brut	Amort. et perte de valeur (1)	Net
Terrains et agencements	1 230	(47)	1 183	1 297	(42)	1 255	1 150	(52)	1 098
Constructions et agencements	2 894	(967)	1 927	3 424	(992)	2 432	2 836	(867)	1 969
Autres immobilisations corporelles	4 356	(2 439)	1 917	4 463	(2 489)	1 974	3 576	(1 916)	1 660
Immobilisations corporelles	**8 480**	**(3 453)**	**5 027**	**9 184**	**(3 523)**	**5 661**	**7 562**	**(2 835)**	**4 727**

(1) Les pertes de valeur représentent 58 millions d'euros en 2006 et en 2005 et 39 millions d'euros en 2004.

4.2 VARIATIONS

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier, valeur nette cumulée	**1 039**	**1 864**	**1 576**	**4 479**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	5	18	3	26
Autres acquisitions	72	170	490	732
Sorties de l'exercice	(18)	(31)	(39)	(88)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(94)	(297)	(396)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)		(15)	(36)	(51)
Pertes de valeur (activités poursuivies)			(5)	(5)
Pertes de valeur (activités abandonnées)				
Effet de variations de change	(2)	33		31
Reclassements et autres mouvements	7	24	(32)	(1)
Au 31 décembre 2004, valeur nette cumulée	**1 098**	**1 969**	**1 660**	**4 727**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	162	271	127	560
Autres acquisitions	47	189	631	867
Sorties de l'exercice	(64)	(25)	(20)	(109)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(99)	(324)	(429)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)		(20)	(40)	(60)
Pertes de valeur (activités poursuivies)		10	(18)	(8)
Pertes de valeur (activités abandonnées)		(12)	1	(11)
Effet de variations de change	24	63	34	121
Reclassements et autres mouvements	37	157	(76)	118
Classements en actifs détenus en vue de la vente	(43)	(71)	(1)	(115)
Au 31 décembre 2005, valeur nette cumulée	**1 255**	**2 432**	**1 974**	**5 661**

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	15	14	23	52
Autres acquisitions	88	163	675	926
Sorties de l'exercice	(110)	(495)	(101)	(706)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(110)	(364)	(480)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)		(10)	(26)	(36)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(6)	(18)	(2)	(26)
Pertes de valeur (activités abandonnées)		(4)	(11)	(15)
Effet de variations de change	(12)	(27)	(23)	(62)
Reclassements et autres mouvements	27	55	(80)	2
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(68)	(73)	(148)	(289)
Au 31 décembre 2006, valeur nette cumulée	**1 183**	**1 927**	**1 917**	**5 027**

4.3 INFORMATION EN MATIÈRE DE LOCATION FINANCEMENT

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains et agencements	89	(2)	87	89	(2)	87	80	(2)	78
Constructions et agencements	350	(133)	217	415	(131)	284	379	(134)	245
Autres immobilisations corporelles	620	(505)	115	633	(480)	153	580	(428)	152
Immobilisations financées en location-financement	**1 059**	**(640)**	**419**	**1 137**	**(613)**	**524**	**1 039**	**(564)**	**475**

NOTE 5 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

5.1 VARIATIONS

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1er janvier 2004	**647**	**(55)**		**593**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise				
Autres acquisitions		(1)		(1)
Sorties de l'exercice	(7)			(7)
Pertes de valeur (nettes)				
Effet de variations de change	(1)			(1)
Reclassements et autres mouvements	14	(7)		7
Au 31 décembre 2004	**653**	**(62)**		**591**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	97	(7)		90
Autres acquisitions	39	(7)		32
Sorties de l'exercice	(1)	1		
Pertes de valeur (nettes)				
Effet de variations de change	10	(1)		9
Reclassements et autres mouvements	139	(69)		70
Au 31 décembre 2005	**938**	**(145)**		**792**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	1	(1)		
Autres acquisitions	50	(10)		39
Sorties de l'exercice	(6)	3		(4)
Pertes de valeur (nettes)			(36)	(36)
Effet de variations de change	3		(1)	3
Reclassements et autres mouvements	103	(9)		94
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(15)	1		(14)
Au 31 décembre 2006	**1 074**	**(163)**	**(37)**	**874**

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.
Leur juste valeur au 31 décembre 2006 s'élève à 1 956 millions d'euros. Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement (82 %), à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs du marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.
En France, pour la société Mercialys, les experts Atis Real et Galtier ont procédé à la mise à jour de l'expertise du patrimoine et ont ainsi évalué un tiers des actifs et réactualisé les expertises des deux tiers restant au 30 juin 2006. Une réactualisation de l'ensemble des expertises a été effectuée au 31 décembre 2006.

Cette expertise a été réalisée conformément aux règles de déontologie de la profession d'expert immobilier édictées par la RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la juste valeur de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de 1998 et du rapport du groupe de travail de la Commission des opérations de Bourse (COB) et du Conseil national de la comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne.
L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys a été soumis à expertise et a fait l'objet d'enquêtes d'urbanisme, d'études de marché et de concurrence et de visites in situ.

Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches ont été retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif. La première, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui qui est pratiqué sur le marché pour un même type d'actif et en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché. La deuxième, l'approche par les flux de trésorerie futurs actualisés, permet de tenir compte année après année des augmentations de loyer prévisionnelles, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur. Ces flux sont alors actualisés.
Il est prévu que le portefeuille de la société Mercialys soit évalué chaque année. Un tiers du portefeuille fera l'objet d'une simple expertise complète, avec visites de sites, et environ deux tiers du portefeuille devraient faire l'objet d'une actualisation de sa valorisation par l'expert ayant procédé à la valorisation précédente.

5.2 LOYERS NETS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Produits locatifs des immeubles de placement	138	126	115
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(6)	(6)	(5)
Loyers nets	**132**	**120**	**110**
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de la période	(32)	(32)	(30)

À l'exception des actifs immobiliers de Mercialys, placés sous le régime fiscal des apports et ventes à une SIIC, et pour lesquels la société a pris un engagement de conservation pendant cinq ans, les autres actifs immobiliers ne sont pas soumis à des régimes particuliers. Le non-respect de cet engagement entraîne une pénalité fiscale égale à 25 % de la valeur d'apport ou d'acquisition de l'actif concerné.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Exito (Colombie), Smart & Final del Noroeste (Mexique), Euristates (USA), Laurus (Pays-Bas), Financeira Itau CBD (Brésil) ainsi que les sociétés du sous-groupe RLP Investissement détenues à moins de 50 % sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe exerce sur ces sociétés une influence notable.
Pour le cas particulier de Laurus détenu à 44,99 %, les éléments suivants, de droit ou de fait, démontrent l'absence de contrôle par Casino sur cette société :
– Laurus NV est une « structure company » au sens du droit des sociétés néerlandais. Dans ce type de société, l'essentiel du contrôle est entre les mains du conseil de surveillance et de l'assemblée générale, dans laquelle Casino, qui ne dispose que de 44,99 % des droits de vote, a un rôle réduit ;
– l'accord de gouvernance signé avec Laurus et les banques n'est pas un pacte d'actionnaires mettant en place un concert. Cet accord autorise Casino à bénéficier de deux sièges sur cinq au conseil de surveillance tant que Casino n'aura pas au moins 50 % des droits de vote. Les autres sièges sont occupés par des membres indépendants. Casino n'a pas le droit de nommer le CEO mais simplement d'en proposer le nom, la décision appartenant au conseil de surveillance en tant qu'organe collégial ;
– l'assemblée générale n'est pas autorisée à révoquer individuellement un membre du conseil de surveillance, mais seulement le conseil dans son ensemble. Dans ce cas, elle devrait demander au tribunal du commerce de procéder à sa nomination collégiale, et celle-ci ne pourrait à nouveau qu'intégrer deux membres Casino sur cinq du fait de l'accord de gouvernance ;
– l'option détenue par Casino sur 6,2 % du capital et des droits de vote ne sera exerçable qu'à compter du 1er juillet 2007 ;
– Laurus n'a pas de liens de dépendance économique avec Casino ;
– aux termes d'un contrat d'assistance technique, Casino fournit des prestations de conseil inhérentes à l'activité d'un distributeur portant principalement sur les achats et la logistique ;
– Casino n'accorde pas de garantie sur les crédits de Laurus NV ni vis-à-vis de ses fournisseurs ni vis-à-vis de ses banques ;
– Laurus NV a une parfaite autonomie opérationnelle.
L'annexe aux comptes consolidés de Laurus au 31 décembre 2005 indiquait qu'il existait une incertitude quant au respect du principe de continuité de l'exploitation de la société, dont les contraintes de trésorerie exigeaient le succès des opérations de cession des activités Konmar et Edah.

Annexe aux comptes consolidés

Le communiqué de presse de Laurus, daté du 2 mars 2007, relatif aux résultats de l'année 2006, commente, entre autres, les modifications intervenues au cours du second semestre 2006, et notamment l'évolution significative des formats de magasins : « Laurus est une société différente à la fin de l'exercice 2006 de celle qu'elle était à la fin de 2005. L'ancien distributeur multi format est maintenant entièrement recentré sur un seul format, Super de Boer, qui est un acteur majeur du secteur de la distribution au Pays-Bas. Grâce au succès de la cession de Edah et Konmar, la dette a été considérablement réduite. Néanmoins, Laurus est engagé dans un processus important de réorganisation à long terme. En conséquence, l'objectif de 2007 sera la finalisation de processus de transformation de Laurus en Super de Boer. »

S'agissant de la valeur de la participation dans Laurus détenue par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, elle a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28 et sur la base d'une étude demandée à une banque indépendante, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de Bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés). C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une perte de valeur de 78 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en « Autres charges opérationnelles » (note 24), qui concrétise la prise en compte des évolutions importantes opérées chez Laurus en 2006 et matérialise le changement de direction, la réorganisation et le nouveau business plan qui en découlent.

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs de Laurus basés sur le plan d'affaires de la direction de Laurus (2007-2010). Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5 % ; taux d'actualisation 7,7 % (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière année du plan.

6.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Feu Vert		44	44
CBD			713
Exito	210	190	154
Laurus	159	258	316
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	59	51	43
Autres entreprises	10	8	5
Total	**438**	**551**	**1 275**

6.2 VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2004						
Feu Vert	41		3			44
CBD	661		27	(4)	29	713
Exito	136		8	(6)	16	154
Laurus	228		(22)		110	316
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	32		14	(4)		42
Autres entreprises	5		1			6
Total	**1 103**	**0**	**31**	**(14)**	**155**	**1 275**
Variations en 2005						
Feu Vert	44		3	(3)		44
CBD	713		10		(723)	0
Exito	154		12	(8)	33	191
Laurus	316	(34)	(25)		1	258
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	42		13	(4)		51
Autres entreprises	6		1			7
Total	**1 275**	**(34)**	**14**	**(15)**	**(689)**	**551**
Variations en 2006						
Feu Vert	44		1	(2)	(44)	(1)
Entreprises associées du groupe CBD			(9)		17	8
Exito	191		24	(8)	3	210
Laurus	258	(78)	(20)			160
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	51		11	(3)		59
Autres entreprises	7				(5)	2
Total	**551**	**(78)**	**7**	**(13)**	**(29)**	**438**

Annexe aux comptes consolidés

6.3 COMPTES ABRÉGÉS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉS

(En millions d'euros pour la quote-part détenue)	Exito 2006	Exito 2005	Exito 2004	Laurus 2006	Laurus 2005	Laurus 2004
Quote-part détenue	**38,62 %**	**35,59 %**	**35,59 %**	**44,99 %**	**44,99 %**	**44,99 %**
Chiffre d'affaires	545	426	361	1 421	1 421	1 574
Résultat net	**18**	**12**	**8**	**(20)**	**(25)**	**(22)**
Actifs non courants	272	252	195	331	474	478
Actifs courants	118	90	75	108	150	143
Actifs destinés à la vente				14	2	
Total de l'actif	**391**	**342**	**270**	**454**	**627**	**621**
Situation nette	209	206	167	140	239	297
Passifs non courants	48	8	38	77	58	131
Passifs courants	134	129	65	237	331	194
Total du passif	**391**	**342**	**270**	**454**	**627**	**621**

Au 31 décembre 2006, les contributions d'Exito et de Laurus aux capitaux propres consolidés sont négatives à hauteur de 39 millions d'euros et de 165 millions d'euros.

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il n'existe pas de transactions significatives réalisées avec les entreprises associées à l'exception d'une facturation de 2 millions d'euros émise dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu avec Laurus et d'un prêt financier d'un montant de 25 millions d'euros en faveur de Laurus.

6.5 VALEUR BOURSIÈRE DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES POUR LESQUELLES IL EXISTE DES PRIX COTÉS PUBLIÉS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Exito	435	209	105
Laurus	148	147	211
Total	**583**	**356**	**315**

Les autres sociétés sont des entités privées non cotées. Par conséquent, il n'existe pas de cours pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

6.6 QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les entreprises associées.

NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

Les sociétés Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, IRTS, C'Asia, Dunnhumby France, groupe Alexa (Allemagne) et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.
Les sociétés Banque du Groupe Casino, Store Consumer Finance, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes, Club Avantages et le groupe CBD sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

7.1 COMPTES ABRÉGÉS RETRAITÉS AUX NORMES IFRS DES PRINCIPALES COENTREPRISES

(En millions d'euros)	Total 2006	Dont CBD	Dont Monoprix	Total 2005	Dont CBD (1)	Dont Monoprix	Total 2004	Dont Monoprix
Quote-part détenue		**34,18 %**	**50,00 %**		**34,26 %**	**50,00 %**		**50,00 %**
Produits	**5 509**	1 807	1 974	**4 423**	1 025	1 883	**3 221**	1 925
Charges	**(5 434)**	(1 791)	(1 897)	**(4 344)**	(1 004)	(1 818)	**(3 159)**	(1 859)
Actifs non courants	**2 673**	952	1 000	**3 077**	972	962	**959**	871
Actifs courants	**1 829**	696	340	**1 686**	714	319	**794**	296
Total de l'actif	**4 502**	**1 648**	**1 340**	**4 763**	**1 686**	**1 282**	**1 753**	**1 166**
Situation nette	**1 897**	782	518	**2 334**	839	493	**545**	479
Passifs non courants	**464**	273	85	**533**	342	117	**75**	34
Passifs courants	**2 141**	593	737	**1 896**	505	671	**1 133**	653
Total du passif	**4 502**	**1 648**	**1 340**	**4 763**	**1 686**	**1 282**	**1 753**	**1 166**

(1) CBD est intégré proportionnellement à compter du 8 juillet 2005.

7.2 QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Le passif éventuel annoncé par CBD en 2005 pour 29 millions d'euros incluait 9 millions d'euros relatifs au litige Soja, litige qui s'est réalisé en octobre 2006 et a engendré la comptabilisation d'une charge nette d'impôt de 7 millions d'euros.
Au 31 décembre 2006, il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les co-entreprises à l'exception de risques considérés comme possibles mais non probables donc non provisionnés chez CBD pour 91 millions d'euros (quote-part).

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

8.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	285	210	192
Autres actifs disponibles à la vente	149	140	155
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	**434**	**350**	**347**
Prêts	59	50	52
Dérivés actifs non courants (1)	24	24	313
Loyers prépayés (2)	93	104	77
Dépôts, cautionnements et autres	14	14	14
Créances rattachées aux participations	218	213	160
Dépréciations	(4)	(3)	(4)
Actifs financiers non courants	**838**	**752**	**959**

(1) En 2005, la diminution des dérivés actifs non courants correspond au dénouement de l'equity swap Cora. En octobre 2001, le Groupe avait conclu avec un établissement financier un engagement ferme et réciproque d'acheter un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. Cet engagement pouvait être exercé à tout moment jusqu'au 21 mai 2011, après prorogation pour une période de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, pour autant que Cora approuvait la transaction envisagée ou qu'il n'existait pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme de l'engagement, le Groupe n'avait pas agi dans ce sens, il aurait été procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions.
En contrepartie de l'engagement ainsi accordé, le Groupe se serait porté financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel avait dû être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe se serait obligé à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celui-ci lui étant en revanche acquis.
Il est rappelé que Cora avait engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'equity swap.
Cet engagement assimilable à un produit dérivé a été évalué à sa juste valeur avec effet des variations de valeur en résultat. Le système mis en place se traduisait au 1er janvier 2004 par un impact de 94 millions d'euros sur les capitaux propres et de 47 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2004. Au cours du dernier trimestre 2005, le Groupe a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize aux termes desquelles ce groupe a acheté 42,39 % du capital de sa filiale GMB pour 850 millions d'euros. L'accord a été finalisé début 2006 et a fait l'objet d'un communiqué de presse le 16 mars 2006. Selon cet accord, les titres ont été cédés le 2 mai 2006 au groupe Louis Delhaize, après réalisation de l'engagement financier auprès de la Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour d'autre part. Les conséquences comptables de cet accord, enregistrées dès le 31 décembre 2005, ont représenté une charge de 302 millions d'euros enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels ».

(2) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de trente ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

8.2 VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (AFS)

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Au 1er janvier	**350**	**347**	**361**
Augmentations	183	124	86
Diminutions	(56)	(119)	(76)
Variations de juste valeur	19	1	21
Perte de valeur	(6)		
Variation de périmètre et de change	(49)	2	10
Autres	(7)	(5)	(55)
Au 31 décembre	**434**	**350**	**347**

NOTE 9 – IMPÔTS DIFFÉRÉS

9.1 VARIATION DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Situation au 1er janvier	**170**	**144**	**71**
Produit (charge) de l'exercice (activités poursuivies)	23	(23)	77
Produit (charge) de l'exercice (activités abandonnées)	(13)	3	(6)
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	4	12	(7)
Variations constatées directement en capitaux propres	(5)	33	9
Variation constatée IFRS 5	(32)		
Situation au 31 décembre	**146**	**170**	**144**

9.2 VARIATION DES PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Situation au 1er janvier	**271**	**474**	**407**
Produit (charge) de l'exercice	66	(214)	68
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements		11	(1)
Variations constatées directement en capitaux propres	2		
Situation au 31 décembre	**338**	**271**	**474**

9.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(En millions d'euros)	Actifs			Passifs			Net		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles	(8)	22	10	(1)	(22)	(2)	(9)	0	8
Immobilisations corporelles	74	272	338	(416)	(691)	(857)	(342)	(419)	(519)
dont contrat de location financement				(136)	(136)	(100)	(136)	(136)	(100)
Stocks	51	76	84	(3)	(20)	(18)	48	56	66
Instruments financiers		86	7	(12)	(12)	(39)	(12)	74	(32)
Autres actifs	9	9	7	(26)	(31)	(56)	(17)	(22)	(49)
Provisions	27	83	52	29	3	(2)	56	86	50
Provisions réglementées				(103)	(81)	(49)	(103)	(81)	(49)
Autres passifs	117	146	171	5	(13)	(11)	122	133	160
dont emprunt sur location financement	72	75	65				72	75	65
Reports fiscaux déficitaires	65	71	37				65	71	37
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	**335**	**765**	**706**	**(527)**	**(867)**	**(1 035)**	**(192)**	**(101)**	**(330)**
Impôts différés actifs au bilan							146	170	144
Impôts différés passifs au bilan							(338)	(271)	(474)
Solde net							**(192)**	**(101)**	**(330)**

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires activés dont l'échéance se répartit comme suit :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
2005			4
2006		4	5
2007	4	5	6
2008	5	6	3
2009	6	6	1
2010 et au-delà	42	45	14
Sans limite	8	5	4
Total	**65**	**71**	**37**

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement :
– dans CDiscount ;
– dans les filiales d'Asinco ;
– et dans les filiales françaises et polonaises de Groupe Go Sport.
Les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires. L'impôt différé sur les retraitements de consolidation est essentiellement dû au retraitement des immobilisations au coût historique.
Un échéancier de recouvrement de la créance d'impôt différé a été établi. Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur dans chacun des pays ou, le cas échéant, les taux d'impôt votés pour les années à venir en cas de changement.
Les impôts différés actifs non reconnus correspondent aux reports fiscaux déficitaires et aux moins-values à long terme non activés conformément au principe de prudence.
L'impôt différé non activé relatif aux reports fiscaux déficitaires s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2006 (principalement localisés dans les filiales vénézueliennes et argentines).

NOTE 10 – STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de marchandises.

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Valeur brute	Dépré-ciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépré-ciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépré-ciations	Valeur nette
Grande distribution	1 874	(41)	1 833	2 084	(38)	2 046	1 748	(27)	1 721
Articles de sport	203	(7)	196	203	(7)	196	178	(5)	173
Autres	2		2	2		2	3		3
Total	**2 079**	**(48)**	**2 031**	**2 289**	**(45)**	**2 244**	**1 929**	**(32)**	**1 897**

NOTE 11 – CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances clients et comptes rattachés	1 085	962	783
Créances de l'activité de crédit	498	371	328
Dépréciations clients et compte rattachés	(50)	(73)	(65)
Dépréciations de l'activité de crédit	(43)	(33)	(32)
Sous-total clients et comptes rattachés	**1 490**	**1 227**	**1 014**
Autres créances	857	884	649
Sociétés apparentées	58	48	47
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(23)	(36)	(35)
Dérivés actifs hors couverture	8	15	22
Charges constatées d'avance	125	139	133
Sous-total autres créances	**1 025**	**1 050**	**816**
Clients et autres créances	**2 515**	**2 277**	**1 830**

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatifs à des périodes postérieures à celle-ci.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Titres de placement	152	80	20
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	158	179	163
Autres actifs financiers courants	**310**	**259**	**183**

NOTE 13 – TRÉSORERIE NETTE

(En millions d'euros)	2005	Augmentation-diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2006
Équivalents de trésorerie	2 276	(935)	8	1 349
Disponibilités	611	139	(43)	707
Trésorerie brute	**2 887**	**(796)**	**(35)**	**2 056**
Crédits spots et lignes confirmées	(98)	(28)	27	(99)
Concours bancaires courants	(344)	(68)	26	(386)
Trésorerie nette	**2 445**	**(892)**	**18**	**1 571**

(En millions d'euros)	2004	Augmentation-diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2005
Équivalents de trésorerie	2 320	(163)	119	2 276
Disponibilités	517	44	50	611
Trésorerie brute	**2 837**	**(119)**	**169**	**2 887**
Crédits spots et lignes confirmées	(77)	(15)	(6)	(98)
Concours bancaires courants	(314)	(44)	14	(344)
Trésorerie nette	**2 446**	**(178)**	**177**	**2 445**

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 423 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 348 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 285 millions d'euros (CBD, Banque du Groupe Casino, Monoprix, Alexa). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence des minoritaires, contrôle la politique de distribution.

Le poste « Trésorerie » inclut à hauteur de 137 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2006, les équivalents de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie « monétaires euro » et autres. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ».

Deux catégories ont été distinguées :

– les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » qui sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères tels qu'ils sont rappelés dans les principes comptables ;

– les OPCVM de trésorerie, autres que les OPCVM « monétaires euro », satisfaisant à des critères juridiques, qualitatifs ou quantitatifs, cumulatifs tels que prescrits par IAS 7.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2006.

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

14.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL

Le capital est composé de 39 211 028 actions ordinaires représentant une valeur nominale de 118 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 785 millions d'euros, 363 millions d'euros et 44 millions d'euros.

14.2 VARIATION DU CAPITAL

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros).

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 1er janvier	**38 807 587**	**37 407 849**	**37 407 844**
Exercice de bons de souscription d'actions	186	2 424	5
Paiement du dividende en actions 2004 (solde)		438 907	
Paiement du dividende en actions 2005 (acompte et solde)	403 255	958 407	
Nombre d'actions au 31 décembre	**39 211 028**	**38 807 587**	**37 407 849**

14.3 ÉCARTS DE CONVERSION

(En millions d'euros)	2006			2005		
	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Brésil	101	113	214	119	127	246
Argentine	(5)	(5)	(10)	1	2	3
Colombie	13	14	27	23	24	47
Uruguay	5	6	11	13	14	27
Venezuela	(11)	(17)	(28)	(9)	(12)	(21)
États-Unis		(9)	(9)	9	13	22
Taïwan	1	2	3	3	4	7
Thaïlande	9	17	26	4	8	12
Pologne	27	31	58	76	74	150
Autres		(4)	(4)			
Total écarts de conversion	**140**	**148**	**288**	**239**	**254**	**493**

La diminution de 2006 relative à la Pologne inclut 83 millions d'euros qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de désinvestissements.

14.4 TITRES AUTODÉTENUS

Rallye possède 203 578 actions autodétenues représentant 8 millions d'euros.
Par ailleurs, Rallye détient des calls achetés en couverture de l'OCEANE et des plans d'options d'achats et de souscription d'actions pour une valeur de 7 millions d'euros, permettant d'acheter 1 347 980 actions Rallye. Les actions autodétenues ainsi que les options sont annulées dans les capitaux propres.

Annexe aux comptes consolidés

14.5 PAIEMENTS EN ACTIONS

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	04/06/2003	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006
Date d'échéance	04/12/2008	09/12/2009	08/12/2010	07/12/2011
Nombre de bénéficiaires à l'origine	49	46	58	61
Nombre d'options accordées à l'origine	380 980	314 550	224 084	254 120
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	53 050	12 500	2 500	
Nombre d'options restantes en fin de période	327 930	302 050	221 584	254 120
Prix d'exercice en euros	29,51	41,38	40,16	36,84
Valorisation des options :				
Juste valeur à l'attribution en euros	5,50	8,51	8,64	7,20
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	29,51 %	31,60 %	31,60 %	26,37 %
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt sans risque	2,98 %	3,76 %	2,60 %	3,79 %

Rallye a également attribué en juin 2005 et juin 2006 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs.

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006
Date d'échéance	08/06/2008	07/06/2009
Nombre de bénéficiaires à l'origine	58	61
Nombre d'options accordées à l'origine	37 151	40 858
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	625	
Nombre d'options restantes en fin de période	36 526	40 858
Valorisation des actions :		
Juste valeur à l'attribution en euros	35,26	32,40
Durée d'acquisition des droits	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,21 %	3,52 %

L'impact cumulé en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève respectivement à 1, 2 et 3 millions d'euros pour 2004, 2005 et 2006.
L'impact cumulé en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève respectivement à 11, 15 et 16 millions d'euros pour 2004, 2005 et 2006.

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options
En circulation en début de période	36,49	851 564	35,21	649 830	29,51	380 980
Attribuées pendant la période	36,84	254 120	40,16	224 084	41,38	314 550
Auxquelles il est renoncé pendant la période			36,01	22 350	30,16	45 700
Expirées pendant la période						
En circulation en fin de période	**36,57**	**1 105 684**	**36,49**	**851 564**	**35,21**	**649 830**
Exerçables en fin de période						

14.6 DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Au cours de l'année 2006, la société Rallye a procédé :
– au versement du solde du dividende au titre de 2005 pour 0,48 euro par action ;
– au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.
Lors de la distribution du solde du dividende 2005, la possibilité d'opter pour le paiement en actions a été offerte aux actionnaires. Cette option a permis à la société de créer 403 255 actions.
Le conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,74 euro par action au titre de l'exercice 2006, soit un solde restant à verser de 0,94 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2006.

NOTE 15 – PROVISIONS

15.1 DÉCOMPOSITION ET VARIATIONS

(En millions d'euros)	Au 1er janv. 2006	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (1)	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Au 31 déc. 2006
Service après-vente	28	21	28			21
Médaille du travail	20					20
Retraite	45	18	17	3		49
Services rendus	14	2	2			14
Couverture sociale Casino USA	54			(50)	(4)	0
Litiges divers (2)	29	18	14	(3)		30
Risques et charges divers (2)	222	106	93	11	(5)	239
Restructurations	6	4	5	3		8
Litige commercial US	13		12		(1)	0
Risques fiscaux	4	5		1		10
Programme de fidélité	27	23	23	(3)		24
Total des provisions	**462**	**197**	**194**	**(38)**	**(10)**	**415**
dont non courant	279	27	17	(34)	(7)	246
dont courant	183	170	177	(4)	(3)	169

(1) dont reprises de provisions devenues sans objet : 19 millions d'euros.

(2) dont reprises de provisions des activités abandonnées : 16 millions d'euros ; dont écarts actuariels reconnus en capitaux propres : – 1 million d'euros.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires…), fiscale ou économique (contrefaçons…).

Annexe aux comptes consolidés

15.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement de deux ordres :
– en France, il s'agit des indemnités de fin de carrière et d'un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés ;
– aux États-Unis, le sous-groupe américain a pris des engagements en matière de pension et frais médicaux vis-à-vis de ses salariés ou ex-salariés.
En 2006, le Groupe a adopté l'amendement à IAS 19 et comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. L'incidence est expliquée dans les « Règles et méthodes comptables » note d. L'information relative au total des écarts actuariels constatés par les capitaux propres depuis l'adoption de l'amendement figure également dans cette note.
Par ailleurs, le Groupe ayant annoncé la signature d'un accord pour la cession de sa participation dans Smart & Final, le sous-groupe américain fait l'objet d'un classement en « Actifs détenus en vue de la vente ».
Far Eastern Géant, participation pour laquelle la cession a été annoncée le 14 septembre 2006, est également classée en « Actifs détenus en vue de la vente ».
En dernier lieu, l'incidence de la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006 (dite « réforme de la loi Fillon ») est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et, de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres.

15.3 ÉVOLUTION DES PROVISIONS

(En millions d'euros)	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Valeur actuelle des obligations couvertes	120	111	113		88	64	120	199	176
Juste valeur des actifs du régime	(84)	(80)	(81)		(62)	(48)	(84)	(142)	(129)
Sous-total	36	31	32		26	16	36	57	48
Valeur actuelle des obligations non couvertes	10	12	9	1	30	23	11	42	32
Provision comptabilisée au bilan	**46**	**43**	**40**	**1**	**56**	**39**	**47**	**99**	**80**

15.4 VARIATION DES PROVISIONS

(En millions d'euros)	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
En début d'exercice	**43**	**41**	**39**	**56**	**39**	**44**	**99**	**80**	**83**
Amendement à IAS 29	2	(3)	(1)		11	8	2	8	7
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »				(55)			(55)		
Charge de l'exercice (activités poursuivies)	10	9	9		1	6	10	10	9
Charge de l'exercice (activités abandonnées)					6	(12)		6	6
Décaissements	(10)	(4)	(4)		(6)	(4)	(10)	(10)	(16)
Variation de périmètre	1		(1)			(3)	1		(5)
Variation de change					5			5	(3)
En fin d'exercice	**46**	**43**	**41**	**1**	**56**	**39**	**47**	**99**	**80**

15.5 VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS

(En millions d'euros)	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
En début d'exercice	**123**	**122**	**113**	**118**	**86**	**91**	**241**	**208**	**204**
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »				(116)			(116)		
Coût des services rendus	9	6	6		5	5	9	11	11
Coût financier	3	4	4		6	5	3	10	9
Décaissements	(9)	(4)	(4)		(6)	(12)	(9)	(10)	(16)
Écarts actuariels de l'exercice	3	(5)	5		12	8	3	7	13
Variation de change					12	(7)		12	(7)
Coût des services passés									
Variation de périmètre	1		(2)		3	(4)	1	3	(6)
Réduction/liquidation de régime									
En fin d'exercice	**130**	**123**	**122**	**2**	**118**	**86**	**132**	**241**	**208**

15.6 ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

(En millions d'euros)	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
En début d'exercice	**80**	**81**	**82**	**62**	**48**	**37**	**142**	**129**	**119**
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »				(62)			(62)		
Rendement attendu	4	3	3		4	4	4	7	7
Écarts actuariels	(1)						(1)		
Cotisations	5				6	12	5	6	12
Prestations payées	(4)	(4)	(4)		(3)	(2)	(4)	(7)	(6)
Variation de change					7	(4)		7	(4)
En fin d'exercice	**84**	**80**	**81**	**0**	**62**	**48**	**84**	**142**	**129**

15.7 CHARGE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT

(En millions d'euros)	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Activités poursuivies									
Coût financier	3	4	4				3	4	4
Rendement attendu des actifs	(2)	(1)	(1)				(2)	(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	**1**	**2**	**2**	**0**	**0**	**0**	**1**	**3**	**2**
Coût des services rendus	9	6	6		1		9	7	6
Coût des services passés									
Réduction/liquidation de régime									
Charge comptabilisée en frais de personnel	**9**	**6**	**6**	**0**	**1**	**0**	**9**	**7**	**6**
Activités abandonnées									
Charge comptabilisée en résultat net des activités abandonnées				**5**	**6**	**6**	**5**	**6**	**6**
Charge de l'exercice	**10**	**8**	**8**	**5**	**7**	**6**	**15**	**16**	**14**

15.8 PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	France			International		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Taux actualisation	4,50 %	3,5 – 4,5 %	4,5 – 5,0 %	0,0 – 5,75 %	6,0 %	6,0 %
Taux augmentation des salaires	2,5 – 2,75 %	2,5 – 2,75 %	2,5 – 2,75 %	0,0 – 4,0 %	4,0 %	4,0 – 4,5 %
Âge de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 64 ans	62 – 64 ans	60 – 65 ans	62 – 65 ans	62 – 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4 – 4,5 %	3,5 – 5,0 %	3,5 – 5,0 %	–	9,0 %	9,0 %
Taux évolution des coûts médicaux	–	–	–	–	10,0 %	10,0 %

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH 05/TGF 05 est appliquée à partir de 2006.
Le taux de rendement attendu des actifs du régime correspond en 2006 au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2005 pour la France s'est élevé à 3 millions d'euros.
Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 235 millions d'euros.

NOTE 16 – PASSIFS FINANCIERS

16.1 DÉCOMPOSITION DE LA DETTE FINANCIÈRE

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts obligataires	5 128	6 048	7 361
Autres emprunts	1 121	1 236	658
Contrats de location-financement	138	241	188
Emprunts (part à plus de un an)	**6 387**	**7 525**	**8 207**
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) non courants	92	75	90
Dettes financières non courantes (1)	504	684	720
Passifs financiers non courants	**6 983**	**8 284**	**9 017**
Emprunts obligataires	853	1 320	880
Autres emprunts	560	561	109
Contrats de location-financement	46	62	54
Emprunts (part à moins de un an)	**1 459**	**1 943**	**1 043**
Dettes financières courantes (1)	404	395	652
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) courants	12	15	3
Crédits spots	99	98	77
Concours bancaires courants	386	344	314
Passifs financiers courants	**2 360**	**2 795**	**2 089**
Actifs financiers de couverture non courants	(88)	(100)	(131)
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	(158)	(179)	(163)
Dette financière	**9 097**	**10 800**	**10 812**
Titres de placements et assimilés	(152)	(80)	(20)
Équivalents de trésorerie	(1 349)	(2 276)	(2 320)
Disponibilités	(707)	(611)	(517)
Dette financière nette	**6 889**	**7 833**	**7 955**
Dont dette financière à moins d'un an	2 203	2 616	1 926
entre un et cinq ans	5 778	5 913	6 177
à plus de cinq ans	1 116	2 271	2 709
	9 097	**10 800**	**10 812**

(1) Ces lignes intègrent notamment les dettes financières relatives aux engagements de rachat accordés aux minoritaires ; cf. note 16.4.

Annexe aux comptes consolidés

16.2 VARIATION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dette financière à l'ouverture	**10 800**	**10 812**	**9 851**
Nouveaux emprunts	763	929	1 996
Remboursements (principal et intérêts)	(2 254)	(1 379)	(1 561)
Variation juste valeur (contrepartie résultat)	(45)	37	(84)
Écarts de conversion	(86)	22	(53)
Variation de périmètre	(84)	587	279
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	(87)	(58)	
Autres	90	(150)	384
Dette financière à la clôture	**9 097**	**10 800**	**10 812**
dont non courant	6 894	8 184	8 886
dont courant	2 203	2 616	1 926

16.3 DÉTAIL DE LA DETTE FINANCIÈRE

	Devise	Taux	Taux d'intérêt effectif	Montant en millions d'euros	Maturité	Échéance
Emprunts obligataires						
Rallye 2003 (1) OCEANE 2008	EUR	taux fixe 3,750 %	7,87 %	264	5 ans	janv. 2008
Rallye 2003 (2) Emprunt obligataire échangeable 2013	EUR	taux fixe 3,250 %	6,91 %	300	10 ans 3 mois	juil. 2013
Rallye 2004 Emprunt obligataire 2009	EUR	taux fixe 5,375 %	5,58 %	500	5 ans	janv. 2009
Rallye 2004 Emprunt obligataire 2011	EUR	taux fixe 5,625 %	5,82 %	500	7 ans	oct. 2011
HMB 2000 (3) Emprunt Zéro coupon 2008	EUR	taux variable E3M + 0,40 %		189	8 ans	juin 2008
Casino 2004 (4) Obligations indexées 2007	EUR	taux variable E3M + 0,45 %	3,57 %	81	2 ans 3 mois	mars 2007
Casino 2004 (4) Obligations indexées 2008	EUR	taux variable E3M + 0,60 %	3,68 %	78	3 ans 3 mois	mars 2008
Casino 2004 (4) Obligations indexées 2009	EUR	taux variable E3M + 0,725 %	3,78 %	76	4 ans 3 mois	mars 2009
Casino 2002 Emprunt obligataire 2007	EUR	taux fixe 5,875 %	5,96 %	500	4 ans 11 mois	nov. 2007
Casino 2001 Emprunt obligataire 2008	EUR	taux fixe 6,000 %	6,21 %	1 069	7 ans	mars 2008
Casino 2002 Placement privé 2009	USD	taux fixe 5,920 %	5,92 %	10	7 ans	nov. 2009
Casino 2002 (5) Emprunt obligataire 2009	EUR	taux fixe 5,452 %	5,46 %	497	7 ans	juin 2009
Casino 2003 Emprunt obligataire 2010	EUR	taux fixe 5,250 %	5,36 %	500	7 ans	avr. 2010

	Devise	Taux	Taux d'intérêt effectif	Montant en millions d'euros	Maturité	Échéance
Emprunts obligataires						
Casino 2002 Placement privé 2011	USD	taux fixe 6,460 %	6,56 %	255	9 ans	nov. 2011
Casino 2004 Emprunt obligataire 2011	EUR	taux fixe 4,750 %	4,81 %	400	7 ans	juil. 2011
Casino 2002 Emprunt obligataire 2012	EUR	taux fixe 6,000 %	6,13 %	700	10 ans	févr. 2012
Total emprunts obligataires				**5 919**		

Emprunts bancaires					
HMB – Emprunt structuré	EUR	taux fixe	125	5 ans	juil. 2011
Rallye – Prêt	EUR	taux variable	240	5 ans	juil. 2010
Alpétrol – Prêt structuré	EUR	taux fixe	100	5 ans	oct. 2011
Cobivia – Prêt structuré	EUR	taux variable	200	5 ans	juil. 2010
Casino – Prêt syndiqué	EUR	taux fixe	36	8 ans	févr. 2007
Casino – Prêt syndiqué	EUR	taux variable	14	8 ans	févr. 2007
Casino – Prêt bancaire	EUR	taux variable	100	6 ans	sept. 2007
Casino – Emprunts bancaires divers (6)	EUR		544		
Total emprunts bancaires			**1 359**		
Ajustement de juste valeur à amortir			77		
Intérêts courus sur emprunts			179		
Variation de la juste valeur de la dette			(56)		
Instruments dérivés juste valeur sur dette			103		
Dérivés actifs			(246)		
Engagements donnés aux minoritaires (puts)			901		
Emprunts de location-financement			185		
Autres emprunts			191		
Concours bancaires courants et crédits spots			485		
Total dette financière			**9 097**		

(1) Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions Rallye à raison de 1,02 action pour une obligation remboursable au plus tard le 1er janvier 2008 à 109,7 % du nominal. Le montant nominal de l'émission s'élève à 264 millions d'euros. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2006 est de 6 011 362.

(2) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 300 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire au plus tard le 1er juillet 2013 à 119,07 % du nominal et assortie d'une option d'échange exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1er juillet 2013 contre une action Casino. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1er juillet 2006. Les porteurs d'obligations bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1er juillet 2008 et 2011.

(3) Emprunt obligataire constitué d'un nominal de 150 millions d'euros et 39 millions d'euros d'intérêts capitalisés.

(4) Casino Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimal de 60 millions d'euros, et son montant maximal sera de 280 millions d'euros. La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximal de remboursement. L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

(5) Casino Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino Guichard-Perrachon. Conformément aux principes décrits dans la partie « Méthode de consolidation », la quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 497 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

(6) les emprunts bancaires divers sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins de un an.

16.4 ENGAGEMENTS DE RACHAT DES MINORITAIRES

Engagements de rachat au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan
Franprix/Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 086	F/V	494	239	353
Monoprix	50,00 %	50,00 %	857	F			857
Vindémia	70,00 %	30,00 %	143	V		143	
Uruguay	57,99 %	33,83 %	67	F		13	54
Brésil (Sendas Distribuidora)	42,57 %	57,43 %	85	V			85
Autres			12	V	10	2	
Total des engagements			**2 250**		**504**	**397**	**1 349**

Engagements de rachat au 31 décembre 2005

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan
Franprix/Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 190	F/V	523	337	331
Monoprix	50,00 %	50,00 %	865	F			865
Vindémia	70,00 %	30,00 %	152	V	152		
Uruguay	50,00 %	41,82 %	88	F		17	71
Brésil (Sendas Distribuidora)	42,57 %	57,43 %	83	V			83
Autres			54	F			54
Total des engagements			**2 432**		**675**	**354**	**1 404**

Engagements de rachat au 31 décembre 2004

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan
Franprix/Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 177	F/V	559	345	273
Monoprix	50,00 %	50,00 %	861	F			861
Vindémia	33,33 %	66,67 %	324	V			324
Uruguay	50,00 %	41,82 %	72	F		14	59
Autres			149	F/V			149
Total des engagements			**2 583**		**559**	**359**	**1 666**

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 30.2.

16.5 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DE RISQUES FINANCIERS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

a. Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à variabiliser certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Risque de juste valeur :

Les emprunts contractés par le Groupe sont en majorité émis à taux fixe. Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie :

L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

Annexe aux comptes consolidés

(En millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	925	3 995	1 000
Emprunts bancaires	1 487	56	
Location financière	133	51	2
Autres dettes	485		
Mobilisation de créances			
Total dette	**3 030**	**4 102**	**1 002**
Équivalents de trésorerie	1 349		
Disponibilités	707		
Total actif	**2 056**		
Position nette avant gestion (1)	**974**	**4 102**	**1 002**
Swap payeur taux fixe	4 167		
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)		
Options			
Hors bilan	**2 367**		
Position nette après gestion	**3 341**	**4 102**	**1 002**
Position nette à renouveler à moins de un an	3 341		
Variation de 1 %	33		
Durée moyenne restant à courir d'ici à la fin de l'exercice	0,95		
Variation des frais financiers	32		
Frais financiers nets	340		
Impact variation frais financiers/charges financières	**9,36 %**		

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus, ne sont pas inclus dans ce calcul.
Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :
– emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
– emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.
Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

b. Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture, notamment pour couvrir des achats de marchandises ainsi qu'un portefeuille d'investissements financiers en devises.
S'agissant de la couverture des achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro, la politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.
S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (voir note 8), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise.

c. Risque sur actions

Dans le cadre de ses investissements financiers, le Groupe peut être amené à couvrir certaines positions détenues sur des titres de sociétés cotées non consolidées par le recours à des produits optionnels tels qu'option d'achat et de vente de titres ou indices.
Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ces titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels, soit inclus dans des produits dérivés complexes tels que les OCEANE Rallye ou les obligations échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours

de Bourse du titre Casino, soit dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, soit enfin dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

d. Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

– sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;

– sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant au moins une échéance impayée. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

e. Risque d'exigibilité des dettes financières

Les financements obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (pari passu), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (negative pledge) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Rallye : certains financements bancaires contiennent l'obligation de respecter certains ratios financiers (EBITDA consolidé/frais financiers nets consolidés et fonds propres sociaux minimaux) aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats.

Casino : les lignes bancaires confirmées à moyen terme et le placement privé réalisé en 2002 aux États-Unis contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect à la date d'arrêté de l'un des ratios financiers suivants : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé et dette financière nette consolidée/fonds propres consolidés.

Au 31 décembre 2006, tous ces ratios sont respectés.

f. Comptabilité de couverture

Dans le cadre de la politique de gestion des risques de change (voir note 16.5.b) et de taux (voir note 16.5.a), le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

La juste valeur des instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à 89 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(En millions d'euros)	Juste valeur 2006	Juste valeur 2005	Juste valeur 2004
Instruments de couverture de flux de trésorerie			
Instruments de couverture de juste valeur (1)	89	166	160
Instruments détenus à des fins de transaction	7	5	289

(1) Pincipalement des swaps de taux.

16.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité, est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

(En millions d'euros)	Valeur comptable			Juste valeur		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Actifs						
Participations dans les entreprises associées	438	551	1 275	625	807	1 546
Actifs financiers	838	752	959	838	752	959
Clients	1 490	1 227	1 014	1 490	1 227	1 014
Instruments dérivés actifs	398	359	314	398	359	314
Autres créances	1 025	1 051	816	1 025	1 051	816
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 887	2 837	2 056	2 887	2 837
Passifs						
Emprunts	7 919	9 537	9 316	8 068	9 901	9 798
Instruments dérivés passifs	110	90	93	110	90	93
Autres dettes financières	909	1 079	1 372	909	1 079	1 372
Dettes fournisseurs	3 813	3 925	3 312	3 813	3 925	3 312
Concours bancaires	405	374	325	405	374	325
Autres dettes	610	459	458	610	459	458

NOTE 17 – AUTRES DETTES NON COURANTES

Les autres dettes non courantes correspondent à des dettes dont l'échéance est supérieure à douze mois (principalement des dettes d'impôt à hauteur de 33 millions d'euros).

NOTE 18 – AUTRES DETTES COURANTES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dettes sur immobilisations	231	171	127
Comptes courants	72	74	134
Dettes fiscales et sociales	1 105	1 044	1 067
Dettes diverses	465	521	314
Financement de l'activité de crédit	518	394	278
Produits constatés d'avance	19	28	19
Dérivés passifs hors couverture	19	15	46
Autres dettes courantes	**2 429**	**2 247**	**1 985**

NOTE 19 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Poursuivant son objectif de recentrage stratégique, le Groupe a annoncé en 2006 les cessions de sa participation dans Feu Vert, de ses activités de distribution en Pologne, de sa participation dans Far Eastern Géant et dans Smart & Final. Les cessions non encore réalisées au 31 décembre 2006 font l'objet d'une présentation en « Actifs détenus en vue de la vente ». Certaines activités étant constitutives de zones géographiques principales et distinctes, leurs comptes de résultats sont présentés en « Résultat net des activités abandonnées » et les années comparatives sont également retraitées.

19.1 ACTIVITÉS EN POLOGNE

Le 17 juillet 2006, Casino annonçait la cession de ses activités de distribution en Pologne. Le montant de cession total s'élève à 827 millions d'euros. Les fonds des hypermarchés Géant font l'objet d'un accord de cession à Real (groupe Metro) pour 183 millions d'euros, les murs des hypermarchés Géant sont cédés à GE Real Estate pour 502 millions d'euros, et la société Leader Price Polska fait l'objet d'une cession au groupe Tesco pour 107 millions d'euros (97 millions de dettes cédées et 10 millions reçus en janvier 2007).
Au 31 décembre 2006, la majeure partie des cessions est réalisée. Les éléments en cours de cession sont présentés pour 93 millions d'euros en « Actifs détenus en vue de la vente » et pour 22 millions d'euros en « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente ».
Les activités polonaises cédées constituant le secteur géographique « Europe hors France », les activités sont considérées comme abandonnées et sont présentées comme telles au compte de résultat.
Le résultat de cession constaté au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 s'élève à 162 millions d'euros net d'impôt, incluant 83 millions d'euros d'écarts de conversion, et est comptabilisé en résultat net des activités abandonnées.

19.2 FAR EASTERN GÉANT

Le 14 septembre 2006, Casino annonçait la vente de sa participation de 50 % dans sa filiale taïwanaise, Far Eastern Géant (FEG), à son partenaire local Far Eastern Department Stores (FEDS). La cession n'étant pas définitive au 31 décembre 2006, les titres de Far Eastern Géant sont classés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour 91 millions d'euros et en « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » pour 70 millions d'euros. La contribution au résultat consolidé de la co-entreprise s'est élevée à – 30 millions d'euros avant son classement en « Actifs détenus en vue de la vente » (14 septembre 2006).
Une perte de 21 millions d'euros a été comptabilisée en autres charges et produits opérationnels suite à l'évaluation des actifs en cours de cession.

19.3 ACTIVITÉS EN AMÉRIQUE DU NORD

Le 20 février 2007, Casino annonçait la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de 22 dollars américains par action. Dans le cadre de cette opération, Casino qui détient une participation de 55 % dans Smart & Final, cédera à Apollo Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions détenues en direct.
Les critères de classement en « Actifs détenus en vue de la vente » étant réunis début novembre 2006 et les activités de Smart & Final constituant le secteur géographique Amérique du Nord, les actifs et passifs de Smart & Final sont présentés en « Actifs détenus en vue de la vente » et passifs y afférents, et les résultats sont montrés en « Résultat net des activités abandonnées ».
Au 31 décembre 2006, les actifs s'élèvent à 532 millions et les passifs à 258 millions d'euros.

19.4 INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le compte de résultat des activités polonaises et américaines, présenté sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées », se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2006			2005			2004		
	Pologne	USA	Total	Pologne	USA	Total	Pologne	USA	Total
Chiffre d'affaires, hors taxes	734	1 676	2 410	807	1 609	2 416	727	1 573	2 299
Autres produits de l'activité	6	1	7	4	1	6	5	1	6
Produits des activités ordinaires	**740**	**1 677**	**2 417**	**811**	**1 610**	**2 422**	**731**	**1 574**	**2 305**
Prix de revient des ventes	(568)	(1 336)	(1 904)	(636)	(1 304)	(1 940)	(577)	(1 240)	(1 817)
Marge commerciale	**172**	**341**	**513**	**176**	**306**	**482**	**154**	**334**	**488**
Frais de personnel	(44)	(137)	(181)	(46)	(116)	(161)	(39)	(131)	(170)
Autres charges	(91)	(139)	(230)	(80)	(115)	(195)	(73)	(124)	(198)
Amortissements et provisions	(20)	(21)	(40)	(38)	(24)	(61)	(34)	(23)	(57)
Résultat opérationnel courant	**16**	**45**	**61**	**12**	**52**	**64**	**7**	**57**	**64**
Autres charges et produits opérationnels	143	(3)	140	(1)	(10)	(11)	(9)	(4)	(13)
Résultat opérationnel	**159**	**42**	**201**	**11**	**42**	**53**	**(2)**	**53**	**51**
Coût de l'endettement financier net	(8)	(9)	(16)	(7)	(8)	(15)	4	(12)	(7)
Autres produits financiers	2	3	5	3	4	7	6	5	11
Autres charges financières	(1)	(1)	(2)	(3)	(2)	(4)	(14)	(1)	(15)
Résultat avant impôt	**152**	**36**	**188**	**5**	**36**	**40**	**(6**	**44**	**39**
Charge d'impôt	(3)	(12)	(15)	1	(11)	(10)	2	(15)	(13)
Quote-part de résultat des sociétés associées		1	1		1	1		1	1
Résultat net des activités abandonnées	**149**	**25**	**174**	**6**	**25**	**31**	**(4)**	**30**	**26**
dont part du Groupe	71	7	78	3	7	10	(2)	10	8
dont intérêts minoritaires	78	18	96	3	18	21	(2)	20	18

Les flux de trésorerie des activités polonaises at américaines se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	Pologne	Amérique du Nord	Total
Flux de trésorerie nette générés par l'activité	(40)	48	7
Flux de trésorerie nette lié aux opérations d'investissement	(44)	(41)	(85)
Flux de trésorerie nette lié aux opérations de financement	22	(1)	22
Écart de conversion		(3)	(3)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	**(62)**	**2**	**(60)**
Trésorerie d'ouverture	(35)	29	(5)
Trésorerie de clôture	(97)	31	(65)
Trésorerie de Leader Price Polska cédée	97		97
Trésorerie de FEG reclassée en actifs détenus en vue de la vente			(17)
Trésorerie nette reclassée en vue de la vente			**14**

Les agrégats « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » sont composés des actifs et passifs des activités polonaises et américaines, mais également de ceux de Far Eastern Géant (FEG). Le bilan au 31 décembre 2006 se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	Amérique du Nord	Far Eastern Géant	Pologne	Total
Goodwill	39	20		58
Immobilisations incorporelles	26	3	8	38
Immobilisations corporelles	213	25	52	290
Immeubles de placement			15	15
Participations dans les entreprises associées	7			7
Actifs financiers non courants	9	24		33
Actifs financiers de couverture, non courants				
Actifs d'impôts différés	23		10	32
Autres actifs non courants	19			19
Actifs non courants	**336**	**72**	**84**	**492**
Stocks	134	9		144
Créances clients	11	1	6	17
Autres actifs	14	2	2	17
Créances d'impôts courants	2			2
Actifs financiers de couverture courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31	8		39
Actifs détenus en vue de la vente	4			4
Actifs courants	**196**	**19**	**8**	**223**
Total classé en « Actifs détenus en vue de la vente »	**532**	**91**	**93**	**715**
Provisions	41	1		42
Passifs financiers non courants	71	12		83
Autres dettes non courantes				
Passifs d'impôts différés				
Passifs non courants	**112**	**13**		**125**
Provisions	1		1	2
Dettes fournisseurs	77	25	20	123
Passifs financiers courants		25		25
Dettes d'impôts exigibles				
Autres dettes courantes	68	7		75
Passifs courants	**146**	**57**	**20**	**225**
Total classé en « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente »	**258**	**70**	**22**	**350**
Trésorerie nette	31	(17)		14
Dette financière nette	39	30		69

NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

20.1 SECTEUR PRIMAIRE : ACTIVITÉ

Le secteur d'activité « grande distribution » correspond au sous-groupe Casino, le secteur d'activité « articles de sport » concerne le sous-groupe Groupe Go Sport et le secteur d'activité « autres » correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2006
Chiffre d'affaires sectoriel	22 505	771	6	23 282	2 410	25 692
Résultat opérationnel avant amortissements, provisions et intérêts	1 582	12	26	1 620	101	1 721
Amortissements des actifs sectoriels	(517)	(21)		(538)	(43)	(581)
Provisions y compris dépréciation goodwill	(63)	(2)	(12)	(77)	3	(74)
Résultat sectoriel	**1 002**	**(11)**	**14**	**1 004**	**61**	**1 066**
Quote-part de résultat des entreprises associées	7		(1)	6	1	7

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total	Actifs et passifs en vue de la vente	Total 2006
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	19 601	414	798	20 813	708	21 521
Participations dans les entreprises associées	436		2	438	7	445
Total des actifs consolidés	**20 037**	**414**	**800**	**21 251**	**715**	**21 966**
Total des passifs consolidés	13 445	313	2 666	16 424	350	16 774
Coût des investissements	1 029	31	37	1 097	75	1 172
Effectif moyen	130 811	6 035	85	136 931	16 022	152 953

Le résultat sectoriel exclut les autres produits et charges opérationnels qui représentent une charge nette de 9 millions d'euros positionnée au niveau de la « grande distribution ».

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total activités poursuivies	activités abandonnées	Total 2005
Chiffre d'affaires sectoriel	20 390	723	6	21 119	2 416	23 535
Résultat opérationnel avant amortissements, provisions et intérêts	1 438	13	3	1 454	129	1 583
Amortissements des actifs sectoriels	(458)	(20)		(478)	(64)	(542)
Provisions y compris dépréciation goodwill	(18)	(1)	(4)	(23)	(1)	(24)
Résultat sectoriel	**962**	**(8)**	**(1)**	**953**	**64**	**1 017**
Quote-part de résultat des entreprises associées	13		2	15	1	16

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Total 2005
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	20 620	400	1 425	22 445
Participations dans les entreprises associées	550		1	551
Total des actifs consolidés	**21 170**	**400**	**1 426**	**22 996**
Total des passifs consolidés	14 541	297	3 327	18 165
Coût des investissements	2 266	21		2 287
Effectif moyen des activités poursuivies (1)	124 776	5 849	85	130 710

(1) L'effectif moyen des activités abandonnées est de 16 810 employés

Le résultat sectoriel exclut les autres produits et charges opérationnels qui représentent une charge nette de 263 millions d'euros positionnée sur la « grande distribution » pour une charge de 274 millions d'euros et sur l'activité « autres » pour un produit de 16 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2004
Chiffre d'affaires sectoriel	18 887	648	7	19 542	2 299	21 841
Résultat opérationnel avant amortissements, provisions et intérêts	1 521	11	6	1 538	124	1 662
Amortissements des actifs sectoriels	(414)	(21)		(435)	(60)	(495)
Provisions y compris dépréciation goodwill	(30)		(2)	(32)		(32)
Résultat sectoriel	**1 077**	**(10)**	**4**	**1 071**	**64**	**1 135**
Quote-part de résultat des entreprises associées	31			31	1	32

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Total 2004
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	17 813	372	932	19 117
Participations dans les entreprises associées	1 274		1	1 275
Total des actifs consolidés	**19 087**	**372**	**933**	**20 392**
Total des passifs consolidés	14 059	263	2 886	17 208
Coût des investissements	1 113	15		1 128
Effectif moyen des activités poursuivies (1)	102 431	5 655	90	108 176

(1) L'effectif moyen des activités abandonnées est de 16 048 employés.

Le résultat sectoriel exclut les autres produits et charges opérationnels qui représentent un produit net de 50 millions d'euros positionné respectivement sur la « grande distribution » pour 39 millions d'euros et sur l'activité « autres » pour 11 millions d'euros.

20.2 SECTEUR SECONDAIRE : ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En millions d'euros)	France	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations et non affectés	Sous-total activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2006
Chiffre d'affaires	18 313	64		2 637	1 445	823		23 282	2 410	25 692
Valeur nette comptable des actifs	13 046	508	238	2 620	678	622	3 539	21 251	715	21 966
Coût des investissements	826	61		129	69	12		1 097	75	1 172

(En millions d'euros)	France	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations et non affectés	Sous-total activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2005
Chiffre d'affaires	17 739	58		1 621	1 282	424	(5)	21 119	2 416	23 535
Valeur nette comptable des actifs	13 328	1 344	673	2 623	657	645	3 725			22 996
Coût des investissements	692	118	39	1 073	66	298				2 287

(En millions d'euros)	France	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations et non affectés	Sous Total activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2004
Chiffre d'affaires	17 432	49		635	1 164	268	(7)	19 541	2 300	21 841
Valeur nette comptable des actifs	12 616	1 309	536	1 232	588	155	3 956			20 392
Coût des investissements	932	49	54	28	59	7				1 128

NOTE 21 – PRIX DE REVIENT DES VENTES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Achats et variations de stocks	(16 378)	(14 989)	(13 744)
Coûts logistiques	(862)	(804)	(716)
Prix de revient des ventes	**(17 240)**	**(15 793)**	**(14 460)**

NOTE 22 – CHARGES DE PERSONNEL

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Salaires et traitements	1 904	1 705	1 564
Charges sociales	580	515	466
Intéressement	45	18	40
Participation des salariés	38	36	43
Charges liées aux paiements en actions	16	15	11
Autres charges de personnel	11	19	44
Charges de personnel	2 594	2 308	2 168
Frais de personnel relatifs à l'activité logistique	(210)	(200)	(184)
Total charges de personnel	**2 384**	**2 108**	**1 984**

NOTE 23 – AUTRES CHARGES EXTERNES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Frais de publicité	375	326	299
Location immobilière	344	279	241
Location mobilière	53	46	53
Charges locatives	126	105	89
Dépenses d'entretien, d'énergie et de fournitures diverses	481	432	337
Impôts et taxes	302	288	268
Divers	1 230	1 070	992
Autres charges externes	2 911	2 546	2 279
Autres charges relatives à l'activité logistique	(626)	(581)	(515)
Total autres charges	**2 285**	**1 965**	**1 764**

NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat de cessions d'actifs	229	22	12
Dégrèvement taxe sur les achats de viande			34
Changement d'estimation sur juste valeur de dette		22	
Résultat de dilution	1	107	34
Reprises pertes de valeur d'actifs	17	2	
Divers	8	14	18
Total autres produits opérationnels	26	145	86
Dénouement equity swap Cora	(6)	(302)	
Pertes de valeur des actifs	(191)	(58)	(13)
Restructuration	(42)		
Charges sur opérations Mercialys		(15)	
Litige Soja et provisions	(22)	(16)	
Divers	(25)	(39)	(35)
Total autres charges opérationnelles	(286)	(430)	(48)
Total autres produits et charges opérationnels	**(31)**	**(263)**	**50**

Le résultat de cession d'actifs 2006 est principalement composé des plus-values de cession de titres Mercialys, de 13 entrepôts et de la participation dans Feu Vert pour respectivement 107 millions, 71 millions et 44 millions d'euros.
– Le 14 mars 2006, Casino a procédé à la cession d'un bloc de 10 935 000 actions de Mercialys représentant 15 % du capital et des droits de vote. Le produit brut de la cession s'élève à 238 millions d'euros (210 millions net de frais et d'impôt) et permet de dégager une plus-value de 81 millions d'euros après impôt (107 millions avant impôt). À l'issue de cette opération, Casino conserve 60,3 % du capital et des droits de vote de Mercialys qui continue à être intégrée globalement dans les comptes du Groupe.
– Le 3 avril 2006, Casino a cédé à Mines de la Lucette 13 entrepôts. Cette opération annoncée en octobre 2005, a permis au Groupe de dégager une plus-value avant impôt de 71 millions d'euros.
– Le 19 juin 2006, Casino annonçait avoir conclu un accord avec le groupe Monnoyeur au terme duquel ce dernier rachèterait pour un montant de 90 millions d'euros

la participation de 38 % de Casino dans Feu Vert. La cession est intervenue le 24 août 2006, dégageant un résultat de cession de 44 millions d'euros.
Les pertes de valeur des actifs sont principalement liées à Laurus pour 78 millions d'euros (voir note 6), Far Eastern Géant pour 21 millions d'euros (voir note 19) et aux sites polonais non cédés lors du désinvestissement des activités de distribution polonaises pour 71 millions d'euros. D'autres sites polonais non cédés ont également fait l'objet de reprises de pertes de valeur pour 11 millions d'euros.
La ligne « Restructuration » intègre principalement des coûts liés à des fermetures de supérettes et entrepôts en France ainsi que des coûts non récurrents supportés par CBD.

NOTE 25 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	29	33	29
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	48	28	13
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	77	61	42
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(384)	(398)	(350)
Résultat de change sur opérations de financement	(23)	(7)	4
Charges financières de crédit-bail	(10)	(11)	(11)
Coût de l'endettement financier brut	(417)	(416)	(357)
Coût de l'endettement financier net	**(340)**	**(355)**	**(315)**

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Produits financiers de participation	3	4	7
Gains de change (hors opération de financement)	16	6	39
Produits d'actualisation	1	1	1
Produits d'escompte financiers	26	27	27
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	24	51	25
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	10		
Autres produits financiers	30	31	52
Total autres produits financiers	110	120	151
Pertes de change (hors opération de financement)	(27)	(10)	(37)
Charges d'actualisation	(11)	(14)	(6)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(12)	(13)	(40)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(9)	(26)	(86)
Autres charges financières	(26)	(32)	(47)
Total autres charges financières	(85)	(95)	(216)
Total autres produits et charges financiers	**25**	**25**	**(65)**

NOTE 27 – CHARGE D'IMPÔT

27.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Impôts exigibles	(237)	(316)	(281)
Impôts différés	(43)	191	(67)
Total impôt sur le résultat	**(280)**	**(125)**	**(348)**

27.2 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	**699**	**366**	**741**
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique	**(241)**	**(128)**	**(263)**
Impact dû à des taux d'imposition différents	(3)	6	(2)
Incidences théoriques des différences « permanentes »	(26)	(39)	(118)
Divers impôts	(10)	36	35
dont écomie d'impôt sur perte 50 % des warrants CBD			30
dont Mercialys (Exit tax – reprise d'impôt différé)		5	
dont entrepôts (Exit tax – reprise d'impôt différé passif)	(12)		
dont économie d'impôt sur frais d'acquisition de titres CBD		6	
dont économie d'impôt sur moins-value cession titres CBD chez Segisor		21	
dont divers	2	4	5
Charge réelle d'impôt	**(280)**	**(125)**	**(348)**
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Taux d'impôt réel	40,03 %	34,05 %	46,90 %

27.3 PRINCIPALES DIFFÉRENCES « PERMANENTES »

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Effet des déficits non activés	(136)	(145)	(141)
Effet désactivation des déficits			(215)
Dépréciation des participations Laurus	(78)	(34)	
Résultats exonérés (produits/pertes de dilution)		111	20
Cession participation Feu Vert et titres Mercialys (quote-part non imposée)	79		
Cession des entrepôts soumis à l'exit tax	71		
Perte de valeur goodwill FEG	(22)		
Résultat Mercialys non imposé	24		
Stock-options	(13)		
Divers	(1)	(44)	4
Total des principales différences « permanentes »	(76)	(112)	(332)
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages permanents	**(26)**	**(39)**	**(118)**

NOTE 28 – QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
CBD	(9)	10	27
Laurus	(20)	(25)	(22)
Exito	24	12	8
Feu Vert	1	3	3
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	11	13	14
Autres	(1)	2	
Quote-part du résultat net des entreprises associées	**6**	**15**	**30**

La dépréciation pour perte de valeur de la participation dans Laurus pour respectivement 78 millions d'euros en 2006 et 34 millions d'euros en 2005 est classée en « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 29 – RÉSULTAT NET PAR ACTION

29.1 NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS

	2006	2005	2004
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période			
– actions totales [1]	39 210 842	39 208 891	39 208 414
– actions autodétenues	(1 115 874)	(2 624 903)	(3 479 005)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	**38 094 968**	**36 583 988**	**35 729 409**
Équivalents actions provenant des :			
– BSA B	na	na	2 337 660
– BSA C [2]	1 552 454	1 693 772	1 693 772
– Plan d'option de souscriptions	995 681	755 038	512 562
Nombre moyen pondéré total	2 548 135	2 448 810	4 543 994
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(2 548 135)	(2 448 810)	(4 031 432)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs			512 562
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché [3]			(411 197)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	0	0	101 365
– Plan d'attribution d'actions gratuites	53 024	11 863	na
Effet de toutes les actions potentielles dilutives	53 024	11 863	101 365
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	**38 147 992**	**36 595 851**	**35 830 774**

(1) Les actions émises en 2005 et 2006 pour le service du dividende en actions sont considérées sans pondération comme si l'émission s'était produite au premier jour du premier exercice présenté (soit ici le 1er janvier 2004). 1 397 314 actions ont été émises en 2005 et 403 255, en 2006.

(2) Les BSA C sont venus à échéance le 30 novembre 2006. La dilution potentielle est calculée jusqu'à cette date.

(3) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

29.2 RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

	2006	2005	2004
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	147	4	85
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	38 094 968	36 583 988	35 729 409
Par action (en euros)	**3,85**	**0,10**	**2,37**
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	38 147 992	36 595 851	35 830 774
Par action dilué (en euros)	**3,84**	**0,10**	**2,36**

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué ont le même numérateur.

29.3 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PART DU GROUPE

	2006	2005	2004
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	69	(6)	77
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	38 094 968	36 583 988	35 729 409
Par action (en euros)	**1,81**	**(0,17)**	**2,17**
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	38 147 992	36 595 851	35 830 774
Par action dilué (en euros)	**1,81**	**(0,17)**	**2,16**

29.4 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE

	2006	2005	2004
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	78	10	8
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	38 094 968	36 583 988	35 729 409
Par action (en euros)	**2,03**	**0,26**	**0,20**
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	38 147 992	36 595 851	35 830 774
Par action dilué (en euros)	**2,03**	**0,26**	**0,20**

NOTE 30 – ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les engagements hors bilan sont renseignés par les filiales au travers de la liasse de consolidation. L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

30.1 ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Cautions et garanties bancaires reçues	64	57	11
Créances assorties de garanties	94	86	68
Lignes de crédit confirmées non utilisées (1)	3 631	3 668	3 966
Total des engagements reçus	**3 789**	**3 811**	**4 045**
Cautions et garanties données	117	137	58
Sûretés réelles accordées (2)	61	108	22
Réserve de crédit autorisée à la clientèle (1)	1 507	1 100	777
Autres engagements donnés	122	110	129
Total des engagements donnés	**1 807**	**1 455**	**986**
Autres engagements réciproques	229	191	140
Total des engagements réciproques	**229**	**191**	**140**

(1) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 507 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis deux ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 59 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(2) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la province de Cordoba, une hypothèque sur un terrain à Taïwan, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

Au 31 décembre 2006, 10 386 488 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

La société Alpétrol a conclu en décembre 2002 un contrat d'échange (equity swap) d'un montant nominal de 100 millions d'euros avec la société HSBC Bank Plc. Cette opération financière pourra donner lieu à l'acquisition par HSBC Bank Plc d'actions ordinaires (AO) ou d'actions à dividende prioritaires (ADP) Casino sur demande d'Alpétrol.

Dans le cadre de ce contrat d'échange, Alpétrol bénéficie d'une option d'achat consentie par HSBC Bank Plc portant sur des ADP et des AO Casino, au prix déterminé sur la base de leurs cours officiels de clôture respectifs au jour de Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option d'achat. Aux termes de cette option d'achat, le nombre total des AO Casino susceptibles d'être acquises par Alpétrol ne pourra pas excéder 1 300 000. Cette option d'achat pourra être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Alpétrol a consenti à HSBC Bank Plc une option de vente sur des ADP Casino, le prix des ADP Casino étant déterminé sur la base du cours officiel de clôture des ADP Casino le jour de Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option de vente. Cette option de vente pourra, sous certaines conditions, être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Les titres à charger dans l'equity swap peuvent être achetés par HSBC Bank Plc soit auprès de Rallye ou de l'une de ses filiales, soit sur le marché. Les ressources financières levées par Rallye peuvent ainsi s'élever au maximum à 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, le mécanisme d'equity swap n'est pas chargé.

30.2 ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
CVG émis à l'occasion de l'OPE Monoprix			27
Garanties concernant la cession des activités polonaises (1)	94		
Total des engagements donnés	**94**	**0**	**27**
Equity swap Deutsche Bank/Cora		850	850
Promesses d'achats d'actions (2)	1 349	1 404	1 666
Monoprix (2.1)	857	865	861
Franprix / Leader Price (2.2)	353	331	273
Vindémia			324
Uruguay (2.3)	54	71	59
Autres (2.4)	85	137	149
Autres (3)	54	130	
Total des engagements réciproques	**1 403**	**2 384**	**2 516**

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession des activités polonaises :
– Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de dix-huit mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. Une provision de 1,4 million d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2006.
– Au titre de la cession des fonds des hypermarchés, Géant Polska garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de vingt-quatre mois.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.
Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « Passifs financiers » pour leur valeur actualisée.

(2.1) Monoprix : le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé (*) soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1er avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1er avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de douze mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.
La valorisation de 857 millions d'euros est estimée sur la base du prix minimal indexé. Le prix réellement payé pourrait être supérieur. La juste valeur de Monoprix étant, au 31 décembre 2006, supérieure au prix minimal à payer, aucun dérivé n'est reconnu en tant qu'instrument financier.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majoré d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisé prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminué de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat, elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(2.2) Franprix / Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

(2.3) Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 33,8 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimal de 60 millions de dollars américains majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(2.4) Les autres promesses d'achat accordées concernent deux promesses d'achat portant sur les titres de la société Sendas Distribuidora (Brésil) pour un montant de 85 millions d'euros.
Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de CBD au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 8,5 % du capital de CBD. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, Casino élit le président du Conseil d'Administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en 2015. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de CBD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.
De plus, les actionnaires de référence du groupe Exito bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 40,41 % du capital. L'exercice de cette option est toutefois conditionné à la détention préalable par Casino du contrôle de la société ou à la capacité préalable de Casino de désigner

plus de la moitié des membres du conseil d'administration.

Enfin, le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24 % du capital de Laurus, exerçable à compter du 1er juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2009, et d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de dix-huit mois jusqu'en juin 2025.

(3) Les autres engagements réciproques sont constitués de l'engagement d'achat par Mercialys de trois sites dans le cadre du partenariat avec la société Corin pour 54 millions d'euros. L'achat des sites a été effectué le 10 janvier 2007.
Dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60 % des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 35 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non-renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40 %) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :
– Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition, et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.
– Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20 % sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle qu'elle est prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

30.3 ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Preneur de location-financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	40	39
Entre un et cinq ans	99	95
À plus de cinq ans	38	31
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**178**	
Moins les montants représentant des charges de financement	(13)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	**165**	**165**

Preneur de location-financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements.
Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	9	8
Entre un et cinq ans	14	13
À plus de cinq ans	1	
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**23**	
Moins les montants représentant des charges de financement	(2)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	**21**	**21**

Preneur de location simple actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.
Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2006 Paiements minimaux
À moins d'un an (1)	328
Entre un et cinq ans (1)	638
À plus de cinq ans (1)	483

(1) Dont 29 millions d'euros de Far Eastern Géant cédés en janvier 2007 pour respectivement 7 millions d'euros, 14 millions d'euros et 8 millions d'euros à moins d'un an, entre un et cinq ans et au-delà de cinq ans.

Preneur de location simple actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.
Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2006 Paiements minimaux
À moins d'un an	33
Entre un et cinq ans	37
À plus de cinq ans	

Bailleur de location simple

Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	2006 Paiements minimaux
À moins d'un an (1)	120
Entre un et cinq ans	119
À plus de cinq ans	28

(1) dont 3 millions d'euros de Far Eastern Géant cédés en janvier 2007 pour la part à moins d'un an.

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 31 – COURS DES DEVISES

	Taux au début de l'exercice	Taux moyen de l'exercice	Taux à la fin de l'exercice
Dollar US	0,848	0,796	0,759
Zloty polonais	0,259	0,257	0,261
Forint hongrois	0,004	0,004	0,004
Peso argentin	0,279	0,259	0,247
Peso uruguayen	0,036	0,033	0,031
Dollar taïwanais	0,026	0,024	0,023
Baht thaïlandais	0,021	0,021	0,021
Pesos colombien (pour 1 000)	0,370	0,337	0,339
Real brésilien	0,364	0,366	0,356
Bolivar vénézuélien (pour 1 000)	0,394	0,371	0,354
Dông vietnamien (pour 1 000)	0,053	0,048	0,047

NOTE 32 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :
– les sociétés mères ;
– les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
– les filiales ;
– les entreprises associées ;
– les co-entreprises ;
– les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les entreprises détenues entre 33,34 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

32.1 TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2006. Il n'y a pas eu de transactions entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2006.

32.2 TRANSACTIONS AVEC LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2004	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
Total des transactions avec les co-entreprises :						
Prêts	1	4		3		3
Créances		15	11	15	2	4
Dettes	24	64	8	40	13	32
Charges	68		38		23	
Produits	50		27		11	
Total des transactions avec les entreprises associées :						
Prêts	25	25				
Créances	6	146	59	139	(13)	80
Dettes	2	2		2	1	2
Charges						
Produits	10		10		8	

32.3. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Montant des rémunérations allouées (1)	3	2	2
Avantages à court terme (charges sociales)	1	1	
Avantages postérieurs à l'emploi			
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants			
Paiements en actions (2)	1		
Total	**5**	**3**	**2**

(1) Salaires bruts et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres.

Annexe aux comptes consolidés

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006

Sociétés	Secteur d'activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation (1)
Rallye SA*	**Holding**		**Société mère**		
Alpétrol SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
AM Finances II SA	Holding	France	100,0	100,0	IG
Bruyère (La) SA	Holding	France	67,0	67,0	IG
Cobivia SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Colisée Finance SA (ex-AM Finances SA)	Holding	France	100,0	100,0	IG
Genty Immobilier SAS	Immobilier	France	100,0	100,0	IG
HMB SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Kerrous SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Kergorju SCI	Immobilier	France	100,0	100,0	IG
Magasins Jean SAS	Grande distribution	France	100,0	100,0	IG
Matignon Sablons SAS	Immobilier	France	100,0	100,0	IG
Matimmob 1 SAS	Immobilier	France	100,0	100,0	IG
Mermoz Kléber SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
MFD Finances SAS (ex-Finaviv SAS)	Holding	France	100,0	100,0	IG
MFD Inc. (ex-Athlete's Foot Group Inc.)	Holding	États-Unis	100,0	100,0	IG
Miramont Finance & Distribution SA	Holding	France	100,0	100,0	IG
OCP SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parcade SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Perrières (Des) SCI	Immobilier	France	100,0	100,0	IG
Sables (Les) SCI	Immobilier	France	62,5	62,5	IG
Sivigral SCI	Immobilier	France	40,0	40,0	ME
Soparin SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Sybellia SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Syjiga SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parande SAS	**Holding**	**France**	**100,0**	**100,0**	**IG**
Alexa Group GmbH	Immobilier	Allemagne	27,0	50,0	IP
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Immobilier	Allemagne	54,0	54,0	IG
Euristates Inc.	Holding	États-Unis	23,3	38,8	ME
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Immobilier	Allemagne	47,9	48,0	ME
HBF Konigswall	Immobilier	Allemagne	48,0	48,0	ME
Matignon Neuilly SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Matignon Rousseau SAS	Holding	France	95,0	95,0	IG
Matignon-Tours SAS	Holding	France	60,0	60,0	IG
Montech SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Montparnet SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parande Développement SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parande Ventures (partnership)	Holding	États-Unis	99,0	99,0	IG

* Sociétés Cotées

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Sociétés	Secteur d'activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation (1)
Parantech SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parantech Expansion SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Par-Bel 1 SAS	Holding	France	99,7	100,0	IG
Par-Bel 2 SAS	Holding	France	100,0	100,0	IG
Parinvest SAS	Holding	France	99,7	99,7	IG
Rivoli Participations SAS	Holding	France	29,4	29,5	ME
Groupe Go Sport SA*	**Sport**	**France**	**74,5**	**79,7**	**IG**
Buissières (Les) SAS	Immobilier	France	74,5	100,0	IG
Club Sports Diffusion SA	Sport	Belgique	74,4	99,9	IG
Courir France SAS	Sport	France	74,5	100,0	IG
Delort Sports SARL	Sport	France	74,5	100,0	IG
Go Sport France SAS	Sport	France	74,5	100,0	IG
Go Sport Hungary KFT	Sport	Hongrie	74,5	100,0	IG
Go Sport International SAS	Sport	France	74,5	100,0	IG
Go Sport Les Halles SNC	Sport	France	74,5	100,0	IG
Gosport.com SAS	Sport	France	74,5	100,0	IG
Go Sport Polska SP Zoo	Sport	Pologne	74,5	100,0	IG
Grand Large Sport SAS	Sport	France	74,5	100,0	IG
Limpart Investments BV	Sport	Pays-Bas	74,5	100,0	IG
Casino Guichard-Perrachon SA*	**Grande distribution**	**France**	**47,4**	**61,9**	**IG**
Acos SNC	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Actimmo SCI	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Alwenna Restauration Traiteur SAS	Restauration	France	24,2	51,0	IG
Groupe Anfilco (Disco)	Grande distribution	Uruguay	27,5	58,0	IP
Banque du Groupe Casino SA	Banque	France	28,4	60,0	IP
Bergsaar BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Groupe Big C *	Grande distribution	Thaïlande	30,0	63,2	IG
Bonuela	Holding	Venezuela	47,4	100,0	IG
Capédis SAS	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
C'Asia SAS	Grande distribution	France	23,7	50,0	IP
Casiband SAS	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Casino Cafétéria SAS	Restauration	France	47,4	100,0	IG
Casino Carburants SAS	Stations-service	France	47,4	100,0	IG
Casino Développement SNC	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Casino Entreprise SAS	Nouvelles activités	France	47,4	100,0	IG
Casino Information Technology SAS	Services	France	47,4	100,0	IG
Casino International SAS	Services	France	47,4	100,0	IG
Casino Ré SAS	Assurance	Luxembourg	47,4	100,0	IG
Casino Services SAS	Services	France	47,4	100,0	IG

* Sociétés Cotées

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Secteur d'activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation (1)
Casino USA Inc.	Grande distribution	États-Unis	47,3	99,7	IG
Casino Vacances SNC	Voyages	France	47,4	100,0	IG
Cativen	Grande distribution	Venezuela	28,9	50,0	IG
CBD (Companhia Brasileira de Distribuiçao)*	Grande distribution	Brésil	16,2	50,0	IP
C'Discount SA	E- commerce	France	36,7	66,4	IG
Club Avantages SAS	Cartes de fidélité	France	31,3	66,0	IP
Coboop BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Codim 2 SA (groupe Codim)	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Comacas SNC	Achats	France	47,4	100,0	IG
Costa Verde SNC	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Cuersup SA	Holding	France	47,3	99,9	IG
Devoto	Grande distribution	Uruguay	45,5	100,0	IG
Dinetard SCI	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Distribution Casino France SAS	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Distridyn SA	Grande distribution	France	23,7	50,0	IP
Dunnhumby France SAS	Marketing	France	23,7	50,0	IP
Easydis SAS	Logistique	France	47,4	100,0	IG
EMC Distribution SAS	Achats	France	47,4	100,0	IG
Espace Gdansk SARL	Grande distribution	Pologne	47,4	100,0	IG
Groupe Exito*	Grande distribution	Colombie	18,3	38,6	ME
Far Eastern Géant Company Ltd	Grande distribution	Taïwan	23,7	50,0	IP
Finovadis SNC	Financier	France	0,5	1,0	IG
Floréal SA	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Fox SA	Grande distribution	France	47,3	99,7	IG
Fructidor SNC	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Géant Argentina	Grande distribution	Argentine	47,4	100,0	IG
Géant Foncière BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Géant Holding BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Géant International BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Géant Inversiones	Financier	Uruguay	47,4	100,0	IG
Géant Polska	Grande distribution	Pologne	47,4	100,0	IG
Geimex SA	Grande distribution	France	23,7	50,0	IP
Gelase SA	Holding	Belgique	47,4	100,0	IG
Germinal SNC	Grande distribution	France	47,3	99,8	IG
IGC Promotion SAS	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Imagica SAS	Nouvelles activités	France	47,4	100,0	IG
Immobilière groupe Casino Services SAS	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
International Fruit France SAS (Casitalia)	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
IRTS SARL	Services	Suisse	23,7	50,0	IP

* Sociétés Cotées

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Sociétés	Secteur d'activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation (1)
Lanin	Holding	Uruguay	45,5	95,1	IG
Larenco	Holding	Uruguay	47,4	100,0	IG
Laurus NV*	Grande distribution	Pays-Bas	21,3	45,0	ME
Libertad SA	Grande distribution	Argentine	47,4	100,0	IG
L'Immobilière groupe Casino SAS	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Marushka Holding BV	Holding	Pays-Bas	47,4	100,0	IG
Messidor SNC	Grande distribution	France	47,3	99,8	IG
Groupe Monoprix	Grande distribution	France	23,7	50,0	IP
M&S Polska korporacja Handlu SAS	Immobilier	Pologne	47,4	100,0	IG
Nésitic SAS	Société financière	France	47,4	100,0	IG
NRG	Grande distribution	Pologne	47,4	100,0	IG
Océan (De l') SCI	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Odyssée Restauration Traiteur SAS	Restauration	France	24,2	51,0	IG
Pachidis SA	Holding	France	47,4	100,0	IG
Plateau des Glières SCI	Immobilier	France	47,4	100,0	IG
Plouescadis SAS	Holding	France	47,4	100,0	IG
Polca Holding SA	Holding	Belgique	47,4	100,0	IG
Prical 2 SNC	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Pumpido LTDA	Holding	Brésil	47,4	100,0	IG
Régie Média Trade SAS	Services	France	23,7	50,0	IP
Restauration Collective Casino SAS	Restauration	france	47,4	100,0	IG
Rmc 2 snc	transport	france	47,4	100,0	IG
Saowanee	grande distribution	thaïlande	47,4	100,0	IG
Ségisor sa	holding	france	47,4	100,0	IG
Serca sas	grande distribution	france	47,4	100,0	IG
Smart & final inc. (sfi)*	grande distribution	états-unis	26,4	55,8	IG
Smna snc	grande distribution	france	47,4	100,0	IG
Sodemad sas	grande distribution	france	47,4	100,0	IG
Soderip snc	immobilier	france	47,4	100,0	IG
Spice investments mercosur sa	holding	uruguay	47,4	100,0	IG
Spice 2000 investment sa	grande distribution	brésil	47,4	100,0	IG
Store Consumer Finance FCC	Financier	France	28,4	60,0	IP
Sudaco LTDA	Holding	Brésil	47,4	100,0	IG
Sudéco SAS	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Sun Resort SP Zoo	Immobilier	Pologne	47,4	100,0	IG
Tevir SA	Holding	France	47,4	100,0	IG
Thor SNC	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
TPLM SARL	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Uranie SAS	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG

* Sociétés Cotées

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Secteur d'activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation (1)
Vindémia SA	Grande distribution	Océan Indien	33,2	70,0	IG
Vulaines Distribution SAS	Grande distribution	France	47,4	100,0	IG
Wilkes SA	Holding	Brésil	37,1	50,0	IP
Asinco SA (groupe Franprix / Leader Price)	**Grande distribution**	**France**	**47,4**	**100,0**	**IG**
Baud SA	Grande distribution	France	45,0	100,0	IG
Groupe Cogefisd	Grande distribution	France	39,8	84,0	IG
Cogeleader SARL	Holding	France	18,1	51,0	IG
DBA SNC	Holding	France	18,1	51,0	IG
Distribution Leader Price SNC	Grande distribution	France	35,6	100,0	IG
Groupe Figeac	Grande distribution	France	39,8	84,0	IG
Franprix Holding SA	Grande distribution	France	45,0	95,0	IG
H2A	Financier	France	28,4	60,0	IG
LCI	Financier	France	28,4	60,0	IG
Leader Price Argentina SA	Grande distribution	Argentine	47,4	100,0	IG
Leader Price Holding SA	Grande distribution	France	35,6	75,0	IG
Groupe Leadis	Grande distribution	France	24,2	51,0	IG
Lecogest SARL	Holding	France	18,1	51,0	IG
Groupe Minimarché	Grande distribution	France	45,0	100,0	IG
Pro Distribution SA	Holding	France	18,0	60,0	IG
Groupe Retail Leader Price	Grande distribution	France	35,6	100,0	IG
RLP Investissement SA	Grande distribution	France	35,6	100,0	IG
Sarjel	Financier	France	28,4	60,0	IG
Sédifrais SA	Grande distribution	France	38,8	100,0	IG
Socogem SA	Holding	France	19,9	50,0	IG
Sodigestion	Financier	France	28,4	60,0	IG
Groupe Sofigep	Grande distribution	France	27,7	58,5	IG
Mercialys SA*	**Immobilier**	**France**	**28,6**	**60,3**	**IG**
Bourg-en-Bresse Kennedy SCI	Immobilier	France	27,6	96,5	IG
Corin Asset Management SAS	Immobilier	France	11,4	40,0	IP
Kerbernard SCI	Immobilier	France	28,1	98,3	IG
Mercialys Gestion SAS	Immobilier	France	28,6	100,0	IG
Point Confort SAS	Immobilier	France	28,6	100,0	IG
Toulon Bon Rencontre SCI	Immobilier	France	27,6	96,7	IG

* Sociétés cotées.

(1) IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rallye relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe qui expose les circonstances ayant conduit votre Société à enregistrer, dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels non courants » du compte de résultat, une dépréciation complémentaire de 78 millions d'euros relative à la participation dans la société Laurus (Pays-Bas).

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 6 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la consolidation de la participation dans la société Laurus. Nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et la société Laurus, qui sous-tendent le caractère approprié de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et nous nous sommes assurés que les rubriques « Regroupements d'entreprises » et « Engagements d'achats donnés aux minoritaires » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

Enfin, la note 19 « Activités abandonnées et actifs détenus en vue d'être cédés » aux comptes consolidés expose les incidences sur la présentation des états financiers de l'application de la norme IFRS 5. Conformément à celle-ci, l'information comparative relative aux exercices 2005 et 2004, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application des dispositions de cette norme. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre des exercices 2005 et 2004. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2005 et 2004 et l'information donnée à ce titre dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment :

– la dépréciation des goodwills et des participations dans les entreprises associées (rubrique « Dépréciation des actifs » de la note « Règles et méthodes comptables » et note 6 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe) ;

– l'évaluation des coopérations commerciales (rubrique « Marge commerciale » de la note « Règles et méthodes comptables »).

S'agissant des actifs, le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société, et notamment sur les hypothèses de détermination de la valeur recouvrable de la société Laurus, pour laquelle la dépréciation complémentaire de l'exercice fait l'objet d'une observation dans la première partie du rapport.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2007
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

Comptes de la Société
Bilan de la société Rallye

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2006 Net	2005	2004
Immobilisations incorporelles	1	0,2	0,2	0,0		
Immobilisations corporelles	1	1,2	0,6	0,6	0,8	0,5
Immobilisations financières	2-6	1 787,2	238,1	1 549,1	1 343,8	1 286,2
Total de l'actif immobilisé		**1 788,6**	**238,9**	**1 549,7**	**1 344,6**	**1 286,7**
Créances	3-6	2 125,9	0,1	2 125,8	2 029,1	2 063,6
Valeurs mobilières de placement	3-6	26,5	0,3	26,2	870,7	657,0
Disponibilités	3	0,1		0,1		
Total de l'actif circulant		**2 152,5**	**0,4**	**2 152,1**	**2 899,8**	**2 720,6**
Charges constatées d'avance	4	1,0		1,0	1,1	2,3
Charges à répartir	4	11,6		11,6	16,2	18,8
Primes de remboursement des obligations	4	1,7		1,7	2,2	2,7
Écarts de conversion						0,5
TOTAL DE L'ACTIF		**3 955,4**	**239,3**	**3 716,1**	**4 263,7**	**4 031,6**

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Capital social		117,6	116,4	112,2
Primes d'émission		1 188,0	1 176,0	1 131,4
Réserves		125,0	160,8	125,8
Acompte sur dividende		(31,2)	(44,9)	(44,0)
Résultat de l'exercice		113,6	27,4	96,9
Total des capitaux propres	**5**	**1 512,9**	**1 435,7**	**1 422,3**
Provisions	6	51,7	81,3	40,1
Emprunts et dettes financières	7	1 952,6	2 601,6	2 488,9
Dettes d'exploitation	8	15,4	11,3	9,4
Autres dettes	8	183,4	133,6	70,9
Total des dettes		**2 151,3**	**2 746,6**	**2 569,2**
Comptes de régularisation		0,1	0,2	
TOTAL DU PASSIF		**3 716,1**	**4 263,7**	**4 031,6**

Compte de résultat de la société Rallye

(En millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	**9**	**2,2**	**1,6**	**1,3**
Autres achats et charges externes		(13,3)	(19,3)	(26,6)
Impôts et taxes		(1,1)	(0,8)	(0,8)
Charges de personnel		(8,7)	(7,2)	(6,2)
Reprises (dotations) nettes aux amortissements et dépréciations			1,0	(1,3)
Autres charges nettes de gestion courante		(0,4)	(0,3)	(0,2)
Résultat d'exploitation	**9**	**(21,3)**	**(25,1)**	**(33,8)**
Produits financiers		312,1	213,0	157,4
Charges financières		(180,4)	(140,2)	(106,2)
Résultat financier	**10**	**131,8**	**72,8**	**51,2**
Résultat courant avant impôts		**110,5**	**47,7**	**17,4**
Reprises (dotations) exceptionnelles de provisions		(5,1)	(19,5)	(0,2)
Autres produits (charges) exceptionnels nets		8,2	(0,6)	76,9
Résultat exceptionnel	**11**	**3,1**	**(20,1)**	**76,8**
Impôts sur les bénéfices	12		(0,2)	2,7
Résultat net		**113,6**	**27,4**	**96,9**

Tableau des flux de trésorerie de la société Rallye

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité :			
Résultat net	**113,6**	**27,4**	**96,9**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements, dépréciations et provisions (1)	21,3	3,4	(11,3)
– Plus-values de cession nettes d'impôts	2,9	3,2	(76,7)
Marge brute d'autofinancement	**137,8**	**34,0**	**8,9**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
– Stocks nets			
– Créances d'exploitation nettes	(13,8)	(6,8)	(39,8)
– Dettes d'exploitation	3,9	2,2	(1,7)
Flux de trésorerie nette générés par l'activité (A)	**128,0**	**29,3**	**(32,6)**
Flux de trésorerie nette liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	(0,5)	(0,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1		0,4
Acquisition d'immobilisations financières	(271,5)	(44,8)	(110,1)
Cession d'immobilisations financières	69,7	96,9	187,7
Flux de trésorerie nette liés aux opérations d'investissement (B)	**(201,8)**	**51,7**	**77,9**
Flux de trésorerie nette liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	(36,4)	(62,7)	(73,3)
Augmentation de capital en numéraire		48,7	
Remboursement du capital			
Émission d'emprunts	63,0	242,2	1 026,5
Remboursement d'emprunts	(778,9)	(129,8)	(266,9)
Variation des intérêts courus	(16,7)		
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la Société	(28,1)	108,9	(172,3)
Flux de trésorerie nette liés aux opérations de financement (C)	**(797,1)**	**207,3**	**514,0**
Variation de trésorerie (A + B + C)	**(870,9)**	**288,3**	**559,3**
Trésorerie d'ouverture (D)	860,2	571,9	12,6
Trésorerie de clôture (E)	(10,7)	860,2	571,9
Variation de trésorerie (E – D)	**(870,9)**	**288,3**	**559,3**

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant et comptes de régularisation.

Annexe aux comptes de la société Rallye

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.
Par dérogation, l'ensemble des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (investissements à plus ou moins longue échéance dans des sociétés sans intervention dans la gestion) est regroupé en résultat financier afin que toutes les variations constatées sur ces titres (provisions, cessions, remboursements de fonds assimilables à des cessions ou des dividendes) soient intégrées au même niveau du compte de résultat.
Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

■ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

■ Immobilisations financières

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'usage est appréciée en fonction de la situation nette, de l'évolution de la rentabilité, de la valeur d'utilité de la filiale et de la valeur de négociation de la participation. La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation par la méthode de l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement, en fonction des cours de Bourse ou par des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant avec cette filiale ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

■ Comptes de régularisation

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.
Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

■ Provisions

Les provisions sont constituées à la clôture de l'exercice afin de couvrir les risques et charges liés à une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.
Elles comprennent une provision pour redressement fiscal correspondant à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.
Au titre des engagements de retraite, une provision est calculée selon la méthode prospective en tenant compte des charges sociales y afférentes.
La prime de remboursement conditionnelle d'emprunts obligataires peut faire l'objet d'une provision dès lors que son versement devient probable. Son montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La Société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de Bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.
Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Le montant des provisions est précisé à la note 6 de l'annexe.

■ Impôts sur les bénéfices

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré. Au 31 décembre 2006 le périmètre comprend 27 sociétés.
La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :
– la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
– les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'IFA due de leur fait ;

– en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

Instruments financiers

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis.* La juste valeur de ces instruments financiers s'établit à – 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	0,2
Amortissements	**(0,2)**	**(0,2)**	**(0,2)**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Terrains	0,1	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,7	0,4
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,6	0,6
Valeur brute des immobilisations corporelles	**1,2**	**1,4**	**1,1**
Amortissements	(0,6)	(0,6)	(0,6)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	**0,6**	**0,8**	**0,5**
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	**0,6**	**0,8**	**0,5**

1.2 VARIATION

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Au 1er janvier 2004	**1,3**	**(0,6)**	**0,7**
Augmentations	0,6	(0,6)	0,0
Diminutions	(0,6)	0,4	(0,2)
Au 31 décembre 2004	**1,3**	**(0,8)**	**0,5**
Augmentations	0,4	(0,1)	0,3
Diminutions	(0,1)	0,1	0,0
Au 31 décembre 2005	**1,6**	**(0,8)**	**0,8**
Augmentations		(0,1)	(0,1)
Diminutions	(0,2)	0,1	(0,1)
Au 31 décembre 2006	**1,4**	**(0,8)**	**0,6**

Annexe aux comptes de la société Rallye

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

2.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Titres de participations	1 776,5	1 566,8	1 545,4
Dépréciations	(238,1)	(232,0)	(265,9)
Valeurs nettes	**1 538,4**	**1 334,8**	**1 279,5**
Autres immobilisations financières	10,6	9,6	7,1
Dépréciations		(0,6)	(0,4)
Valeurs nettes	**10,6**	**9,0**	**6,7**
Immobilisations financières nettes	**1 549,1**	**1 343,8**	**1 286,2**

Au 31 décembre 2006, le poste « Autres immobilisations financières » comprend 167 052 actions Rallye pour une valeur nette de 6,4 millions d'euros.

2.2 VARIATION

(En millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1er janvier 2004	**1 204,3**	**(296,0)**	**908,3**
Augmentations	399,2	(2,1)	397,1
Diminutions	(51,0)	31,8	(19,2)
Au 31 décembre 2004	**1 552,5**	**(266,3)**	**1 286,2**
Augmentations	44,8	(0,6)	44,2
Diminutions	(21,0)	34,3	13,3
Au 31 décembre 2005	**1 576,3**	**(232,6)**	**1 343,7**
Augmentations	278,0	(7,0)	271,0
Diminutions	(67,2)	1,5	(65,7)
Au 31 décembre 2006	**1 787,2**	**(238,1)**	**1 549,1**

L'augmentation des immobilisations financières correspond principalement à :
– l'acquisition (interne au Groupe) d'actions ordinaires Casino pour 128,2 millions d'euros ;
– l'acquisition (interne et externe au Groupe) de titres Rallye pour 25,5 millions d'euros ;
– la réaffectation de titres Rallye de « Valeurs mobilières de placement » en « Autres titres immobilisés » pour 4,9 millions d'euros ;
– la souscription à l'augmentation du capital de sa filiale Miramont Finance et Distribution SA pour 79,9 millions d'euros ;
– l'acquisition de fonds communs de placement (FCP) dans le cadre du contrat de liquidité pour 37,9 millions d'euros.
Les diminutions d'immobilisations financières correspondent essentiellement à la cession dans le cadre du contrat de liquidité :
– de fonds communs de placement (FCP) pour 33,8 millions d'euros ;
– des titres Rallye pour 31,6 millions d'euros.

NOTE 3 – ACTIF CIRCULANT

3.1 MONTANT ET ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances de l'actif immobilisé	0,1	0,3	0,2
Créances de l'actif circulant	2 125,8	2 029,0	2 063,6
Créances nettes	**2 125,9**	**2 029,3**	**2 063,8**
dont : à un an au plus	2120,4	2 027,6	2 063,8
à plus d'un an	5,5	1,7	

Les créances de l'actif circulant représentent à hauteur de 2 001,8 millions d'euros des avances en compte courant réalisées par la société Rallye auprès de ses filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

3.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Actions Casino			62,2
Actions propres	1,6	13,4	30,9
Divers valeurs mobilières de placement	24,9	861,0	572,3
Valeurs brutes	**26,5**	**874,4**	**665,4**
Dépréciations	(0,3)	(3,7)	(8,4)
Valeurs nettes	**26,2**	**870,7**	**657,0**

Au 31 décembre 2006, le poste « Actions propres » est composé de 36 526 actions Rallye évaluées sur la base du cours de Bourse et destinées à servir un plan d'attribution d'actions gratuites. Au cours de l'exercice, 103 800 de ces actions ont été cédées, et 130 052 actions correspondant à des options d'achat d'actions caduques ont été reclassées en titres immobilisés. Le poste « Divers » comprend essentiellement des placements de trésorerie à très court terme.

Annexe aux comptes de la société Rallye

3.3 ACTIONS PROPRES

(En millions d'euros)	2006			2005	2004
	VMP	Immobilisations financières	Total		
Nombres de titres détenus :					
Au 1er janvier	**270 378**	**193 107**	**463 485**	**753 440**	**753 440**
Réaffectation	(130 052)	130 052	0		
Achats		671 074	671 074	423 043	
Ventes	(103 800)	(827 181)	(930 981)	(712 998)	
Au 31 décembre	**36 526**	**167 052**	**203 578**	**463 485**	**753 440**
Valeur brute des titres détenus (en millions d'euros) :					
Au 1er janvier	**13,4**	**7,6**	**21,0**	**36,2**	**37,7**
Réaffectation	(6,6)	4,9	(1,7)		(1,5)
Achats		25,5	25,5	16,8	
Ventes	(5,2)	(31,6)	(36,8)	(32,0)	
Au 31 décembre	**1,6**	**6,4**	**8,0**	**21,0**	**36,2**

Au 31 décembre 2006, il subsiste en immobilisations financières :
– 37 000 titres Rallye sur le contrat de liquidité confié par la société Rallye à Rothschild & Cie Banque. Ces titres ont une valeur probable de réalisation de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2006 ;
– 130 052 titres Rallye précédemment affectés à un plan d'achat d'actions, qui a expiré au cours de l'exercice. Ces titres ont été reclassés en titres immobilisés pour leur valeur actuelle à la date du transfert, soit 4,9 millions d'euros, générant une moins-value de 1,7 million d'euros.
Les 36 526 titres Rallye figurant en valeurs mobilières de placement sont détenus, dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites consenti au profit des dirigeants et salariés du Groupe. Ces titres ont une valeur boursière de 1,5 million d'euros.

3.4 TRÉSORERIE NETTE

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Valeurs mobilières de placement diverses	24,9	861,0	572,3
Dépréciations	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Valeurs nettes	**24,7**	**860,8**	**572,2**
Disponibilités	0,1		
Découverts bancaires	(0,5)	(0,6)	(0,3)
Crédits spots	(35,0)		
Trésorerie nette	**(10,7)**	**860,2**	**571,9**

NOTE 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Charges constatées d'avance	1,0	1,1	2,3
Frais d'émission d'emprunts	23,9	23,9	22,2
Amortissements	(12,3)	(7,7)	(3,4)
Charges à répartir nettes	11,6	16,2	18,8
Primes de remboursement des obligations	3,0	3,1	3,1
Amortissements	(1,3)	(1,0)	(0,4)
Primes de remboursement nettes	1,7	2,1	2,7
Écarts de conversion			0,5
Comptes de régularisation et assimilés	**14,3**	**19,4**	**24,3**

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

5.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Capital social	117,6	116,4	112,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 188,0	1 176,0	1 131,4
Réserve légale	11,6	11,2	11,2
Réserves réglementées	1,4	1,4	63,6
Autres réserves	60,4	60,4	
Report à nouveau	51,5	87,8	51,0
Acompte sur dividende	(31,2)	(44,9)	(44,0)
Résultat de l'exercice	113,6	27,4	96,9
Capitaux propres	**1 512,9**	**1 435,7**	**1 422,3**

5.2 ÉVOLUTION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Au 1er janvier	**1 435,7**	**1 422,3**	**1 400,5**
Augmentation de capital	1,2	4,2	
Prime d'émission	12,0	44,6	
Réduction de capital			
Autres mouvements			(1,8)
Dividende versé	(49,6)	(62,8)	(73,3)
Résultat de l'exercice	113,6	27,4	96,9
Au 31 décembre	**1 512,9**	**1 435,7**	**1 422,3**

L'augmentation du capital et des primes résulte de :
– la création de 403 255 actions au titre du paiement d'une partie du solde du dividende 2005 en actions ;
– l'émission de 186 actions consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions.

Annexe aux comptes de la société Rallye

5.3 VARIATION DU CAPITAL EN NOMBRE D'ACTIONS

	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 1er janvier	**38 807 587**	**37 407 849**	**37 407 844**
Exercice de bons de souscription d'actions	186	2 424	5
Paiement du dividende en actions	403 255	438 907	
Paiement de l'acompte / dividende en actions		958 407	
Conversion d'obligations Rallye			
Nombre d'actions au 31 décembre	**39 211 028**	**38 807 587**	**37 407 849**

Au 31 décembre 2006, le capital social s'établit à 117 633 084 euros, composé de 39 211 028 actions au nominal de 3 euros.

5.4 TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2006 :
– 327 930 options de souscription d'actions donnent droit à souscrire à autant d'actions nouvelles au prix de 29,51 euros à échéance décembre 2008 ;
– 302 050 options de souscription d'actions donnent droit à souscrire à autant d'actions nouvelles au prix de 41,38 euros à échéance décembre 2009 ;
– 221 584 options de souscription d'actions donnent droit à souscrire à autant d'actions nouvelles au prix de 40,16 euros à échéance décembre 2010 ;
– et 254 120 options de souscription d'actions donnent droit à souscrire à autant d'actions nouvelles au prix de 36,84 euros à échéance décembre 2011.

Bons de souscription d'actions

Au cours de l'année 2006, l'exercice de 2 604 bons de souscription d'actions C a donné lieu à la création de 186 actions nouvelles. Les 24 650 062 bons de souscription d'actions C non exercés sont arrivés à échéance en novembre 2006.

OCEANE

En janvier 2003, Rallye a émis 6 011 362 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros. Ces obligations, d'une valeur nominale de 44 euros et de maturité 1er janvier 2008, peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour une OCEANE. Le nombre maximal d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 131 589 actions.

NOTE 6 – PROVISIONS

6.1 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

(En millions d'euros)	Dépréciation des actifs		
	Immobilisations financières	Actif circulant	Total
Au 1er janvier 2004	**296,0**	**9,8**	**305,8**
Augmentations	2,1	10,6	12,7
Diminutions	(31,8)	(3,5)	(35,3)
Au 31 décembre 2004	**266,3**	**16,9**	**283,2**
Augmentations	0,6	0,2	0,8
Diminutions	(34,3)	(8,6)	(42,9)
Au 31 décembre 2005	**232,6**	**8,5**	**241,1**
Augmentations	7,0		7,0
Diminutions	(1,5)	(8,1)	(9,6)
Au 31 décembre 2006	**238,1**	**0,4**	**238,5**

Au cours de l'exercice, une dotation aux provisions pour dépréciations des titres de la société Miramont Finance et Distribution a été constatée pour 7 millions d'euros.
Les reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent pour 0,9 million d'euros la société Parcade et pour 0,6 million d'euros les actions Rallye du contrat de liquidité.
En date du 23 octobre 2006, la société Rallye a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Miramont Finance et Distribution, par compensation avec son compte courant. La provision pour dépréciation de ce compte courant a été reprise en totalité, soit 4,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, une reprise de 3,5 millions d'euros a été constatée au titre des actions propres figurant en valeurs mobilières de placement. Cette reprise concerne :
– pour 1,9 million d'euros les 130 052 titres Rallye reclassés en immobilisations financières ;
– pour 1,4 million d'euros les 103 800 titres Rallye cédés au cours de l'exercice ;
– pour 0,2 million d'euros les 36 526 titres Rallye affectées au plan d'attribution d'actions gratuites.

6.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En millions d'euros)	Risques et charges			
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	Total
Au 1er janvier 2004	**4,1**	**26,2**	**1,4**	**31,7**
Augmentations	0,2	9,0		9,2
Diminutions			(0,8)	(0,8)
Au 31 décembre 2004	**4,3**	**35,2**	**0,6**	**40,1**
Augmentations		39,3	2,4	41,7
Diminutions			(0,5)	(0,5)
Au 31 décembre 2005	**4,3**	**74,5**	**2,5**	**81,3**
Augmentations	5,0	15,2	0,6	20,8
Diminutions		(48,7)	(1,7)	(50,4)
Au 31 décembre 2006	**9,3**	**41,0**	**1,4**	**51,7**

Annexe aux comptes de la société Rallye

Au cours de l'exercice 2006, la société Rallye a constaté des dotations aux provisions pour risques au titre des primes de remboursement des emprunts obligataires et correspondant à l'étalement de cette prime sur la durée :
– de l'emprunt obligataire d'un montant de 460 millions d'euros émis en janvier 2001 pour un montant de 4,5 millions d'euros ;
– de l'emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros émis en avril 2003 pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
– de l'OCEANE d'un montant de 264,5 millions d'euros émis en janvier 2003 pour un montant de 5,1 millions d'euros.
La reprise de 48,7 millions d'euros concerne la prime de remboursement de l'emprunt obligataire de 460 millions d'euros échu en juin 2006, et dont la prime a été versée à cette même date.
La provision pour litiges fiscaux a été portée à 9,3 millions d'euros et correspond ainsi au risque maximal relatif aux litiges concernant les vérifications des exercices 1992 à 1994.
La provision pour risques divers concerne un plan d'attribution d'actions gratuites existantes, ainsi que des options d'achat d'actions Rallye.
La reprise de 1,7 million d'euros concerne :
– des options d'achat d'actions échues en 2006 pour 0,3 million d'euros ;
– et des options d'achat d'actions acquises en couverture de plans d'options d'achat d'actions Rallye et de l'OCEANE Rallye pour 1,4 million d'euros.

NOTE 7 – DETTES FINANCIÈRES

7.1 VENTILATION ET ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts bancaires	306,1	242,1	
OCEANE / obligations convertibles	274,4	274,4	274,4
Obligations échangeables en AO Casino	304,9	772,5	821,2
Obligations échangeables en ADP Casino			19,8
Autres emprunts obligataires	1 031,7	1 312,0	1 373,2
Crédits spots	35,0		
Autres dettes financières	0,5	0,6	0,3
Emprunts et dettes financières	**1 952,6**	**2 601,6**	**2 488,9**
dont : à taux fixe	1 085,5	2 358,9	1 901,9
à taux variable	867,1	242,7	587,0
dont : à moins d'un an	148,1	797,1	194,2
entre un et cinq ans	1 504,5	1 004,5	1 494,7
à plus de cinq ans	300,0	800,0	800,0

Au 31 décembre 2006, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 262 millions d'euros. La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à des financements arrivant à échéance en 2007 ainsi qu'aux intérêts courus au 31 décembre 2006 des dettes financières.

7.2 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes OCEANE

	OCEANE
Montant nominal de l'émission	264,5 millions d'euros
Date d'émission	janvier 2003
Taux d'intérêt annuel	3,75 %
Valeur nominale	44 euros
Amortissement normal	le 1er janvier 2008
Valeur de remboursement	48,25 euros
Conversion	1,02 action contre 1 obligation
Cotation	oui
Visa COB	03.003 du 07/01/2003
Nombre d'obligations en circulation :	
– à l'émission	6 011 362
– au 31 décembre 2006	6 011 362

Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé depuis le 1er janvier 2006.

Emprunt obligataire échangeable en actions ordinaires ou à dividende prioritaire Casino

	OEAO
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25 %
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	le 1er juillet 2013
Valeur de remboursement	95,256 euros
Échange	1 action contre 1 obligation (1)
Cotation	oui
Visa COB	–
Nombre d'obligations en circulation :	
– nombre à l'émission	3 750 000
– nombre au 31 décembre 2006	3 750 000

(1) Option d'échange exerçable jusqu'au 20 juin 2013, option de remboursement anticipé au gré de Rallye à partir du 1er juillet 2006, option de remboursement anticipé au gré du porteur le 1er juillet 2008 et le 1er juillet 2011.

L'emprunt obligataire échangeable en actions ordinaires Casino émis en janvier 2001 est arrivé à échéance en juin 2006 et n'a pas donné lieu à un échange d'actions ordinaires Casino.

Autres emprunts obligataires

	Janvier 2004	Octobre 2004
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Date d'émission	janvier 2004	octobre 2004
Taux d'intérêt annuel	5,375 %	5,625 %
Valeur nominale	1 000 euros	1 000 euros
Amortissement normal	le 20 janvier 2009	le 13 octobre 2011
Valeur de remboursement	1 000 euros	1 000 euros
Cotation	oui	oui
Visa COB	n/a	n/a
Obligations en circulation :		
– nombre à l'émission	500 000	500 000
– nombre au 31 décembre 2006	500 000	500 000

Annexe aux comptes de la société Rallye

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Les autres dettes représentent essentiellement les avances en compte courant de la part des filiales de la Société, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

NOTE 9 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

9.1 DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	2,2	1,6	1,3
Reprises de provisions et transferts de charges	4,7	5,5	10,7
Autres produits			
Produits d'exploitation	6,9	7,1	12,0
Autres achats et charges externes	13,3	19,3	26,6
Impôts et taxes	1,1	0,8	0,8
Frais de personnel	8,7	7,2	6,1
Dotation aux amortissements et provisions	4,7	4,6	12,0
Autres charges d'exploitation	0,4	0,3	0,3
Charges d'exploitation	28,2	32,2	45,8
Résultat d'exploitation	**(21,3)**	**(25,1)**	**(33,8)**

9.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Revenus immobiliers		0,1	0,2
Prestations d'assistances technique et administrative	0,1	0,1	0,1
Services financiers	2,1	1,4	1,0
Chiffre d'affaires	**2,2**	**1,6**	**1,3**

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès des filiales.
La reprise de provision de 4,7 millions d'euros constatée sur l'exercice concerne le compte courant avec la filiale Miramont Finance et Distribution SA.

9.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires.
Les autres charges d'exploitation concernent uniquement les jetons de présence attribués aux administrateurs.

9.4 EFFECTIF MOYEN AU 31 DÉCEMBRE

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Cadres	25	23	24
Employés	12	12	12
Total de l'effectif moyen	**37**	**35**	**36**
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	1,1	0,7	0,6

Les droits individuels à la formation en cours d'acquisition au 31 décembre 2006 s'élèvent 1 492 heures.

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dividendes	145,6	69,7	29,7
Reprises de provisions pour dépréciations	55,4	39,8	36,5
Autres intérêts et produits assimilés	102,0	89,0	84,6
Divers	9,1	14,5	6,6
Produits financiers	312,1	213,0	157,4
Intérêts et charges assimilées	153,6	111,8	87,6
Dotations aux provisions pour dépréciations financières	23,4	23,6	14,2
Autres charges financières	3,4	4,8	4,4
Charges financières	180,4	140,2	106,2
Résultat financier	**131,7**	**72,8**	**51,2**

Au titre de l'année 2006, les dividendes proviennent essentiellement des sociétés Casino pour 22,3 millions d'euros, Parande pour 26,3 millions d'euros, et Omnium de Commerce et de Participations pour 97 millions d'euros.
Les autres intérêts et produits assimilés représentent la rémunération des comptes courants avec les filiales.
Les reprises de provisions intègrent la reprise concernant la prime de remboursement de l'emprunt obligataire échu en juin 2006 pour 48,7 millions d'euros. Les dotations aux provisions concernent essentiellement les primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 15,2 millions d'euros et la provision pour dépréciation des titres de la société Miramont Finance et Distribution SA pour 7 millions d'euros.

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Cessions d'immobilisations financières	3,9	(0,6)	76,9
Reprises (dotations) aux provisions	(5,1)	(19,5)	(0,2)
Autres produits (charges) exceptionnels	4,3		0,1
Résultat exceptionnel	**3,1**	**(20,1)**	**76,8**

En 2006, les produits exceptionnels relatifs aux cessions d'immobilisations financières concernent :
– un complément de prix sur la cession des titres First Mark Communications France intervenue en avril 2002, pour 4,1 millions d'euros ;
– une moins-value nette générée par la cession des actions Rallye du contrat de liquidité pour 0,2 million d'euros.
Au cours de l'exercice, une provision complémentaire de 5,1 millions d'euros a été constatée pour couvrir un risque fiscal.
En 2006, un produit exceptionnel de 4,4 millions d'euros a été comptabilisé concernant un dégrèvement de TVA sur les années 2003 à 2005.

Annexe aux comptes de la société Rallye

NOTE 12 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

12.1 VENTILATION

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat courant	110,5	47,7	17,4
Résultat exceptionnel	3,1	(20,1)	76,8
Résultat avants impôts	113,6	27,6	94,2
Impôt sur le résultat courant			
Impôt sur le résultat exceptionnel			(0,2)
Effet de l'intégration fiscale		(0,2)	2,9
Impôts		(0,2)	2,7
Résultat net	**113,6**	**27,4**	**96,9**

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du Groupe. Au titre de l'exercice 2006, aucune charge ou économie d'impôt n'a été constatée.

12.2 SITUATION FISCALE LATENTE

Les reports déficitaires d'un montant de 668,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN

13.1 ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Instruments de couverture de taux	500,0	500,0	561,0
Autres engagements réciproques			
Total des engagements réciproques	**500,0**	**500,0**	**561,0**
Cautions et garanties bancaires données	429,2	416,1	214,2
Primes de remboursement d'emprunts	41,7	56,9	96,4
Autres engagements donnés	26,2	3,0	9,3
Total des engagements donnés	**497,1**	**476,0**	**319,9**
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 262,0	1 325,0	1 698,0
Total des engagements reçus	**1 262,0**	**1 325,0**	**1 698,0**

Au 31 décembre 2006, 1 491 982 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

13.2 ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Promesses d'achats d'actions			
Total des engagements réciproques			
Clauses de retour à meilleure fortune			27,0
Total des engagements reçus			**27,0**

NOTE 14 – ENTREPRISES LIÉES

(En millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Immobilisations financières nettes	1 537,8	0,7
Créances clients	96,6	
Autres créances nettes	2 001,8	
Dettes	190,5	0,5
Produits de participation	145,6	
Autres produits financiers	101,1	
Charges financières	15,0	

NOTE 15 – CONSOLIDATION

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la Société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508).

NOTE 16 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Aucun événement pouvant avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice n'est intervenu depuis le 31 décembre 2006.

Tableau des filiales et participations

(En millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
A – Filiales (1)			
(50 % au moins du capital détenu par la Société)			
Cobivia SAS	31,8	9,8	100,00 %
Kerrous SAS	184,5	(37,2)	100,00 %
Magasins Jean SAS	0,3		100,00 %
Matignon Sablons SAS	10,8	1,5	100,00 %
MFD SA	35,7	1,5	99,99 %
OCP SAS	2,4	103,0	99,99 %
Parande SAS	73,0	21,7	100,00 %
Parcade SAS	27,8	0,9	100,00 %
B – Participations (1)			
(10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
Casino Guichard-Perrachon SA	171,2	6 918,4	11,35 %
Groupe Go Sport SA	15,2	146,0	44,42 %
Sivigral SCI	0,4	1,2	40,00 %
C – Autres filiales et participations			
Filiales non reprises en A			
Participations non reprises en B			

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital social de la Société.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de de l'exercice
Brute	Nette					
54,1	54,1	121,7	236,0		2,4	
187,6	187,6	548,6			(11,2)	
2,2	0,3		2,6	6,4		
11,0	11,0				0,6	
307,5	72,9				(2,9)	
121,4	121,4	342,4			83,7	97,0
153,8	153,8	424,6			18,1	26,3
28,2	28,2				1,3	
755,0	755,0			115,7	254,4	22,3
151,4	151,4			28,3	17,5	
2,1	0,7					
2,1	2,0	19,2				

Résultats financiers de la société Rallye au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006 (1)
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	111 603 672	112 223 532	112 223 547	116 422 761	117 633 084
Nombre d'actions ordinaires existantes	37 201 224	37 407 844	37 407 849	38 807 587	39 211 028
Nombre maximal d'actions à créer :					
– par remboursement d'obligations (2)	2 637 756	6 131 589	6 131 589	6 131 589	6 131 589
– par exercice d'options de souscription		380 980	649 830	221 584	475 704
– par exercice de bons de souscription	4 843 222	4 182 486	4 182 481	1 760 905	
– par attribution d'actions gratuites à émettre					40 858
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 618 017	1 502 321	1 319 809	1 597 155	2 200 052
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	100 683 447	75 628 825	84 017 215	31 682 011	86 676 277
Impôts sur les bénéfices	(1 109 607)	(6 415 836)	(2 700 664)	187 039	–
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32 108 188	78 087 324	96 873 341	27 411 674	113 619 477
Résultat distribué	44 641 469	59 852 550	62 845 186	65 196 746	68 227 189
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,74	2,19	2,32	0,81	2,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,86	2,09	2,59	0,71	2,90
Dividende attribué à chaque action	1,20	1,60	1,68	1,68	1,74
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	36	34	35	37
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 605 094	3 600 353	4 233 050	4 836 773	5 987 950
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 707 120	1 757 541	1 922 007	2 352 491	2 694 949

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

(2) Pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006, ce chiffre correspond au nombre maximal d'actions à créer au titre de la conversion des OCEANE.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :
– le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
– la justification de nos appréciations ;
– les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
– les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique « Immobilisations financières », complétée dans la note 3 « Actif circulant » de l'annexe à la rubrique « Valeurs mobilières de placement » ;
– les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique « Provisions », complétée dans la note 6 « Provisions » de l'annexe.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
S'agissant de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci, nous vous signalons en application de la loi que, comme précisé dans le rapport de gestion, ces informations incluent les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre Société, par les sociétés qu'elle contrôle et par la société qui la contrôle directement. Elles n'indiquent pas ceux qui sont versés par les sociétés contrôlant indirectement votre Société.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CAUTIONS ET GARANTIES DONNÉES AUX BANQUES POUR LE COMPTE DE FILIALES

Nature et objet

Le conseil d'administration du 18 octobre 2006 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article 89 du décret du 23 mars 1967, l'autorisation au Président-Directeur Général de consentir les cautions, avals et garanties au nom de votre Société pour le compte de ses filiales détenues à plus de 90 %, en particulier au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 75 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée d'une année.

Dans ce cadre, les cautions et garanties suivantes ont été accordées depuis le 18 octobre 2006 :

Conformément aux termes du programme de rachat d'actions en propre par votre Société, la société Soparin, contrôlée à 100 %, a cédé 125 129 actions Rallye à BNP Paribas. Dans ce cadre, votre Société a consenti une garantie à première demande à BNP Paribas concernant le paiement des montants éventuellement dus par la société Soparin au titre des ajustements mensuels de prix prévus, soit un montant maximal garanti de 5 millions d'euros.

Modalités

Cette garantie, rémunérée au taux de 4 % l'an, a pris fin le 16 novembre 2006. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 3 452 euros.

2. CAUTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS L'HABITATION MODERNE DE BOULOGNE ET KERROUS

Administrateurs concernés

MM. Didier Carlier et Jacques Dumas.

Nature et objet

Dans le cadre d'une opération financière d'un montant de 112,5 millions d'euros conclue entre, d'une part, les sociétés l'Habitation Moderne de Boulogne et Kerrous et, d'autre part, la banque Calyon, les sociétés l'Habitation Moderne de Boulogne et Kerrous se sont engagées à constituer en complément un gage espèces. À ce titre, lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2006, votre Société s'est portée caution, personnelle, solidaire et indivisible de la banque Calyon au titre de l'engagement complémentaire pris par ses filiales.

Modalités

Cette garantie, rémunérée au taux de 4 % l'an, a pris fin le 13 juillet 2006. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 244 872 euros.

3. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ MATIGNON ROUSSEAU

Administrateur concerné

M. Jean-Marie Grisard.

Nature et objet

Dans le cadre de son activité d'acquisition de titres de différentes sociétés cotées en Bourse de sa filiale, la société Matignon Rousseau, votre Société, lors de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2006, a consenti une contre-garantie à première demande d'un montant maximal de 5 millions d'euros à la banque Calyon au titre de l'engagement de compensation pris par la société Matignon Rousseau pour couvrir le risque de variation des marchés boursiers en faveur de la banque Calyon Financial.

Modalités

Cette garantie est rémunérée au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 8 219 euros.

4. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ SOPARIN

Administrateur concerné

M. Didier Carlier.

Nature et objet

Conformément aux termes du programme de rachat d'actions en propre par votre Société, la société Soparin, contrô-

lée à 100 %, a cédé 500 000 actions Rallye à BNP Paribas. Dans ce cadre, votre Société, lors de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2006, a consenti une garantie à première demande à BNP Paribas concernant le paiement des montants éventuellement dus par la société Soparin au titre des ajustements mensuels de prix prévus, soit un montant maximal garanti de 20 millions d'euros.

Modalités

Cette garantie, rémunérée au taux de 4 % l'an, a pris fin le 20 octobre 2006. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 35 288 euros.

5. CAUTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ L'HABITATION MODERNE DE BOULOGNE

Administrateur concerné
M. Didier Carlier.

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 2006, votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société l'Habitation Moderne de Boulogne, au profit de la banque Calyon, au titre des engagements d'un montant maximal de 125 millions d'euros, pris aux termes d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers, adossés sur des actions ordinaires du groupe Casino Guichard-Perrachon. Cette caution est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats, soit jusqu'au 13 juillet 2011.

Modalités

Cette caution est rémunérée au taux de 0,4 %. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 232 403 euros.

6. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ ALPÉTROL

Administrateur concerné
M. Jacques Dumas.

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 20 septembre 2006, votre Société a consenti à la société Deutsche Bank une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande d'un montant maximal total de 132,5 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Alpétrol, au titre d'un financement structuré d'un montant de 100 millions d'euros.
Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats, soit jusqu'au 30 novembre 2011, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

Modalités

À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 88 575 euros.

7. GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Administrateur concerné
M. Pierre Féraud.

Nature et objet

Votre société a contre-garanti la société Foncière Euris à concurrence de sa quote-part (48 %) dans le cadre du financement du centre commercial situé à Francfort, d'une part au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros consenti par la Bayerische LandesBank à la société Project Sierra Germany 1 Shopping Center GmbH en charge de la réalisation de l'opération, la garantie à hauteur de 50 %, du remboursement des sommes empruntées tant que le seuil de commercialisation de 50 % des revenus locatifs n'aura pas été atteint, d'autre part à couvrir tout dépassement des coûts de revient prévisionnels de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2006.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

1. CAUTIONS ET GARANTIES DONNÉES AUX BANQUES POUR LE COMPTE DE FILIALES

Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties (en millions d'euros)	Conseil d'administration	Échéances
Calyon	Kerrous	150 – cautionnement	05/06/2002	13/07/2006
HSBC	Alpétrol et Kerrous	105 – garantie à première demande	12/12/2002	16/12/2007
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 – garantie à première demande	12/09/2002	01/08/2007
Deutsche Bank	Alpétrol	120 – garantie à première demande	16/10/2002	30/11/2006
BNP Paribas	Alpétrol	75 – cautionnement	10/04/2003	25/06/2008
Natixis	Alpétrol	75 – cautionnement	10/04/2003	13/06/2008
CIC – Crédit Industriel et Commercial	OCP	50 – garantie à première demande	11/04/2002	15/12/2006
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	105 – garantie à première demande	09/06/2004	11/07/2008
Calyon	Alpétrol	80 – cautionnement	09/06/2004	22/09/2009
BCME	Les Magasins Jean	3 – cautionnement	11/12/2003	05/11/2007
Natixis	Cobivia	245 – garantie à première demande	08/06/2005	08/04/2011

Modalités

Ces cautions sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 1 632 474 euros au cours de l'exercice écoulé.

2. CONVENTION DE CONSEIL AVEC LA SOCIÉTÉ GROUPE EURIS

Nature et objet

Votre Société a conclu une convention de conseil avec la société mère du Groupe, la société Groupe Euris.
Dans ce cadre, la société Groupe Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Modalités

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction par période de un an.
À ce titre votre Société a réglé la somme de 334 880 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2006.

3. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Nature et objet

Votre société a contre-garanti la société Foncière Euris à concurrence de sa quote-part (27%) dans le cadre du financement du centre commercial « Alexa », d'une part au titre d'un prêt de 200 millions d'euros d'une durée de 10 ans consenti par la banque Eurohypo à la société Alexa, d'autre part au titre d'une garantie d'achèvement afin de couvrir tout dépassement de coûts de revient prévisionnels de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2006.

4. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ SOPARIN

Nature et objet

Conformément aux termes du programme de rachat d'actions en propre par votre société, la Société Soparin, contrôlée à 100 %, a cédé 400 000 actions Rallye à BNP Paribas. Dans ce cadre, votre Société a consenti une garantie à première demande à BNP Paribas concernant le paiement des montants éventuellement dus par la société Soparin au titre des ajustements mensuels de prix prévus, soit un montant maximal garanti de 16 millions d'euros.

Modalités

Cette garantie, rémunérée au taux de 0,4 % l'an du montant utilisé, a pris fin le 25 mai 2006. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 25 074 euros.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG SA Catherine Chassaing	ERNST & YOUNG et Autres Henri-Pierre Navas

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 113 619 477,29 euros.
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2006 et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 598 612 796 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat de la Société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Bénéfice de l'exercice		113 619 477,29 euros
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10 % du capital	(–)	121 032,30 euros
Report à nouveau antérieur	(+)	51 503 932,77 euros
Bénéfice distribuable	**(=)**	**165 002 377,76 euros**
Versement d'un dividende aux actionnaires	(–)	68 227 188,72 euros
Report à nouveau pour le solde	**(=)**	**96 775 189,04 euros**

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,74 euro par action.
Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3i 2° du Code général des impôts.
L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 18 octobre 2006 sur décision du conseil d'administration du 20 septembre 2006, le solde, représentant un montant net de 0,94 euro par action, sera mis en paiement à compter du 13 juin 2007.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte « Report à nouveau ».
En application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'assemblée générale constate en outre que les dividendes versés au titre de chacun des trois derniers exercices se sont élevés à :

(En euros)	2005	2004	2003
Dividende net	1,68	1,68	1,60
Avoir fiscal	–	0,60 (2)	0,80 (1)

(1) Au taux de 50 %.
(2) Au titre de l'acompte de 1,20 euro versé le 14 octobre 2004.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre FÉRAUD pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean LÉVY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gilbert TORELLI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Seizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Groupe Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dix-septième résolution

Renouvellement du mandat du censeur

L'assemblée générale renouvelle M. Julien CHARLIER dans ses fonctions de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dix-huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dix-neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de M. Patrick-Hubert PETIT, Commissaire aux comptes suppléant, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Vingtième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, à l'achat d'actions de la Société en vue :

– de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;

– de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

– d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;

– de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;

– de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;

– de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 3 921 102 actions représentant un montant maximal de 294 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2007 et au plus tard le 6 décembre 2008.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

– de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;

– d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;

– de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;

– d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;

– de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Vingt et unième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation les propositions suivantes :
– délégations de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
– autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital au profit des salariés ;
– autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

I – DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

Nous vous précisons que les délégations et autorisations conférées au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 arrivent à échéance.
Dans ce cadre et afin de permettre à votre Société de faire appel au marché financier si cela s'avérait nécessaire pour la poursuite de la stratégie de développement du Groupe et pour l'amélioration de sa structure financière, nous vous proposons de renouveler à votre conseil d'administration les délégations et autorisations suivantes :

1. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital social ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription

– Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit d'une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.
La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
– Le conseil d'administration aura également la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus 50 % du capital social.
– Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.
– Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.
– Le conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
– Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

2. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital social ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit d'une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions,

l'émission de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus 50 % du capital social.
Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.
Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.
Le conseil d'administration aura la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires d'une durée minimale de trois jours de Bourse, et d'en fixer la durée, les modalités et les conditions d'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.
Le conseil d'administration pourra également décider, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce.
Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.
Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce

Le conseil d'administration sera autorisé, lors de toute émission de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et dans la limite de 10 % du capital social par an, à fixer le prix d'émission selon les conditions suivantes : le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes de souscription excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qui était initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui qui était retenu pour l'émission initiale.

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

Le conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission ou l'attribution d'actions gratuites et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités en une ou plusieurs opérations successives dans la limite d'un montant maximal de 200 millions d'euros.
Cette autorisation sera donnée, à compter de la présente assemblée, pour une période de vingt-six mois.

Plafond global des émissions des autorisations d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourront être réalisées ne pourra dépasser 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites.
Le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées ne pourra dépasser 200 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.
Ce montant nominal global de 200 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :
– à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
– à remettre lors de la conversion des obligations « 3,75 % – 2008 » ;
– à attribuer gratuitement aux salariés et mandataires sociaux ;

– à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
– à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.
Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces délégations.

II – AUTORISATION D'ÉMISSION PAR TOUTE SOCIÉTÉ QUI DÉTIENT PLUS DE 50 % DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ RALLYE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous demandons, en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par toute société qui détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et /ou à terme, à des actions existantes de la société Rallye détenues par la société émettrice.
La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.
Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

III – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration pourra décider, sur ses seules décisions, l'émission de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des valeurs mobilières d'une autre société inscrites à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.
L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 200 millions d'euros.
La présente délégation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.
Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette délégation.

IV – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER, EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE, L'ÉMISSION DE BONS PERMETTANT DE SOUSCRIRE, À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES, À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LEUR ATTRIBUTION GRATUITE À TOUS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration pourra décider pour une durée de dix-huit mois l'émission dans le cadre de l'article L. 233-32 du code de Commerce, en cas d'offre publique visant la Société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

V – AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre des dispositions légales concernant l'épargne salariale, le conseil d'administration, en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce pourra procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à une augmentation de capital par émission d'actions dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise de la société Rallye dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.
Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourrait pas être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission.
La décote offerte dans le cadre du plan d'épargne ne pourra être supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription des actions ou la date de cession des actions, ni être inférieure de plus de 20 % à cette moyenne. Toutefois, le

conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce, dans les limites légales ou réglementaires.
La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle qui à été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.
Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

VI – AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, pour une durée de trente-huit (38) mois.
Afin de permettre à votre Société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et dirigeants du Groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.
En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'à leurs dirigeants et mandataires sociaux pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente assemblée.
Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 5 % (cinq pour cent) du nombre des actions de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles qui ont déjà été attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.
Les options devront être levées dans un délai maximal de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties.
Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.
Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

VII – MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LES DISPOSITIONS DU DÉCRET N° 2006-1566 DU 11 DÉCEMBRE 2006

Nous vous précisons qu'il convient de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.
À ce titre, il vous est proposé diverses modifications statutaires concernant la justification de la qualité d'actionnaire en vue de participer à une assemblée générale, la convocation des assemblées générales, l'exercice du droit de vote par les actionnaires, la participation des actionnaires aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

VIII – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.
Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Première résolution

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

– délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit d'une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

– délègue également au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites.

– Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

– L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 200 millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

– Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à offrir au public tout ou partie les actions ou les valeurs mobilières non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

Dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider la ou les émissions, pour en fixer les conditions et caractéristiques, notamment le prix d'émis-

sion des actions et d'autres valeurs mobilières, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et pour procéder à la modification des statuts.
Le conseil d'administration pourra en particulier :
– fixer, en cas d'émission de titres de créances, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société ;
– prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
– conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;
– arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou, en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt.

Deuxième résolution

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'émission d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :
– délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit d'une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
– délègue également au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.
Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites.
– L'assemblée générale décide de supprimer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et autres valeurs mobilières.
– Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.
– L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 200 millions d'euros.
– Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.
– L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et, à ce titre, à en fixer la durée qui ne pourra être inférieure à trois jours de Bourse ainsi que ses modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.
– L'assemblée générale délègue au conseil d'administration,

lors de toute offre publique d'échange décidée par la société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce émises dans le cadre de la présente émission.
Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.
Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le conseil d'administration sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.
Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.
Dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider la ou les émissions, pour en fixer les conditions et caractéristiques, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et pour procéder à la modification des statuts.
Le conseil d'administration pourra en particulier :
– fixer, en cas d'émission de titres de créances, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société ;
– conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;
– arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt.

Troisième résolution

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans le cadre de l'article L. 225-136 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu de la deuxième résolution de la présente assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :
– le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %,
– le montant nominal maximal d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé.

Quatrième résolution

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes de souscription excédentaires lors de toute augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des première et deuxième résolutions de la présente assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les première et deuxième résolutions et du plafond global prévu à la sixième résolution.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Cinquième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-130 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 200 millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

– arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;

– prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;

– arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués.

– constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités de publicité requises ;

– et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Sixième résolution

Plafond global des autorisations d'émission des valeurs mobilières

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption de la première à la quatrième résolution, décide que :

– le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourront être réalisées ne pourra dépasser 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites ;

– le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées ne pourra dépasser 200 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global de 200 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

– à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;

– à remettre lors de la conversion des obligations « 3,75 % – 2008 »,

– à attribuer gratuitement aux salariés et mandataires sociaux ;

– à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;

– à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Septième résolution

Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de la moitié du capital social de la société Rallye, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes de la société Rallye

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et dans le cadre des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, autorise l'émission par toute société qui détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social de la société Rallye de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et /ou à terme, à des actions existantes de cette dernière.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

Huitième résolution

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Rallye sur les titres d'une autre société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des articles L. 225-148, L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et suivants du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des valeurs mobilières d'une autre société admises sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaleur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 200 millions d'euros.

Cette délégation emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange, de constater le nombre de titres apportés à l'échange, de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au bilan du passif la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

Neuvième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition ;

– décide que le nombre maximal de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation est fixé à 200 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente assemblée générale. Le plafond de 200 millions d'euros ne tient pas compte des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société conformément à la loi ;

– décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment de :

– fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix,

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,

– décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus,

– constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

– porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation,
– d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation,
– prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois,
– fixer les modalités suivants lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
– prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
– fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

Dixième résolution

Autorisation d'augmenter le capital social et/ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires,
– soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
– soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du conseil d'administration que les actions détenues par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital social.
La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la société Rallye et des sociétés qui lui sont liées et dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.
Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission.
L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.
L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 5 % des titres émis par la Société, aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.
L'assemblée générale décide que la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne ne pourra être supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription des actions ou la date de cession des actions ni être inférieure de plus de 20 % à cette moyenne. Toutefois, le conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaires.
Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.
La ou les augmentations de capital ou cessions d'actions ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites ou acquises par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et procéder à cette ou à ces émissions ou cessions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, et plus particulièrement :
– d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment de déterminer si les émissions ou cessions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
– de fixer les montants des augmentations de capital ou des cessions, les dates et la durée de la période de souscription ou de cession, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions

nouvelles ou acquéreurs d'actions existantes, arrêter les prix d'émission ou de cession, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de cession, de libération, de délivrance et de jouissance des valeurs mobilières et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ou cession ;
– sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
– d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence ;
– et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Onzième résolution

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital.
Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à 5 % (cinq pour cent) des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2001 et du 9 juin 2004.
Pour l'appréciation de la limite de 5 % (cinq pour cent) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions telles que prévues à la douzième résolution qui suit.
Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de ce jour.
L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.
Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option, sauf en ce qui concerne les clauses d'incessibilité applicables aux dirigeants de la société, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce issues de la loi du 30 décembre 2006.
Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 %.
Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.
Les actionnaires renoncent expressément au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.
La présente autorisation met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004.
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital

Douzième résolution

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la Société.
Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à 5 % (cinq pour cent) des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà

conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2001 et du 9 juin 2004.
Pour l'appréciation de la limite de 5 % (cinq pour cent) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.
Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de ce jour.
L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.
Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option, sauf en ce qui concerne les clauses d'incessibilité applicables aux dirigeants de la société, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce issues de la loi du 30 décembre 2006.
Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10 %.
Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances précédant le jour où les options sont consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.
Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.
La présente autorisation met fin à celle qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004.
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

Treizième résolution

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du Code de commerce résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre à jour les statuts avec les nouvelles dispositions résultant du décret du 11 décembre 2006 portant réforme du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, et modifie en conséquence la rédaction des articles ci-après qui sera désormais la suivante :

« Article 25 – Composition de l'assemblée générale

(…)
III – Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :
– pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la société,
– pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

IV – En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation. »

« Article 27 – Convocation – Lieu de réunion – Ordre du jour

I – Sauf exceptions prévues par le Code de commerce, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Trente-cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires un avis contenant les mentions prévues par le Code de commerce. »
Le reste de l'article est sans changement.

« Article 28 – Bureau – Feuille de présence – Voix et droit de vote double – Vote par correspondance – Procès-verbaux

(…)

IV – Les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la Société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifiés au moyen d'un code, préalablement à l'assemblée. »

Quatorzième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Informations complémentaires
Renseignements de caractère général concernant Rallye

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : Rallye
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris

■ Forme juridique

Rallye est une société anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

Législation : législation française
Constitution – durée
Date de constitution : 20 janvier 1925.
Date d'expiration : 31 décembre 2064.
Durée : quatre-vingt-dix ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

■ Objet social

Article 3 des statuts :
« La Société a pour objet :
– la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
– la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
– l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
– la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
– et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.
Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

■ Registre du commerce et des sociétés

Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

■ Consultation des documents et renseignements relatifs à la Société

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, liste des administrateurs, rapports des Commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris.

■ Exercice social

1er janvier au 31 décembre
Durée : 1 an.

■ Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts :
« I – Le compte de résultat fait apparaître, par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.
Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :
– cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
– et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.
Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.
L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

■ Renseignements relatifs aux assemblées générales :

Articles 25, 27 et 28 des statuts
Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.
À défaut et conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en

justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'actionnaires regroupés en associations répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-120 du Code de commerce ou par les liquidateurs.

■ Modes de convocation

*Paraphes I et II de l'article 27 des statuts**
Trente-cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au *Bulletin des annonces légales obligatoires* un avis contenant les mentions prévues par le Code de commerce.
La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au *Bulletin des annonces légales obligatoires* et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.
Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toutes autres villes ou localités en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.
L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.

■ Conditions d'admission

*Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts**
– Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :
– pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la Société,
– pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.
L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.
– Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire.

* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

– Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
– Les usufruitiers, nus-propriétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi (article 12 des statuts).

■ Composition de l'assemblée générale

*Paragraphe IV de l'article 25 des statuts**
– En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

■ Conditions d'exercice du droit de vote

*Paragraphe III et IV de l'article 28 des statuts**
– tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi ;
– les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée et ce, sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV ;
– les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la Société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifié au moyen d'un code préalablement à l'assemblée.

■ Conditions d'acquisition du droit de vote double

Paragraphe III de l'article 28 des statuts
Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).
En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour

Renseignements de caractère général concernant Rallye

lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou en un titre au porteur identifiable, et toute cession ou transmission d'actions, entraînent la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

■ Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Paragraphe II de l'article 10 des statuts

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 %, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

■ Identification de l'actionnariat :

Paragraphe III de l'article 10 des statuts

En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1 du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L. 228-3-2 et L. 228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce, jusqu'à la date de régularisation de l'identification.

Renseignements de caractère général concernant le capital

MONTANT DU CAPITAL

– Montant du capital au 31 décembre 2006 : 117 633 084 euros.
– Montant du capital au 31 mars 2007 : 117 633 084 euros.
– Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 39 211 028.
– Nombre d'actions au 31 mars 2007 : 39 211 028.
Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.
Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.
Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.
– Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 31 mars 2007, un droit de vote double étant conféré à 21 206 712 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 60 417 740 pour 39 211 028 actions, compte tenu des actions autodétenues.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des autorisations et délégations conférées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 sont soumises au renouvellement de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 dans les conditions suivantes :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal (1)
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	06/06/2007(6)	26 mois	06/08/2009	200 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription(2)	06/06/2007(6)	26 mois	06/08/2009	200 M€ (3) 1 Md€ (4) et (5)
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription(2)	06/06/2007(6)	26 mois	06/08/2009	200 M€ (3) 1 Md€ (4) et (5)
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	06/06/2007(6)	26 mois	06/08/2009	200 M€ (3) 1 Md€ (4)
Délégation de compétence à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société	06/06/2007(6)	18 mois	06/12/2008	200 M€ (3)
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées	08/06/2005	38 mois	08/08/2008	2 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la société ou des sociétés qui lui sont liées	06/06/2007 (6)	26 mois	06/08/2009	5 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.
(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15 % des émissions initiales et au même prix que ces dernières.
(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.
(4) Au titre de l'emprunt.
(5) Pour les titres de créances.
(6) Sous réserve de l'approbation de l'AGE du 6 juin 2007.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à consentir des options de souscription d'actions au profit des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux. Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5 % des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées. Il est proposé à l'assemblée générale du 6 juin 2007 le renouvellement, dans les mêmes conditions, de cette autorisation.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 MARS 2007

Le capital potentiel au 31 mars 2007 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 mars 2007	39 211 028
Exercice d'options de souscription	475 704
Conversion des OCEANE (1) (2)	5 631 589
Nombre d'actions potentielles	45 318 321

(1) les caractéristiques des OCEANE sont détaillées dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes sociaux.
(2) 6 011 362 OCEANE ont été émises à l'origine correspondant à 6 131 589 actions. Afin de couvrir l'exercice de 490 196 OCEANE, la société a procédé, en février 2005, à l'acquisition, auprès d'établissements bancaires de 500 000 options d'achat sur l'action Rallye.

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription ainsi que de la conversion des OCEANE s'élève à 13,5 % pour l'actionnaire détenant 1 % du capital au 31 mars 2007.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
1996	Émission d'actions nouvelles	3 601 177	10 979 917,89	79 604 404,71		
	Paiement du dividende 1995 en actions	2 173	6 625,43	57 972,55		
	Exercice de BSA	1 603 291	4 888 402,75	29 381 127,12		
31/12/1996					59 776 729,27	19 605 482
1997	Exercice d'options de souscription	38 356	116 946,69	1 160 988,30		
	Exercice des BSA remboursables	631 334	1 924 924,96	9 246 823,80		
31/12/1997					61 818 600,91	20 275 172
1998	Émission d'ABSA	5 068 793	15 454 650,23	193 183 127,86		
	Remboursement d'obligations remboursables en actions « ORA »	1 308 408	3 989 310,27	18 364 465,96		
	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	74 603	227 463,08	2 660 516,92		
31/12/1998					81 490 024,50	26 726 976
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15	275		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					**117 633 084,00**	**39 211 028**
31/03/2007					**117 633 084,00**	**39 211 028**

Répartition du capital et des droits de vote

SITUATION AU 31 MARS 2007

Nombre total de droits de vote au 31 mars 2007 : 60 417 740.
Nombre d'actionnaires : plus de 17 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en mai 2006.
À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris* (1)	24 431 108	62,31 %	45 451 125	75,23 %
Autres sociétés du groupe Euris*	557	–	807	–
Autres membres du conseil d'administration et de direction*	39 389	0,10 %	77 599	0,13 %
Sous-total	**24 471 054**	**62,41 %**	**45 529 531**	**75,36 %**
Autodétention* (2)	171 792	0,44 %	–	–
Autres actionnaires (3)	14 568 182	37,15 %	14 888 209	24,64 %
dont au nominatif :	330 570	0,84 %	650 597	1,08 %
dont au porteur :	14 237 612	36,31 %	14 237 612	23,57 %
Total	**39 211 028**	**100,00 %**	**60 417 740**	**100,00 %**

* Actionnaires inscrits au nominatif.
(1) Dont 2 271 575 détenues par la société Matignon Corbeil, détenue à 100 %.
En intégrant les 3 090 713 actions Rallye faisant l'objet d'une pension livrée avec HSBC Financial Products SNC (représentant 7,88 % du capital et 5,12 % des droits de vote) sans lesquelles la détention de Foncière Euris, directement et indirectement, serait respectivement de 54,4 % du capital et de 70,1 % des droits de vote.
(2) Dont 36 526 affectées à un plan d'actions gratuites et 5 214 affectées au contrat de liquidité.
(3) À la connaissance de la société, aucun des « Autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

■ Franchissements de seuils notifiés entre le 1er janvier 2006 et le 31 mars 2007

Conformément à l'article 10-II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés au *BALO* le 16 juin 2006, les sociétés suivantes ont déclaré des franchissements de seuils :
La société Foncière Euris a franchi, indirectement, à la baisse le seuil des deux tiers du capital de la société Rallye en date du 6 octobre 2006.
La société BNP Paribas AM a franchi à la hausse le seuil des 1% du capital de la société Rallye en date du 19 juin 2006.
La société HSBC Financial Products SNC a franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote de la société Rallye en date du 23 juin 2006.
La société Edmond de Rothschild AM a franchi à la baisse le seuil des 1% du capital de la société Rallye en date du 15 septembre 2006.
La société Boussard & Gavaudan AM a franchi à la hausse le seuil des 1% des droits de vote de la société Rallye en date du 9 novembre 2006.
Au cours de l'année 2006, la société UBS a franchi successivement à la hausse puis à la baisse le seuil des 1% du capital de la société Rallye :
– à la hausse en date du 16 novembre 2006 ;
– à la baisse en date du 28 novembre 2006 ;
– à la hausse en date du 5 décembre 2006 ;
– à la baisse en date du 6 décembre 2006 ;
– à la hausse en date du 7 décembre 2006 ;
– à la baisse en date du 14 décembre 2006.

Renseignements de caractère général concernant Rallye

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris (1)	24 431 108	62,30	75,27	24 426 332	62,96	79,08	24 274 377	64,89	86,04
Autocontrôle	–	–	–	1 341 329	3,46	–	2 625 565	7,02	–
Autodétention	203 578	0,52	–	463 485	1,19	–	753 440	2,01	–
Autres actionnaires	14 576 342	37,18	24,73	12 576 441	32,39	20,92	9 754 466	26,08	13,96
Total	**39 211 028**	**100**	**100**	**38 807 587**	**100**	**100**	**37 407 849**	**100**	**100**

(1) Directement et indirectement. En intégrant au 31 décembre 2006 les 3 090 713 actions Rallye faisant l'objet d'une pension livrée avec HSBC Financial Products SNC sans lesquelles la détention de Foncière Euris, directement et indirectement, serait respectivement de 54,4 % du capital et de 70,1 % des droits de vote.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 7 juin 2006 étant valable jusqu'au 7 décembre 2007, l'assemblée générale en date du 6 juin 2007 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

Part du capital détenu par la Société et répartition par objectif des titres de capital détenus par la Société :

À la date du 30 avril 2007, la Société détient 166 578 actions, soit 0,42 % du capital :
– 36 526 actions affectées à la couverture d'un plan d'actions gratuites ;
– 130 052 actions seront cédées par voie de blocs selon les modalités prévues par l'instruction de l'AMF n° 2005-07.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :
– couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
– attribuer gratuitement des actions aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
– assurer l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
– remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
– conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect de pratiques de marché admises par l'AMF ;
– annuler les actions dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2006.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit à la date du 30 avril 2007, 3 921 102 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 166 578 actions propres déjà détenues au 30 avril 2007, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 3 754 524, correspondant à un investissement maximal théorique de 281 589 300 euros sur la base du prix maximal d'achat de 75 euros prévu dans la vingtième résolution soumise au vote de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2007 et au plus tard le 6 décembre 2008.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme	38 807 587
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage)	646 007 / 1,66 %
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 30 avril 2007 :	
Nombre de titres achetés	352 371
Nombre de titres vendus	831 800
Nombre de titres transférés	–
Nombre de titres annulés	–
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital ou des dirigeants	–
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	–
Nombre de titres détenus au 30 avril 2007 (en titres + en pourcentage [1]) :	166 578 / 0,42 %
Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2007	6,4 M€
Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2007	8,5 M€

(1) En pourcentage du capital au 30 avril 2007.

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantissements au 31 décembre 2006 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement [1]	Date d'échéance du nantissement [1]	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur [2]
HSBC [3]	juin-06	juin-09	[4]	3 616 135	9,22 %
Calyon	mai-05	mai-10	[4]	759 124	1,94 %
Groupe CIC – Crédit Mutuel	juin-04	nov-10	[4]	3 144 841	8,02 %
Calyon	juil-06	juil-11	[4]	1 047 261	2,67 %
Natexis	août-02	déc-11	[4]	1 405 907	3,59 %
BNPP – SG – ABN AMRO	mai-02	déc-11	[4]	300	0,00 %
Nexgen	nov-06	nov-12	[4]	1 803 936	4,60 %
Total				**11 777 504**	**30,04 %**

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.
(2) Au 31 décembre 2006.
(3) Dont 3 090 713 titres faisant l'objet d'une pension livrée d'échéance 23/06/2009, mise en œuvre au cours du mois de juin 2006, et pouvant lui être restitués à tout moment sur simple demande.
(4) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

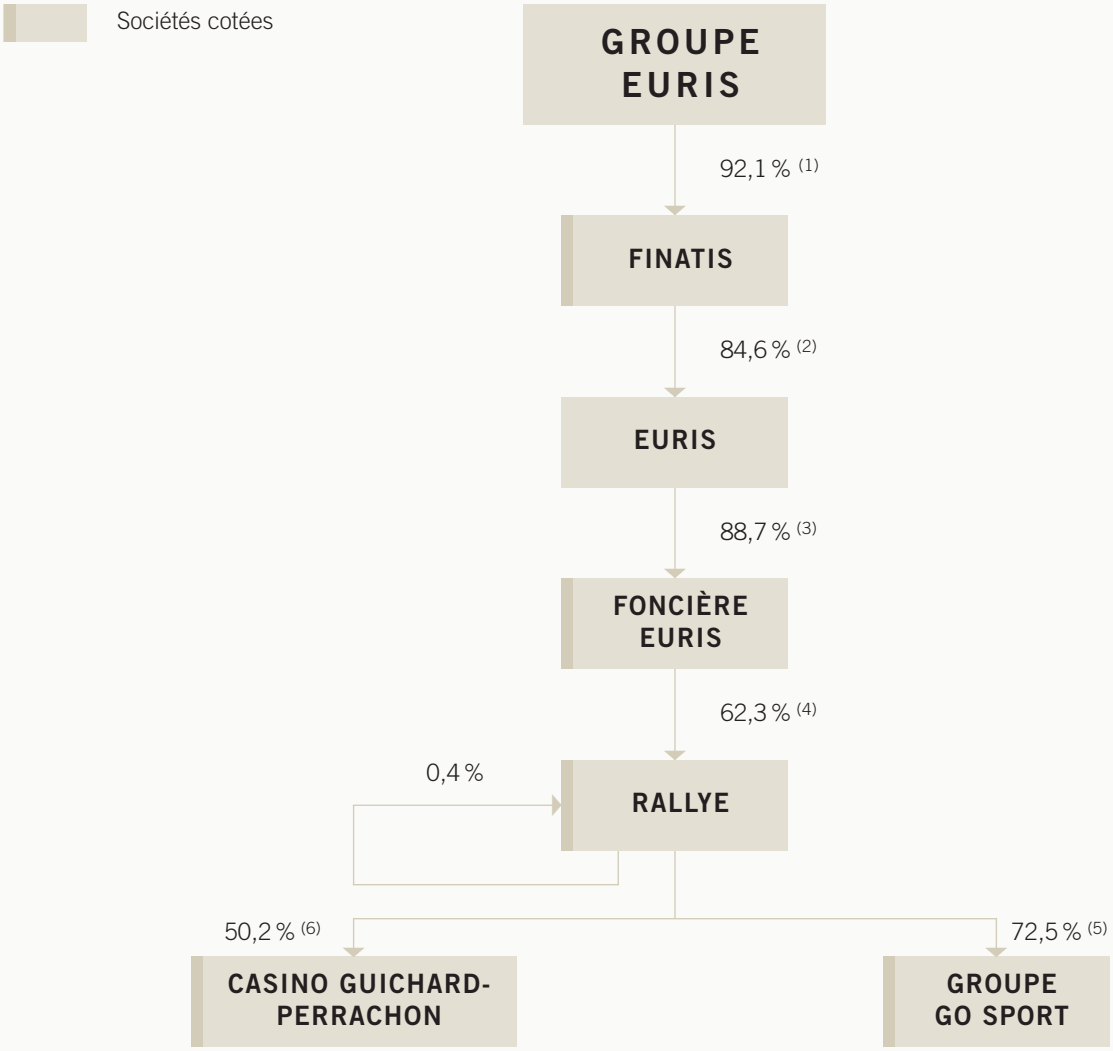
OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS :

La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Groupe Euris. Dans ce cadre, la société Groupe Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du conseil d'administration.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ou à sa famille.

Organigramme du Groupe au 31 mars 2007



(1) La société Groupe Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

(2) 99,9 % des droits de vote.

(3) 91 % des droits de vote.

(4) 75,2 % des droits de vote. En intégrant les 3 090 713 actions Rallye faisant l'objet d'une pension livrée avec HSBC Financial Products SNC sans lesquelles la détention de Foncière Euris, directement et indirectement, est respectivement de 54,4 % du capital et de 70,1 % des droits de vote.

(5) 79,6 % des droits de vote.

(6) Actions ordinaires détenues directement et indirectement, hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 63,2 % des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

– l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;

– l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;

– un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société Go Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe Go Sport, en date du 27 décembre 2000 ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Groupe Euris, maison mère du Groupe.

Cotation des titres de la société au 31 mars 2007

LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EUROLIST (EURONEXT PARIS SA)

– L'action Rallye (code ISIN : FR0000060618) (1).
– L'obligation Rallye 3,75 % janvier 2003 convertible et/ou échangeable en action nouvelle ou existante Rallye (OCEANE), (code ISIN : FR0000181273) émise le 16 janvier 2003 (1).

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

– L'obligation Rallye 3,25 % avril 2003 échangeable en action ordinaire Casino (code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003 (2).
– L'obligation Rallye 5,375 % janvier 2004 (code ISIN : FR0010039107) émise le 20 janvier 2004 (2).
– L'obligation Rallye 5,625 % octobre 2004 (code ISIN : FR0010117325) émise le 13 octobre 2004 (2).

■ Établissements assurant le service financier des titres :

(1) CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

(2) BNP Paribas Securities Services
Les Collines de l'Arche
75450 Paris Cedex – France

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR DIX-HUIT MOIS (1)

Années / mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut historique (en euros)	Plus bas historique (en euros)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
2005				
Octobre	475 819	40,00	36,00	18 243
Novembre	496 686	37,10	34,50	17 865
Décembre	913 410	37,30	35,26	33 608
2006				
Janvier	1 064 837	37,03	32,90	37 138
Février	2 189 821	33,27	27,14	64 389
Mars	1 857 709	36.42	28,67	61 974
Avril	1 579 399	38,90	34,75	58 338
Mai	2 350 066	40,00	34,38	88 307
Juin	1 582 205	36,85	33,23	55 123
Juillet	1 186 334	37,85	34,50	42 939
Août	917 778	38,19	36,00	34 355
Septembre	1 418 877	38,38	36,05	53 321
Octobre	3 257 857	37,95	36,41	121 459
Novembre	3 452 120	43,70	37,40	140 696
Décembre	881 885	42,50	40,30	36 268
2007				
Janvier	1 478 507	42,69	40,20	61 315
Février	979 577	42,10	39,11	40 219
Mars	4 448 045	50,02	39,11	209 743

(1) Source : Euronext Paris

Au 31 mars 2007, le cours de Bourse de Rallye s'établissait à 48,60 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1,9 milliard d'euros.

COURS DES AUTRES TITRES (1)

	BSA C (2)	OCEANE (3)
Nombre de titres échangés en 2006	5 526 290	139 173
Capitaux traités en 2006 (en milliers d'euros)	202	6 748
Plus haut en 2006 (en euros)	0,09	52,50
Plus bas en 2006 (en euros)	0,01	44,00
Dernier cours coté au 31/12/2006 (en euros)	–	52,50
Nombre de titres échangés du 01/01 au 31/03/2007	–	35 277
Capitaux traités du 1/01 au 31/03/2007 (en milliers d'euros)	–	1 771
Plus haut du 1/01 au 31/03/2007 (en euros)	–	53,50
Plus bas du 1/01 au 31/03/2007 (en euros)	–	46,10
Dernier cours coté au 31/03/2007 (en euros)	–	50,15

(1) Source : Euronext Paris.
(2) Arrivée à échéance au 30 novembre 2006 – les BSA C avaient été émis dans le cadre de l'OPE sur les BSA A Rallye – première cotation le 24 novembre 2003.
(3) première cotation le 16 janvier 2003.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006 (1)
Dividende net (en euros/action)	1,20	1,60	1,68	1,68	1,74 (2)
Avoir fiscal (en euros/action)	0,60	0,80	0,60	–	–
Nombre d'actions	37 201 224	37 407 844	37 407 849	38 807 587	39 211 028
Distribution totale (en euros)	44 641 469	59 852 550	62 845 186	65 196 746	68 227 189

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 6 juin 2007.
(2) un acompte sur le dividende 2006 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 18 octobre 2006.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.
Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.
Il sera proposé à l'assemblée générale du 6 juin 2007 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,74 euro par action.
Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor public.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

OPTIONS D'ACHATS ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les plans d'options d'achats et de souscription d'actions Rallye, ainsi que les plans d'actions gratuites, en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'assemblée	AGE du 06/06/01	AGE du 04/06/03	AGE du 09/06/04	AGE du 09/06/04	AGE du 08/06/05	AGE du 09/06/04	AGE du 08/06/05	Total
Date du conseil d'administration	11/04/02	04/06/03	09/06/04	08/06/05	08/06/05	07/06/06	07/06/06	
Nature du plan (achat/souscription/actions gratuites)	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	45	49	46	58	58	61	61	
Nombre total d'options initialement attribuées	**222 050**	**380 980**	**314 550**	**224 084**	**37 151**	**254 120**	**40 860**	**1 473 795**
dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	79 000	117 000	92 850	83 567	10 446	84 250	10 533	477 646
dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	56 650	78 600	95 350	47 733	9 407	74 190	12 061	373 991
Point de départ du délai d'exercice des options	11/04/05	04/06/06	09/06/07	08/06/08	n.a.	07/06/09	n.a.	
Date d'expiration des options	11/10/07	04/12/08	09/12/09	07/12/10	08/06/08	06/12/11	07/06/09	
Prix d'exercice en euros	49,71	29,51	41,38	40,16	n.a.	36,84	n.a.	
Nombre d'options exercées au 31 mars 2007	–	–	–	–	–	–	–	–
dont exercées en 2006	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions acquises ou souscrites dans le cadre de l'exercice d'options au 31/03/2007	–	–	–	–	–	–	–	–
dont depuis le 1er janvier 2006	–	–	–	–	–	–	–	–
Options annulées au 31 mars 2007 (1)	**32 400**	**53 050**	**12 500**	**2 500**	**625**	–	–	**101 075**
dont depuis le 1er janvier 2006	–	–	–	–	625	–	–	625
Options restantes au 31 mars 2007	**189 650**	**327 930**	**302 050**	**221 584**	**36 526**	**254 120**	**40 860**	**1 372 720**
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 31 mars 2007	**189 650**	**327 930**	**302 050**	**221 584**	**36 526**	**254 120**	**40 860**	**1 372 720**

(1) À la suite du départ de bénéficiaires.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES DURANT L'EXERCICE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	07/06/2006	06/12/2011	Options de souscription	74 190	74 190	36,84
Rallye	07/06/2006	07/06/2009	Actions gratuites	12 061	12 061	n.a.
Groupe Go Sport	24/03/2006	23/09/2011	Options de souscription	5 200	5 200	69,71

OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options levées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Groupe Go Sport	29/03/2002	29/09/2007	Options de souscription	4 851	4 851	45,27

Évolutions récentes et perspectives

Évolutions récentes

Au cours du 1er trimestre 2007, le groupe Rallye a réalisé un chiffre d'affaires HT de 5 664,8 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport au 1er trimestre 2006.

Casino

Au 1er trimestre 2007, Casino a réalisé un chiffre d'affaires HT consolidé de 5 480,4 millions d'euros, en hausse de 2,2 %. La cession des activités à Taïwan a eu un effet défavorable de – 0,9 % et l'évolution des taux de change de – 0,6 %. La croissance organique s'est ainsi établie à + 3,7 %, tirée par le fort dynamisme des ventes à l'international (+ 11,7 %). En France, les ventes ont progressé de + 1,5 %. L'ensemble des formats a connu une performance satisfaisante sur le trimestre, à l'exception de Franprix/Leader Price. Dans un environnement déflationniste, la stratégie commerciale différenciée du Groupe porte ses fruits, elle a permis aux formats traditionnels (HM et SM) d'enregistrer une progression significative de la quote-part de chiffre d'affaires réalisée par les clients porteurs de la carte de fidélité. Monoprix enregistre une croissance soutenue de ses ventes à magasins comparables (+ 2,9 %) et accélère son rythme d'expansion grâce à un positionnement clairement différencié. Les supérettes poursuivent leur développement avec l'ouverture de près de 18 000 m² sur le trimestre et affichent une performance satisfaisante de leurs ventes (+ 1,6 %). Enfin, Franprix-Leader Price voit ses ventes reculer de – 3,8 % sur le trimestre, en raison principalement du repli de – 11 % des ventes à magasins comparables de Leader Price. Un plan d'actions visant à redynamiser les ventes sera mis en œuvre dans les prochaines semaines.
À l'international, la croissance organique s'est élevée à + 11,7 %. Cette bonne performance a été obtenue grâce au dynamisme des deux zones d'implantation prioritaires du Groupe que sont l'Amérique Latine (+ 14,2 %) et l'Asie (+ 11,6%). À magasins comparables, tous les pays ont connu une évolution favorable de leurs ventes.
Le 2 mai 2007, Casino a annoncé la création d'une joint-venture avec Cencosud, un des leaders de la distribution multiformat au Chili et en Argentine, afin de développer le marché du bricolage en Colombie et de définir le cadre d'une extension éventuelle de cette activité vers d'autres marchés en Amérique Latine.
Sous réserve de la signature des accords définitifs, la nouvelle entité, qui sera détenue à 70% par Cencosud et à 30% par Casino, bénéficiera de l'apport par ses deux partenaires d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars US au cours des cinq prochaines années.
Le 3 mai 2007, Casino a acquis 51 250 868 actions Exito, soit 21,9 % du capital de la société colombienne, au prix de 13 052 COP (soit environ 4,61 euros) par action. Casino détient désormais 61,5 % du capital d'Exito, dont il devient l'actionnaire majoritaire. L'opération s'est déroulée aux enchères à la bourse colombienne suite à l'exercice par Casino, le 16 janvier 2007, de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro. Casino reste lié par le pacte d'actionnaires existant avec ses partenaires colombiens, qui détiennent 19,5 % du capital d'Exito.
Cette opération renforce la présence de Casino en Amérique du Sud, une région considérée comme stratégique, dans laquelle le Groupe détient des positions de leader ou co-leader en Colombie, au Brésil, en Uruguay et au Venezuela.
Les autres événements majeurs intervenus depuis la clôture sont mentionnés en page 9 dans la partie Faits marquants du présent document.

Groupe Go Sport

Au 1er trimestre 2007, Groupe Go Sport a réalisé un chiffre d'affaires de 182,8 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport au 1er trimestre 2006. Le chiffre d'affaires progresse de 2,1 % en France et de 14,5 % à l'international. À parc comparable, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport diminue de 1,5 % et celui de l'enseigne Courir, hors Moviesport, augmente de 16 %.
Groupe Go Sport a fermé un magasin Moviesport et a ouvert un magasin GO Sport à Messancy en Belgique ainsi qu'un magasin Courir en franchise en Arabie saoudite au cours du 1er trimestre 2007. Ainsi, le parc de Groupe Go Sport s'établit à 376 magasins au 31 mars 2007 : 162 GO Sport dont 7 en franchise, 210 Courir dont 16 en franchise et 4 Moviesport.

Par ailleurs, Groupe Go Sport a annoncé le 17 avril 2007 la conclusion d'accords avec Corio, Hammerson et Rodamco portant sur la cession d'actifs immobiliers commerciaux correspondant aux murs de sept magasins en France pour un montant de 45,9 millions d'euros (net vendeur).
Ces biens, dont deux sont sous la forme de crédit-bail, représentent l'essentiel des actifs immobiliers commerciaux détenus par Groupe Go Sport. Cette opération est assortie de la signature de baux commerciaux pour six magasins. La réalisation effective de ces transactions est attendue dans le courant du deuxième semestre 2007. L'opération permettra à Groupe Go Sport de réduire son endettement financier d'environ 40 millions d'euros (après fiscalité sur les plus-values).

Perspectives

Casino

Les plans opérationnels engagés en 2006 se poursuivent avec un renforcement des axes de différenciation. Ces plans reposent sur des choix affirmés :
– renforcement de l'attractivité commerciale des enseignes, avec notamment des partis pris forts en matière d'offre, de concept et de fidélité ;
– amélioration de l'efficacité opérationnelle tant en magasin que sur la chaîne logistique.
Ces plans d'actions ont permis d'assurer un socle de rentabilité solide, reflété dans les performances opérationnelles en 2006 ; leurs effets devraient s'accélérer en 2007, permettant au groupe Casino d'affirmer sa différenciation dans un environnement concurrentiel.
Par ailleurs, après une année 2006 marquée par le renforcement de la structure financière du groupe, 2007 doit être l'année du déploiement du modèle de croissance rentable de Casino. Le groupe Casino s'est ainsi fixé pour objectifs en 2007 :
– une nouvelle croissance du ROC ;
– un renforcement de la structure financière pour atteindre un ratio DFN / EBITDA inférieur à 2,5 à fin 2007.

Groupe Go Sport

Le plan d'actions engagé pour 2007 chez Groupe Go Sport qui s'articule notamment autour de la montée en puissance de la marque propre, de la maîtrise des frais de fonctionnement, de la poursuite du déploiement des nouveaux concepts Courir et GO Sport, de la fermeture des magasins non rentables et d'une baisse significative du niveau des stocks, devrait permettre de retrouver la voie de la profitabilité tout en poursuivant la conquête de parts de marché.

Calendrier prévisionnel des prochaines publications financières

– Résultats du 1er semestre 2007 : 31 août 2007

Renseignements concernant l'activité – gestion des risques

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

Politique d'investissements

Les investissements de Rallye et de ses filiales holdings, en 2006, ont essentiellement consisté en un investissement complémentaire net de 32 millions d'euros dans le portefeuille d'investissements.
Le portefeuille d'investissements de Rallye s'élève à 511 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il fait l'objet d'une description détaillée (stratégie, distribution géographique et sectorielle, principales opérations de l'exercice 2006) dans la partie Panorama des activités du Rapport de gestion en pages 16 et 17.
Les investissements sont réalisés au cas par cas en fonction des opportunités de marché en respectant une stratégie patrimoniale qui consiste à augmenter la valeur du portefeuille essentiellement par réinvestissement des profits.
Au cours des deux exercices précédents, les investissements de Rallye et de ses filiales holdings ont consisté essentiellement :
– en un investissement complémentaire net de 33 millions d'euros dans le portefeuille d'investissements pour l'année 2005 ;
– en l'acquisition de titres Casino et Groupe Go Sport pour un montant de 23 millions d'euros pour l'année 2004.
Les filiales opérationnelles du Groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
	1 000	870	728

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, il convient de se référer à la partie Évolutions et perspectives page 187.
Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour Groupe Go Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et Groupe Go Sport sont détaillées dans leur document de référence 2006 respectif.

GESTION DES RISQUES

Risque de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe Go Sport) et par Rallye en tant que maison mère.
Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la direction financière qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la direction générale.

Risque de liquidité

Rallye bénéficie de 1 412 millions d'euros de lignes de crédits confirmées non utilisées.
La répartition par échéance et par devise des dettes à plus de un an, les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières et les engagements reçus des organismes financiers figurent dans les notes 16.1, 16.2, 16.3 et 30.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture, notamment pour couvrir des achats de marchandises ainsi qu'un portefeuille d'investissements en devises.
Le groupe Rallye est en effet exposé au risque de change lié aux achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle. Les opérations effectuées par les filiales internationales du Groupe sont pour l'essentiel libellées dans leur devise fonctionnelle, à l'exception de quelques importations quand les pratiques commerciales l'imposent. Dans le cadre des achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro, le Groupe a recours à des achats à terme de devise, l'intégralité des budgets d'achats est couvert par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés, ces derniers étant valorisés au bilan consolidé dans le cadre des nouvelles normes IFRS. S'agissant du portefeuille d'investissements, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (voir note 8 de l'annexe aux comptes consolidés), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise.

Risque de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Rallye a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps, collars, caps, floors et d'achat d'options de taux d'intérêt. Ces opérations sont réalisées dans un strict objectif de couverture. Une information détaillée sur ce risque figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 16.5).

Risque sur actions

Dans le cadre de ses investissements financiers, le Groupe peut être amené à couvrir certaines positions détenues sur des titres de sociétés cotées non consolidées par le recours à des produits optionnels tels qu'option d'achat et de vente de titres ou indices.
Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels, soit inclus dans des produits dérivés complexes tels que les OCEANE Rallye ou les obligations échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours de bourse du titre Casino, soit dans une optique de couverture, notamment pour gérer les risques de dilution, soit enfin dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.
Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 13 de l'annexe des comptes consolidés et note 3.2 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

RISQUES OPÉRATIONNELS

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe Go Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposés à un certain nombre de risques, dont principalement :

Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence environ 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. De plus, Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (représentant environ 907 273 m^2 sur 32 sites) réparti sur tout le territoire national et qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.
Le marché des articles de sport est, quant à lui, caractérisé par une forte concentration de l'assortiment autour d'un nombre limité de fournisseurs. Ainsi, Groupe Go Sport, à l'instar de ses concurrents, réalise une large part de ses achats (40 %) auprès de quatre fournisseurs (Nike, Adidas, Puma et Napali). Grâce à sa forte position concurrentielle, Groupe Go Sport est néanmoins un client stratégique et développe un partenariat avec ses fournisseurs, qui s'appuie sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 55 % des points de vente au 31 décembre 2006, concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés est pris en compte dans le cadre du crédit management. Chez Groupe Go Sport, l'intégralité des magasins est détenue en propre, hormis 21 magasins franchisés essentiellement en Arabie saoudite.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque Spar pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2006, l'international représentait 21,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 18,31 % du résultat opérationnel courant.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie Données sociales et environnementales en pages 26 à 30 du rapport annuel.

RISQUES JURIDIQUES

Casino et Groupe Go Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations relatives à l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements clas-

sés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (Casino Vacances, Banque du Groupe Casino…). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement de magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.
Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.
Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.
Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

ASSURANCE

Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

Le groupe Rallye inscrit sa politique d'assurances et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :
– protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci ;
– défense de l'intérêt des actionnaires ;
– prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites ERP).
L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurances, ainsi que le suivi des sinistres, sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe Go Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le groupe Rallye visent les risques encourus au titre :
– des dommages aux biens (incendie, explosion, dommages électriques, effondrement des bâtiments, mouvements populaires, émeutes, terrorisme, catastrophes naturelles…),
– des pertes d'exploitation ;
– de la responsabilité civile (responsabilité civile générale et responsabilité civile produits).
Les autres assurances souscrites par le Groupe concernent principalement l'automobile, le transport et l'importation de marchandises, la construction, la responsabilité civile professionnelle (par exemple : gestionnaire immobilier, agent de voyage), la pollution accidentelle, etc.
Le budget annuel d'assurances (franchises plus primes) du groupe Rallye pour 2006 s'élève à plus de 43 millions d'euros, dont 42 millions d'euros au titre des activités de Casino, 1,5 million d'euros au titre de celles de Groupe Go Sport et 14,9 milliers d'euros au titre de la maison mère Rallye.
Afin d'optimiser au maximum ses coûts d'assurances, la maîtrise, le pilotage des risques et des assurances, Casino a mis en place en octobre 2006 une société captive de réassurance localisée au Luxembourg. Cette société, qui à ce jour réassure une ligne du programme d'assurances dommages aux biens et perte d'exploitation France, intervient en excédent des franchises classiques.
Le suivi et le contrôle tant qualitatif que financier des sinistres sous franchise sont organisés en partenariat étroit et régulier entre le courtier corporate, les assureurs, les experts habilités et par la Direction Assurances Corporate. Le montant global des franchises conservées par le Groupe s'élève en 2006 à 13 millions d'euros, soit près de 0,19% du chiffre d'affaires du Groupe.

Niveau de couverture

Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

Un programme d'assurances de forme « Tous Risques Sauf », en cours les années précédentes, a été reconduit pour vingt-quatre mois par Casino. Le montant des garanties accordées se détermine en regard des exclusions, à hauteur du sinistre maximal possible calculé à dire d'expert, pour un montant de couverture de 220 millions d'euros pour les événements majeurs dont 60 millions pour la perte d'exploitation. Cette assurance, qui a pour but de remettre le Groupe dans la situation où il était avant tout sinistre (remise en état du patrimoine) et lui permettre de continuer dans les meilleures conditions financières possibles son activité, couvre notamment et sans exhaustivité l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles et les risques divers y associés, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs), le terrorisme (lorsqu'une législation l'impose), la valeur vénale des fonds de commerce, etc.
Chez Groupe Go Sport, le montant des capitaux assurés s'élève à 300 millions d'euros par an au titre de l'assurance

dommages aux biens et 301 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

Assurances responsabilité civile

Le programme d'assurances de forme « Tous Risques Sauf », en cours les années précédentes, a été également reconduit pour douze mois par Casino. L'assurance responsabilité civile a pour objet la couverture des dommages corporels, matériels et/ou financiers ayant été subis par des tiers du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées. Ce programme couvre également en sous limitation du plafond général des garanties, qui est de 76 millions d'euros, la pollution accidentelle à l'environnement ainsi que les frais de retrait des produits et la responsabilité du Groupe en sa qualité d'employeur du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

Prévention et gestion des crises

Les mesures de prévention et de maintien de l'exploitation après sinistre font partie intégrante de la politique d'assurance du Groupe.

Afin de maintenir le meilleur niveau possible de prévention et de protection, Casino procède régulièrement, avec ses assureurs, des experts et conseils, à des audits techniques. Ainsi, la totalité des sites importants, en particulier les centres commerciaux et les entrepôts, font l'objet de visites prévention récurrentes notamment sous l'aspect dommages aux biens et perte exploitation.

En ce qui concerne la responsabilité civile et le risque produit, Casino développe une politique active de prévention et de veille. Ainsi, tous les fabricants de produits, dont ceux à la marque du Groupe, sont évalués régulièrement. Le dispositif en place de gestion de retrait et de rappel des produits de la vente est complété par un outil qui permet d'avoir une gestion fine et réactive en cas d'anomalie constatée sur un produit.

Casino poursuit la cartographie des risques entreprise les années précédentes. Elle fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière, en particulier celle qui est relative aux produits dangereux compte tenu de son ampleur et de ses impacts potentiels.

En cas de sinistre grave susceptible d'impacter durablement l'exploitation d'un site, Rallye et ses filiales disposent des moyens humains, techniques et des conseils appropriés déjà éprouvés pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle. Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Informations complémentaires
Responsable du document de référence et du contrôle des comptes – politique d'information

Responsable du document de référence

Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général.
Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la Société.

Attestation de la personne assumant la responsabilité du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
Nous avons obtenu de la part des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, inclus par référence en page 193 dudit document, qui contiennent des observations. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 figurant en page 127 contient également une observation. »

Le Président-Directeur Général – Jean-Charles NAOURI

Informations incluses par référence dans le document de référence

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :
– les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 49 à 111, 114 à 127, 112, 128 et 6 à 47 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2006 sous le numéro D 06-0472 ;
– les comptes consolidés établis en application des normes comptables françaises et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 45 à 88, 100 à 117, 89, 118 et 6 à 42 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mai 2005 sous le numéro D 05-0764.
Les chapitres des documents de référence n° D 06-0472 et D 05-0764 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

– KPMG Audit Département de KPMG SA, 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex, représenté par M^me^ Catherine CHASSAING, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– ERNST & YOUNG et Autres, 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Henri-Pierre NAVAS, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 1999 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants :

– Monsieur Patrick-Hubert PETIT, 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE, 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par les assemblées générales ordinaires des 1er juin 1999 et 8 juin 2005 pour une durée respective de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Informations complémentaires

Responsable de l'information financière

Monsieur Didier CARLIER – Directeur Général Adjoint
Téléphone : 01 44 71 13 73
Télécopie : 01 44 71 13 70
E-Mail : info@rallye.fr

Documents accessibles au public – information aux actionnaires

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, statuts, etc.) et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société et de ses filiales Casino et Groupe Go Sport pour les deux derniers exercices, notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Rallye.

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site Internet de la Société (www.rallye.fr) sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe. Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est disponible sur le site de la Société à l'adresse : http://www.rallye.fr/bin/documentation.asp, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via la société Business Wire.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées par le règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 dans son annexe I pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « n./a. ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004	PAGES
1. Personnes responsables	**194**
2. Contrôleurs légaux des comptes	**42 et 193**
3. Informations financières sélectionnées	**4 et 5**
4. Facteurs de risque	**189 à 191**
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Histoire et évolution de la Société	182
• 5.2 Investissements	9, 16, 17 et 189
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	11
• 6.2 Principaux marchés	11 à 17
• 6.3 Événements exceptionnels	n./a.
• 6.4 Dépendances éventuelles	n./a.
• 6.5 Position concurrentielle	189
7. Organigramme	
• 7.1 Description du Groupe	4, 31 à 42 et 182
• 7.2 Liste des filiales	11 à 17 et 122 à 126
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	78 à 81
• 8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	27
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	54, 55, 130 et 131
• 9.2 Résultat d'exploitation	56 et 132
10. Trésorerie et capitaux	
• 10.1 Informations sur les capitaux	57, 91 à 93, 139 et 140
• 10.2 Flux de trésorerie	59 et 133
• 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	97 à 99
• 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	103 et 189
• 10.5 Sources de financement attendues	n./a.
11. Recherche et développement, brevets et licences	**n./a.**
12. Information sur les tendances	**6 à 9, 187 et 188.**
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	**n./a.**
14. Organes d'administration et de direction	**2 et 31**
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	39, 40, 121 et 144
• 15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n./a.
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• 16.1 Date d'expiration des mandats actuels	31
• 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	154
• 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	46 et 47
• 16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	31
17. Salariés	
• 17.1 Nombre de salariés	19, 108, 109, et 144
• 17.2 Participation et stock-options	22 à 24 et 184 à 186
• 17.3 Participation des salariés dans le capital	n./a.

Table de concordance

18. Principaux actionnaires
- 18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital — 22 et 178
- 18.2 Existence de droits de votes différents — 173 et 174
- 18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement — 22, 42 et 178
- 18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle — n./a.

19. Opérations avec des apparentés — 181

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
- 20.1 Informations financières historiques — 150
- 20.2 Informations financières pro forma — n./a.
- 20.3 États financiers — 54 à 57 et 130 à 132
- 20.4 Vérification des informations historiques annuelles — 127, 151 et 193
- 20.5 Date des dernières informations financières — 31/12/2006
- 20.6 Informations financières intermédiaires et autres — 187
- 20.7 Politique de distribution des dividendes — 93 et 184
- 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage — 190 et 191
- 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale — n./a.

21. Informations complémentaires
- 21.1 Capital social — 22 à 25 et 175 à 180
- 21.1.1. Capital souscrit et capital autorisé — 172
- 21.1.2. Actions non représentatives du capital — n./a.
- 21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales — 179 et 180
- 21.1.4. Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur — 23, 24, 140 et 185
- 21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital — n./a.
- 21.1.6. Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option — n./a.
- 21.1.7. Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices — 179
- 21.2 Acte constitutif et statuts — 172 à 174
- 21.2.1. Objet social de l'émetteur — 172
- 21.2.2. Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance — 44 à 48
- 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes — 173
- 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires — 173
- 21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission — 173
- 21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle — n./a.
- 21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires — 178
- 21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social — n./a.

22. Contrats importants — 181

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts — n./a.

24. Documents accessibles au public — 194

25. Informations sur les participations — 122 à 126

Règlement général de l'AMF

AMF

Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mai 2007. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conception et réalisation : EURO RSCG C&O

Crédits photo : Agence Editing/Jean-Marie Huron ; Agence Editing/Anne Van der Stegen ; Photothèque Groupe Casino ; Groupe Go Sport, DR